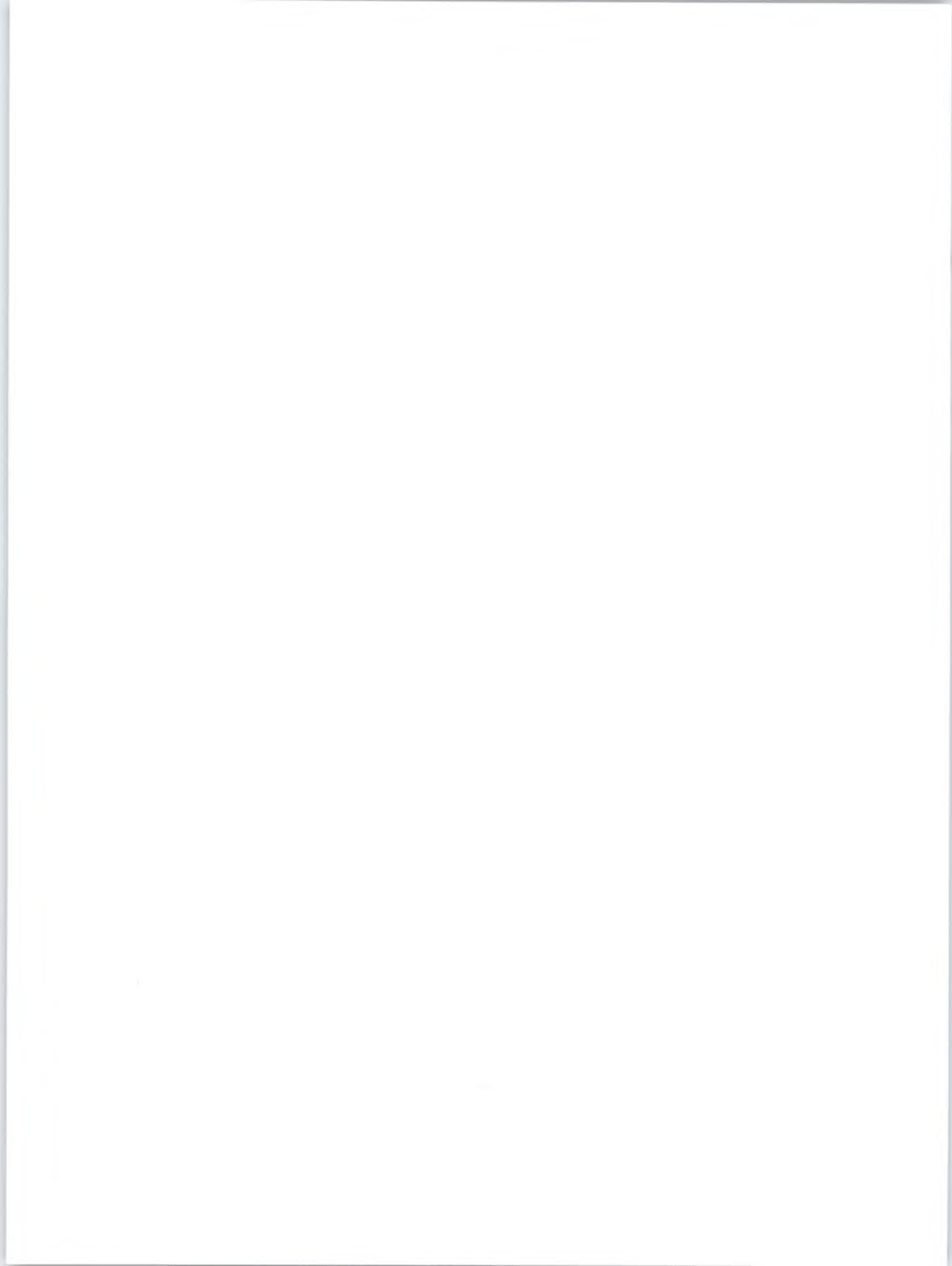


B u d g e t

2 0 0 4 - 2 0 0 5

Plan budgétaire



B u d g e t

2 0 0 4 - 2 0 0 5

Plan budgétaire

Le 30 mars 2004



Budget 2004-2005

Plan budgétaire

ISBN 2-551-22481-0

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Date de parution : mars 2004

© Gouvernement du Québec, 2004

Plan budgétaire 2004-2005

Section 1

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2004-2005

Section 2

La situation financière du gouvernement en 2003-2004 et les emprunts du secteur public

Section 3

Les facteurs à la base des difficultés budgétaires actuelles

Section 4

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

Section 5

Orientations pour mieux contrôler la dette

Section 6

Rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Section 7

Révision des dépenses fiscales et fiscalité des entreprises

Section 1

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2004 et 2005

Faits saillants	3
Contexte économique international et financier	4
Une activité économique mondiale plus vigoureuse en 2004	4
Le Japon bénéficie de la vigueur de l'économie chinoise	5
Une amélioration du contexte économique européen	5
La reprise économique aux États-Unis se raffermi	6
L'économie canadienne est affectée par la force du dollar	9
Bilan de l'économie québécoise en 2003	11
Une économie en voie de redressement	11
Un recul des exportations pour une troisième année consécutive	12
La demande intérieure est cependant demeurée dynamique	13
Perspectives économiques au Québec pour 2004 et 2005	14
Accélération de la croissance économique	14
Reprise graduelle des exportations internationales	14
La croissance de la demande intérieure ralentira	15
La création d'emplois se poursuivra	16
Comparaison avec les prévisions du secteur privé	17

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2004 et 2005

Cette section présente les prévisions économiques qui sont à la base de la préparation du Budget 2004-2005.

Faits saillants

L'année 2003 a été marquée par un léger redressement de l'économie mondiale, plus particulièrement en Asie et aux États-Unis. Ainsi, après s'être accrue de 1,9 % en 2002, l'activité économique mondiale a progressé de 2,5 % en 2003.

En dépit de ce contexte international favorable, le ralentissement économique entamé au Québec au cours de la seconde moitié de l'année 2002 a pris de l'ampleur en 2003. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel est ainsi passée de 4 % en 2002 à 1,7 % en 2003.

Ce ralentissement est dû essentiellement à la faiblesse de la demande américaine pour les produits québécois et à la forte croissance des importations internationales, qui découlent notamment de l'appréciation importante du dollar canadien. Il résulte également de facteurs particuliers comme la fin des activités de l'usine de General Motors à Boisbriand, la fermeture des frontières au bœuf canadien en raison du cas de maladie de la vache folle en Alberta et le conflit sur le bois d'œuvre.

Pour compenser la faiblesse des exportations, l'économie québécoise a pu compter sur une demande intérieure restée jusqu'à présent vigoureuse, comme en témoigne, en 2003, la croissance soutenue de la consommation des ménages, de la construction résidentielle et des investissements non résidentiels des entreprises.

En perspective, l'activité économique devrait être plus dynamique au Québec cette année et l'an prochain. En effet, la progression des investissements non résidentiels et des exportations vers les États-Unis compensera la demande plus modérée de la part des ménages. La croissance de l'économie du Québec devrait ainsi atteindre 2,7 % en 2004 et 2,9 % l'année suivante.

Contexte économique international et financier

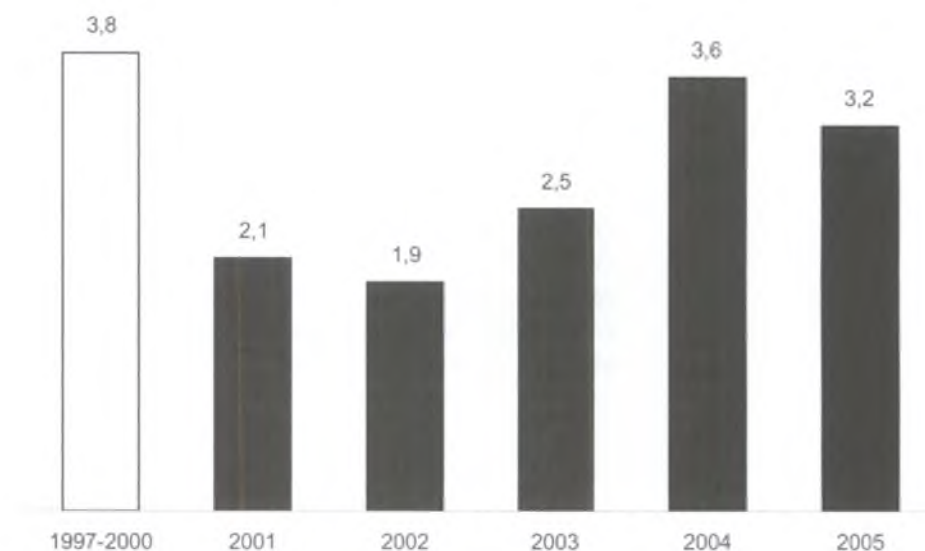
Une activité économique mondiale plus vigoureuse en 2004

Après une faible croissance de 1,9 % du produit intérieur brut réel en 2002, l'activité économique mondiale s'est légèrement redressée en 2003, aidée par les effets bénéfiques de politiques monétaires et fiscales expansionnistes pratiquées dans plusieurs régions, et par une activité économique dynamique en Asie et aux États-Unis. Cet essor a toutefois été limité par la détérioration du climat économique en Europe, qui a été affecté par les difficultés budgétaires de nombreux pays et les problèmes économiques de l'Allemagne. Au total, la croissance du PIB mondial a atteint 2,5 % en 2003.

En 2004, l'économie mondiale profitera de la vigueur des économies américaine et asiatique et d'une amélioration du contexte économique européen. En particulier, l'économie chinoise, soutenue par des investissements massifs, maintiendra une croissance supérieure à 8 % et constituera un moteur de premier plan de la croissance économique mondiale qui atteindra 3,6 %.

GRAPHIQUE 1.1

FORTE CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE EN 2004 (PIB réel, variation annuelle moyenne en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international et Consensus Economics.

En 2005, le relèvement graduel des taux d'intérêt par plusieurs banques centrales et une croissance plus modérée aux États-Unis ralentiront quelque peu le rythme d'expansion de l'économie mondiale, à 3,2 %.

Le Japon bénéficie de la vigueur de l'économie chinoise

Après une faible baisse de 0,3 % du PIB réel en 2002, la situation de l'économie japonaise s'est grandement améliorée en 2003, la croissance économique atteignant 2,7 %. Le Japon a profité d'une demande chinoise vigoureuse pour ses biens en capital qui a incité les firmes nippones à accroître leurs investissements. Ainsi, après avoir reculé de 7 % en 2002, les investissements en machines et matériel ont progressé de 9,1 % en 2003.

L'activité économique japonaise devrait par contre ralentir à 2,2 % en 2004 et à 1,7 % en 2005, en raison notamment d'une croissance légèrement plus modérée de l'économie chinoise et de problèmes structurels non réglés, dont une déflation persistante et un système financier qui tarde à être assaini.

TABLEAU 1.1

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES (PIB réel, variation en pourcentage)

	2002	2003	2004	2005
Japon	-0,3	2,7	2,2	1,7
Chine	8,0	9,1	8,3	7,7
Union européenne	1,1	0,8	2,0	2,2
- dont l'Allemagne	0,2	-0,1	1,7	1,8
États-Unis	2,2	3,1	4,3	3,4
Canada	3,3	1,7	3,0	3,1

Sources : Consensus Economics et ministère des Finances du Québec.

Une amélioration du contexte économique européen

Après n'avoir atteint que 1,1 % en 2002, la croissance économique de l'Union européenne a ralenti à 0,8 % en 2003. La progression de l'économie a été limitée par l'appréciation de l'euro amorcée en 2002 qui a contribué à détériorer le solde de la balance commerciale. De plus, le *Pacte de stabilité et de croissance* a rendu plus difficile la mise en place de stimuli gouvernementaux additionnels. L'Allemagne, en particulier, qui compte pour 23 % de l'économie de l'Union européenne, a connu une récession en 2003 et demeure affectée par des problèmes structurels, comme un secteur industriel vieillissant, qui tardent à être corrigés.

En perspective, l'accélération de l'activité économique ailleurs dans le monde compensera pour la force relative de l'euro et stimulera les exportations européennes. Cette demande étrangère aura graduellement un effet bénéfique sur la demande intérieure, ce qui devrait renforcer l'activité économique européenne à compter de 2004. Ainsi, la croissance économique prévue est de 2 % en 2004 et de 2,2 % en 2005.

La reprise économique aux États-Unis se raffermir

Après avoir connu une progression modeste de 2,2 % en 2002, l'activité économique aux États-Unis s'est accélérée en 2003 et la croissance a atteint 3,1 %.

L'économie américaine a bénéficié d'une reprise modérée de l'investissement, de stimuli fiscaux importants qui ont soutenu les dépenses des ménages en biens durables, et d'une forte hausse des dépenses militaires. On peut noter à cet égard que le budget de la défense a augmenté de 100 milliards de dollars américains depuis 2002, notamment pour financer la guerre en Irak.

Toutefois, le dynamisme de l'économie américaine n'a toujours pas permis de créer de nouveaux emplois. Entre la fin de la dernière récession aux États-Unis en novembre 2001 et août 2003, plus de un million d'emplois ont été perdus. Depuis, l'emploi progresse, mais très modestement, en raison notamment de la hausse rapide de la productivité du travail qui permet de produire davantage avec moins de travailleurs.

GRAPHIQUE 1.2

PERTE IMPORTANTE D'EMPLOIS AUX ÉTATS-UNIS

(en milliers)



Source : Global Insight.

GRAPHIQUE 1.3

FORTE CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL AUX ÉTATS-UNIS

(variation annuelle en pourcentage)



Source : Global Insight.

À compter de 2004, les entreprises américaines, stimulées par l'impact de politiques monétaire et fiscale très expansionnistes, prendront le relais du gouvernement pour dynamiser l'économie, alors que les ménages tireront profit de la relance graduelle de l'emploi.

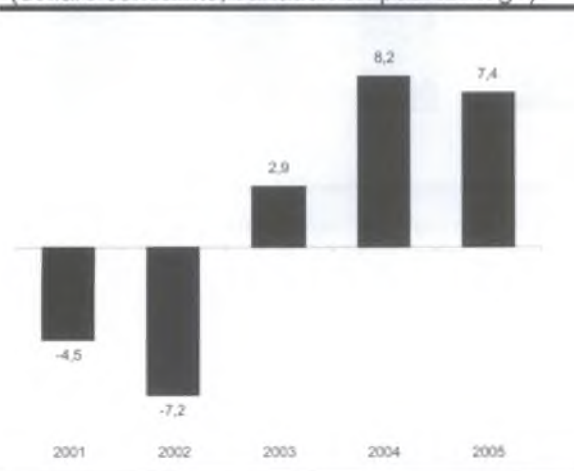
En particulier, les entreprises profiteront du redressement de leur situation financière et des incitatifs fiscaux mis en place jusqu'en 2005 par l'administration Bush, notamment la dépréciation accélérée des charges associées aux nouveaux investissements. Les investissements fixes des entreprises devraient donc s'accroître de 8,2 % en 2004 et de 7,4 % en 2005.

Ainsi, le PIB réel américain devrait progresser de 4,3 % en 2004, un rythme avoisinant le taux observé à la fin des années 1990 alors que l'économie américaine bénéficiait d'investissements importants en nouvelles technologies.

Cette progression devrait se matérialiser même si le gouvernement fédéral, aux prises avec un important déficit budgétaire évalué à près de 4 % du PIB en 2003, modérera de façon significative l'accroissement de ses dépenses qui devrait se limiter à environ 1,5 % en 2005 en termes réels.

GRAPHIQUE 1.4

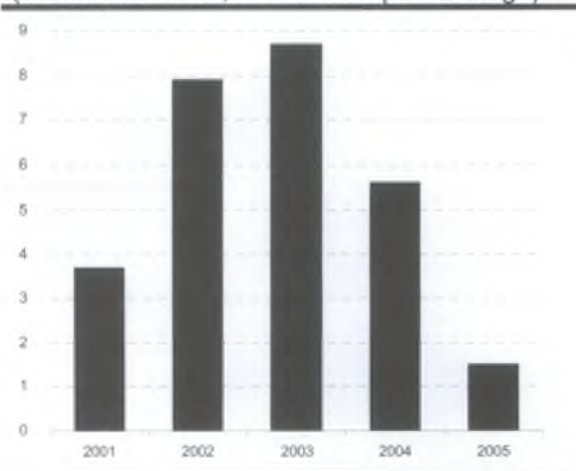
ACCROISSEMENT IMPORTANT DES INVESTISSEMENTS NON RÉSIDENTIELS AUX ÉTATS-UNIS
(dollars constants, variation en pourcentage)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.5

CROISSANCE PLUS MODÉRÉE DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN
(dollars constants, variation en pourcentage)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

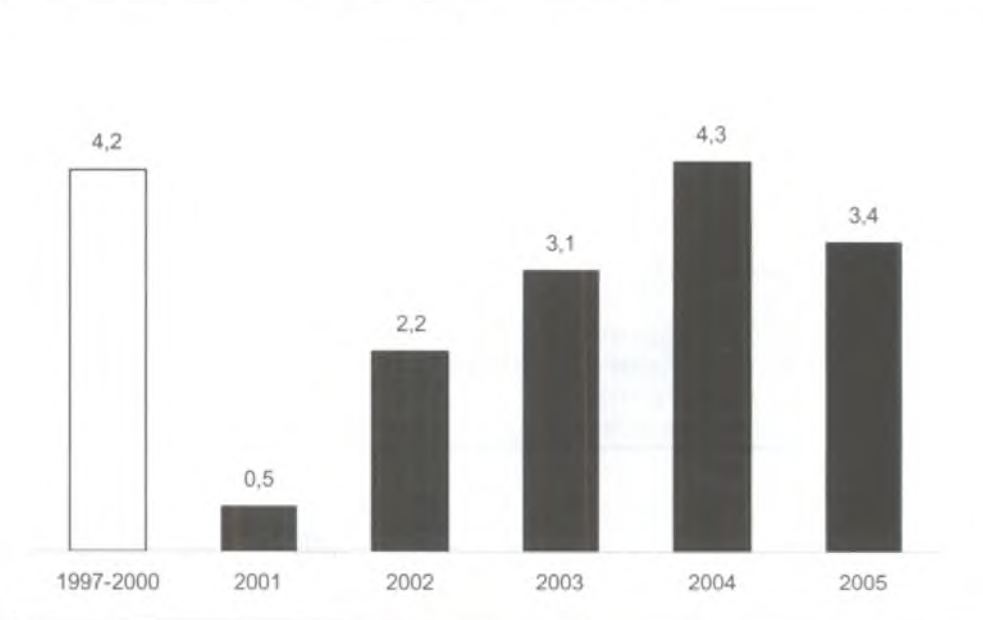
Toutefois, à mesure que se dissiperont les effets bénéfiques des stimuli mis en place depuis 2001, l'impact des problèmes économiques structurels présents aux États-Unis gagnera en importance. En particulier, le pays doit toujours composer avec un endettement élevé des ménages ainsi que d'importants déficits de la balance commerciale et du gouvernement fédéral.

De ce fait, l'accroissement de l'activité économique devrait décélérer à 3,4 % en 2005, un taux avoisinant la croissance potentielle de l'appareil de production américain.

GRAPHIQUE 1.6

CROISSANCE VIGOUREUSE DE L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE EN 2004

(PIB réel, variation annuelle moyenne en pourcentage)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

L'économie canadienne est affectée par la force du dollar

Contrairement à son voisin du Sud, le Canada a vu son économie ralentir en 2003. Ainsi, après avoir atteint 3,3 % en 2002, la croissance du PIB réel a progressé de seulement 1,7 %. Ce ralentissement s'explique notamment par l'appréciation importante du dollar canadien face à la devise américaine qui a contribué à restreindre la demande pour les produits canadiens et rendu les produits fabriqués aux États-Unis plus abordables pour les Canadiens.

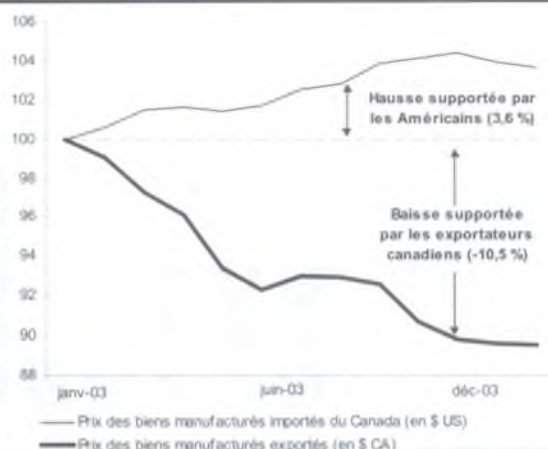
Le huard a profité des écarts favorables de taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis, d'une faiblesse généralisée du dollar américain et de la forte demande mondiale pour les matières brutes canadiennes, pour s'apprécier fortement en 2003. Pour contrer cette brusque remontée du dollar et préserver leur position concurrentielle, les manufacturiers canadiens ont baissé le prix de leurs exportations de 10,5 % depuis janvier 2003. Cet ajustement a permis de limiter à 3,6 % la hausse du prix des produits canadiens sur les marchés américains.

Plusieurs facteurs particuliers ont également affecté la demande de biens et services canadiens au cours de l'année, comme le cas de vache folle découvert en Alberta, l'épidémie de SRAS et la panne électrique en Ontario, ainsi que le conflit sur le bois d'œuvre.

Par ailleurs, le ralentissement de l'activité économique, qui a entraîné des capacités de production excédentaires dès le printemps 2003, conjugué à la remontée du dollar, a contribué à ramener l'inflation près de la limite inférieure de la fourchette cible de la Banque du Canada, laquelle s'établit entre 1 % et 3 %.

GRAPHIQUE 1.7

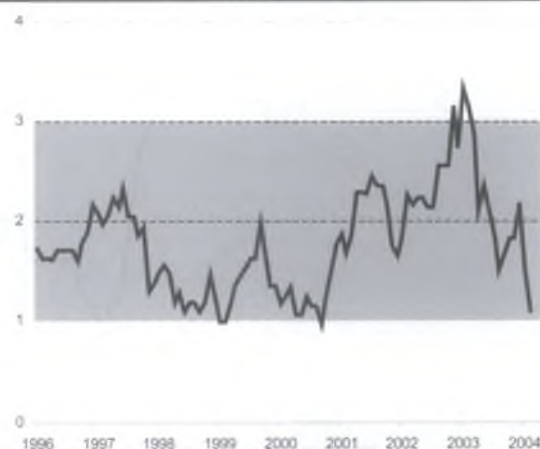
LES EXPORTATEURS ONT ABSORBÉ UNE LARGE PART DES IMPACTS DE L'APPRÉCIATION DU DOLLAR CANADIEN
(janvier 2003 = 100)



Sources : Statistique Canada et Bureau of Labour statistics.

GRAPHIQUE 1.8

RETOUR DE L'INFLATION SOUS LA CIBLE DE LA BANQUE DU CANADA
(variation annuelle de l'indice des prix à la consommation¹ en pourcentage)



¹ Indice de référence de la Banque du Canada.
Source : Statistique Canada.

Dans ce contexte, la Banque du Canada a changé le cap de sa politique monétaire en 2003. En effet, après avoir remonté deux fois le taux de financement à un jour de 0,25 % au printemps 2003 et signalé ses intentions de poursuivre dans cette direction, la Banque l'a réduit de 0,25 % à quatre reprises à compter du second semestre pour le porter à 2,25 % en mars 2004.

Devant une reprise économique toujours hésitante, une capacité de production excédentaire et une devise relativement forte, la Banque du Canada devrait laisser son taux directeur inchangé jusqu'au printemps 2005. Par la suite, il est prévu qu'elle augmentera les taux d'intérêt graduellement, à mesure que l'écart entre le niveau de production observé et potentiel s'atténuera.

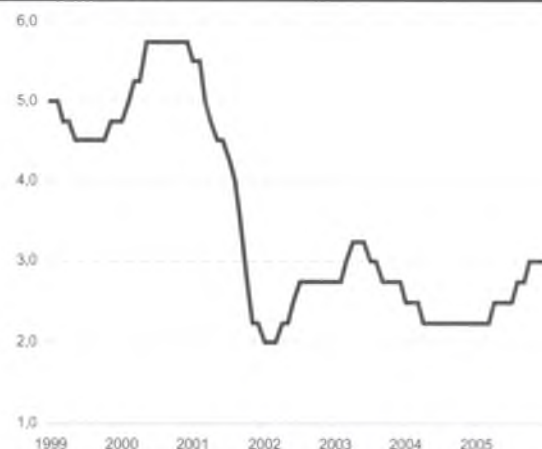
Alors que les écarts de taux d'intérêt et la capacité de production excédentaire aux États-Unis se réduiront, le dollar canadien redescendra graduellement vers un niveau plus compatible avec ses déterminants de long terme.

Globalement, en 2004, malgré le niveau élevé du dollar canadien, la croissance économique au Canada devrait s'accélérer et atteindre 3 %. En effet, la dissipation des impacts négatifs des facteurs particuliers qui ont affecté l'économie en 2003 et l'accélération de la croissance économique aux États-Unis favoriseront une reprise des exportations qui sera bénéfique à l'économie canadienne. En 2005, la baisse du dollar rendra les produits canadiens plus compétitifs sur le marché américain, ce qui compensera la décélération de l'activité économique aux États-Unis, et la croissance atteindra 3,1 %.

GRAPHIQUE 1.9

HAUSSE GRADUELLE DES TAUX D'INTÉRÊT À COMPTER DE 2005

(taux de financement à un jour, en pourcentage)

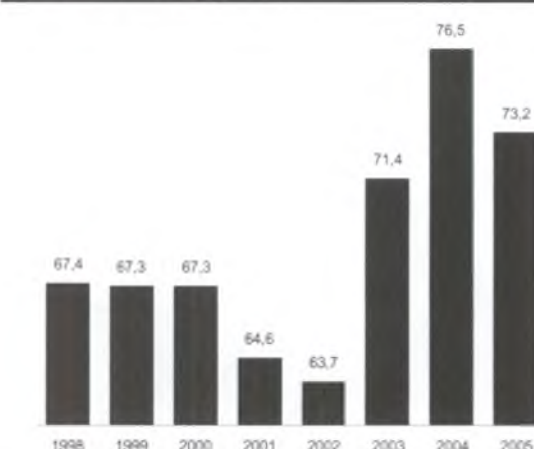


Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.10

FORTE REMONTÉE DU DOLLAR CANADIEN EN 2003 ET 2004

(en cents américains)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

Bilan de l'économie québécoise en 2003

Une économie en voie de redressement

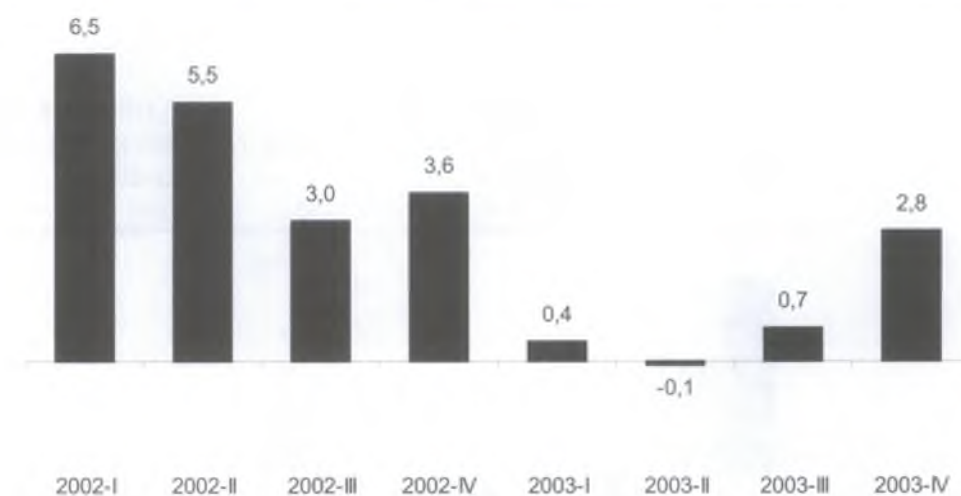
En dépit d'une demande intérieure dynamique en 2003, l'économie québécoise a été durement touchée par le recul du secteur extérieur. Ainsi, le ralentissement économique entamé au cours de la seconde moitié de l'année 2002 a pris de l'ampleur au début de 2003, l'économie affichant même un recul de 0,1 % au deuxième trimestre. À compter du troisième trimestre toutefois, l'activité économique a amorcé une reprise, aidée notamment par un rebond de l'investissement en construction résidentielle et non résidentielle.

Comme au Canada, la forte appréciation du dollar canadien vis-à-vis de la monnaie américaine et la présence de facteurs particuliers ont nui à la croissance des exportations. Par ailleurs, la force du dollar canadien a rendu les produits étrangers plus abordables, ce qui s'est traduit par une hausse importante des importations.

Pour l'ensemble de l'année 2003, l'économie du Québec a progressé de 1,7 %, comparativement à une augmentation de 4 % l'année précédente. Dans ce contexte, l'économie québécoise a créé 57 200 nouveaux emplois en 2003, une performance avoisinant celle des dix dernières années.

GRAPHIQUE 1.11

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC AMORCE UNE REPRISE (variation du PIB réel en pourcentage à taux annuel)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Un recul des exportations pour une troisième année consécutive

Le Québec a peu bénéficié en 2003 de la reprise de l'économie américaine. En effet, déjà affectée par une faible demande étrangère dans des secteurs d'exportation importants, comme la machinerie industrielle, l'économie québécoise a subi les contrecoups de l'appréciation du dollar canadien. Cette appréciation s'est notamment traduite par une hausse du prix de nos produits pour les Américains, ce qui a contribué à en restreindre la demande.

Face à cette situation, les entreprises exportatrices québécoises ont dû baisser leurs prix et réduire leurs marges bénéficiaires afin de préserver leur volume de ventes. En parallèle, les produits étrangers sont devenus plus abordables, ce qui a favorisé une croissance de 5,5 % des importations au détriment de nos produits.

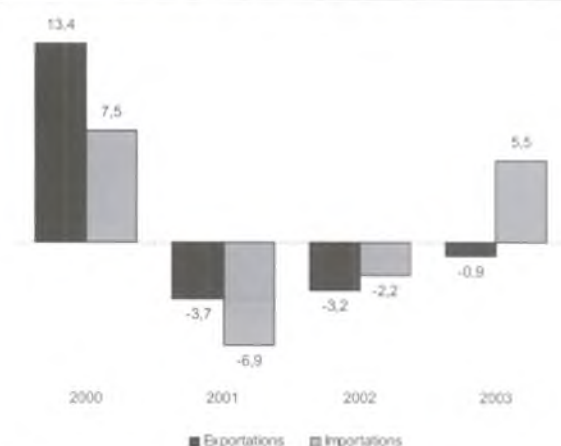
Par ailleurs, les exportations québécoises ont été contraintes en 2003 par plusieurs facteurs particuliers, comme la fermeture de l'usine de General Motors à Boisbriand au cours de l'automne 2002, la découverte d'un cas de vache folle en Alberta, qui a entraîné la cessation des exportations de viande bovine, le conflit commercial du bois d'œuvre et enfin, la guerre en Irak et l'épidémie de SRAS en Ontario qui ont affaibli l'industrie touristique.

En 2003, les exportations du Québec ont ainsi diminué de 0,9 %, enregistrant une troisième année consécutive de recul. Le secteur manufacturier a été le plus atteint, subissant une baisse des livraisons et de l'emploi.

GRAPHIQUE 1.12

DÉTÉRIORATION IMPORTANTE DU COMMERCE INTERNATIONAL DE BIENS ET SERVICES AU QUÉBEC

(dollars constants, variation en pourcentage)

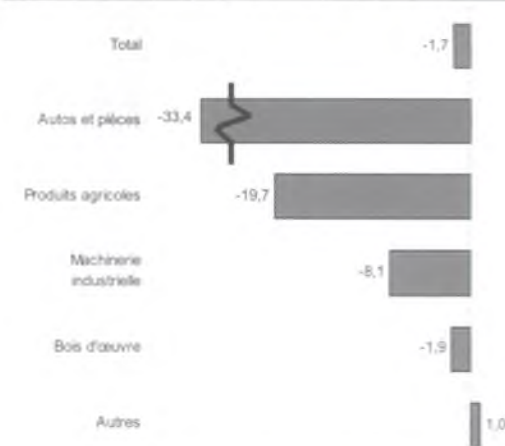


Source : Institut de la statistique du Québec, selon la base des Comptes économiques du Québec.

GRAPHIQUE 1.13

PLUSIEURS SECTEURS AFFECTÉS PAR DES FACTEURS PARTICULIERS EN 2003

(dollars constants, variation en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec, exportations de marchandises selon la base douanière.

La demande intérieure est cependant demeurée dynamique

La demande intérieure a progressé de 3,5 % en 2003, après avoir enregistré une croissance de 3,8 % en 2002. Un niveau de confiance élevé, tant des ménages que des entreprises, et de faibles taux d'intérêt se sont en effet traduits par une forte progression des dépenses de consommation, des mises en chantier et de l'investissement.

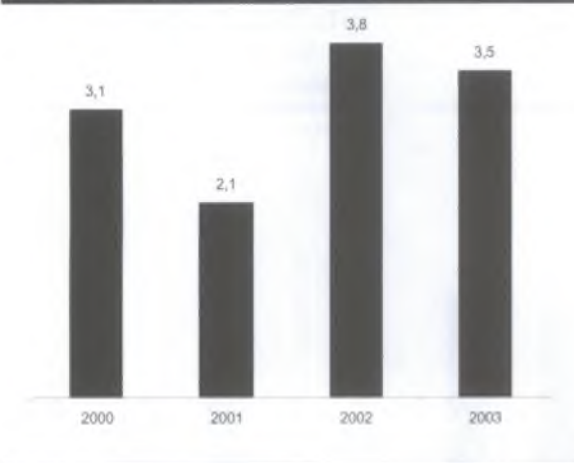
En particulier, le secteur de la construction résidentielle a connu une performance remarquable. Avec la mise en chantier de 50 300 nouvelles unités en 2003, le Québec a réalisé sa meilleure performance des quinze dernières années. L'activité sur le marché de l'habitation est demeurée très vigoureuse en raison notamment des bas taux hypothécaires et du faible taux d'inoccupation des logements locatifs.

De plus, après deux années de recul, les investissements non résidentiels des entreprises ont recommencé à progresser en 2003, la croissance atteignant 2,3 %. Cette reprise est notamment attribuable à une utilisation élevée des capacités de production, à une forte croissance des investissements d'Hydro-Québec ainsi qu'à l'appréciation du dollar canadien, qui a réduit le coût de la machinerie et des équipements importés.

GRAPHIQUE 1.14

DEMANDE INTÉRIEURE DYNAMIQUE AU QUÉBEC

(dollars constants, variation en pourcentage)

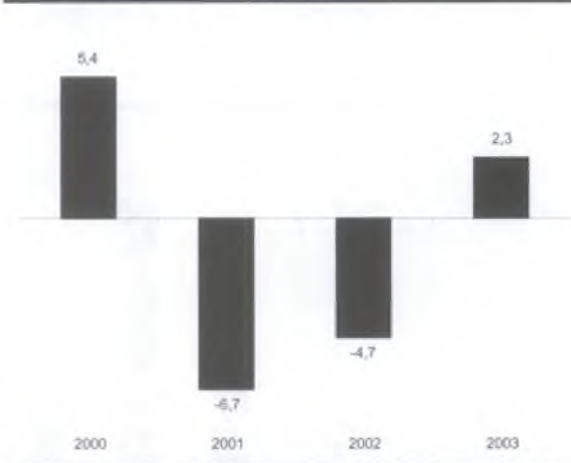


Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE 1.15

REBOND DES INVESTISSEMENTS NON RÉSIDENTIELS DES ENTREPRISES AU QUÉBEC EN 2003

(dollars constants, variation en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Perspectives économiques au Québec pour 2004 et 2005

Accélération de la croissance économique

En 2004 et 2005, avec la dissipation de la plupart des facteurs particuliers qui ont eu une influence négative sur l'économie en 2003 et une demande américaine plus dynamique pour les produits québécois, qui prendra graduellement le relais d'une demande intérieure plus modérée, l'activité économique gagnera en intensité au Québec. La croissance de l'économie devrait ainsi atteindre 2,7 % en 2004 et 2,9 % l'année suivante.

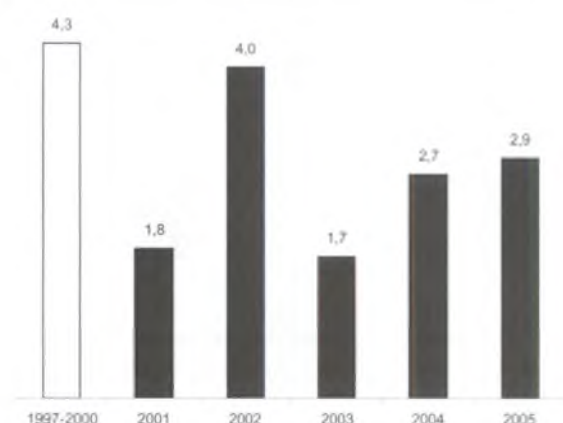
Reprise graduelle des exportations internationales

Après avoir reculé au cours des trois dernières années, les exportations à destination des États-Unis devraient retrouver le sentier d'une croissance à mesure que s'atténueront les effets de l'appréciation rapide du dollar canadien observés en 2003 et que la valeur du dollar diminuera graduellement pour retrouver sa valeur d'équilibre. En outre, l'économie américaine bénéficiera encore en 2004 de stimuli importants qui, en se diffusant graduellement à l'ensemble des secteurs économiques, favoriseront un regain des exportations du Québec. Ainsi, la croissance des exportations internationales québécoises devrait atteindre 3,2 % en 2004 et s'accélérer à 5,1 % en 2005.

GRAPHIQUE 1.16

ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

(PIB réel, variation annuelle moyenne en pourcentage)

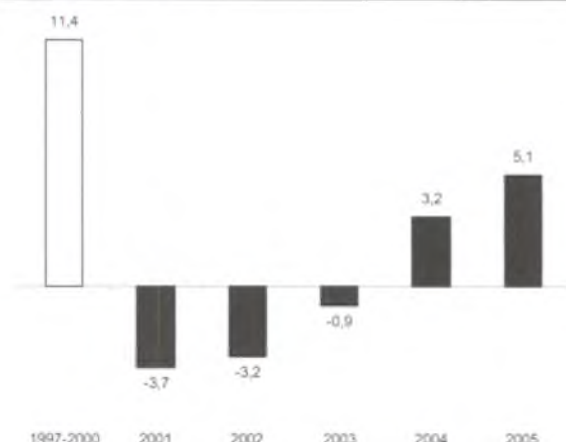


Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.17

REPRISE DES EXPORTATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC

(dollars constants, variation annuelle moyenne en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

La croissance de la demande intérieure ralentira

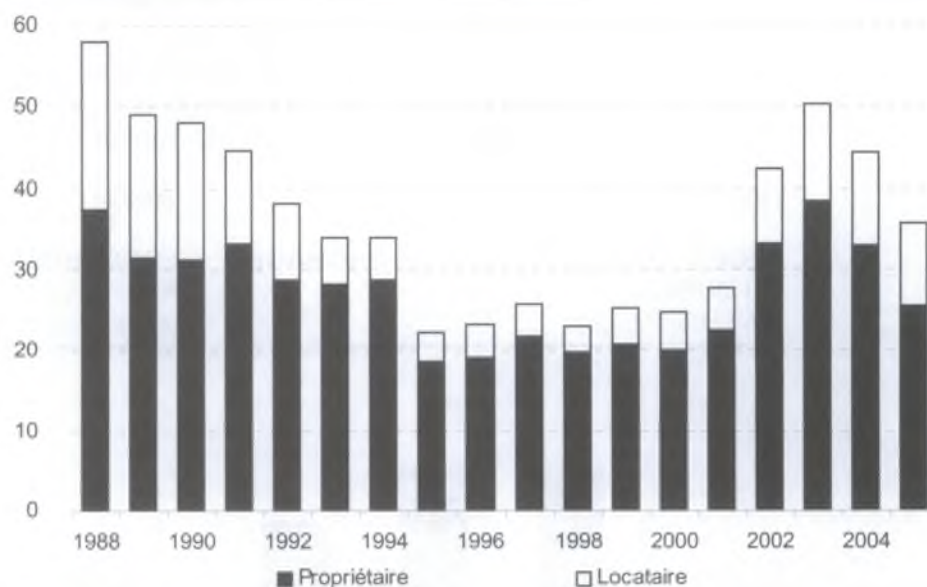
Alors que le secteur extérieur prendra de la vigueur, la croissance de la demande intérieure ralentira en raison notamment de taux d'intérêt plus élevés et d'une croissance plus modérée de la création d'emplois et des dépenses gouvernementales. Le contexte sera toutefois favorable à une forte progression des investissements non résidentiels, notamment avec la poursuite des grands projets en cours.

Dans le secteur résidentiel, malgré des conditions économiques favorables comme le faible taux d'inoccupation, le peu d'unités disponibles sur le marché de la revente et le renchérissement de la valeur des maisons existantes, les mises en chantier connaîtront un recul après deux années de croissance exceptionnelle. Une formation de ménages plus modérée et une remontée graduelle des taux d'intérêt réduiront le nombre de nouveaux logements construits. Ainsi, après avoir atteint 50 300 nouvelles unités en 2003, le nombre de mises en chantier devrait s'établir à 44 400 en 2004 et à 35 800 en 2005, des niveaux qui demeurent tout de même élevés par rapport à la moyenne des années 1990 qui est établie à environ 30 000 unités.

GRAPHIQUE 1.18

LÉGER REPLI DES MISES EN CHANTIER AU QUÉBEC

(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

De même, face à une augmentation de leur endettement et à un accroissement plus modéré de leur revenu disponible, les ménages réduiront leur rythme de consommation. En outre, la mise en chantier d'un moins grand nombre d'unités de logement réduira la croissance de leurs dépenses en biens durables. Ainsi, après avoir augmenté de 4,9 % en 2003, les dépenses de consommation devraient progresser de 4,1 % en 2004 et de 4,2 % en 2005.

Par ailleurs, les conditions sont favorables à une reprise des investissements. En effet, alors que le taux d'utilisation des capacités de production est élevé dans plusieurs secteurs, l'appréciation de la devise canadienne a réduit le prix de la machinerie et des équipements qui sont importés à plus de 70 %.

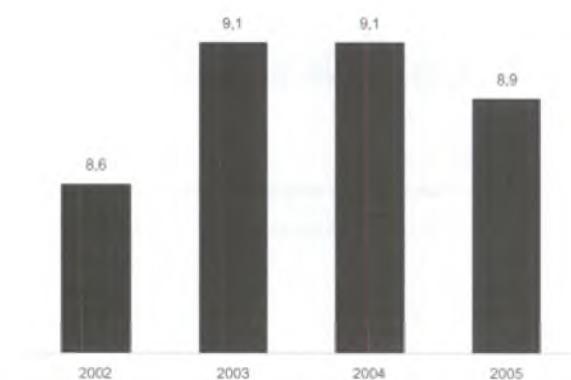
Ainsi, après une augmentation de 2,3 % en 2003, les investissements non résidentiels des entreprises progresseront de 9 % en 2004. En particulier, de nouvelles normes environnementales amèneront les raffineries de pétrole à se moderniser d'ici 2005, tandis qu'Hydro-Québec accélérera ses dépenses pour la construction de complexes hydroélectriques afin de répondre à la croissance de la demande.

La création d'emplois se poursuivra

Sur le marché du travail, la croissance économique prévue permettra la création de 54 000 nouveaux emplois en 2004 et de 51 000 en 2005. Ce contexte continuera à favoriser un accroissement du nombre de personnes à la recherche d'un emploi, ce qui devrait permettre au taux d'activité d'atteindre 66,4 % en 2005. Compte tenu de cette hausse du taux d'activité, le taux de chômage devrait demeurer en moyenne à 9,1 % en 2004 avant de diminuer à 8,9 % l'année suivante.

GRAPHIQUE 1.19

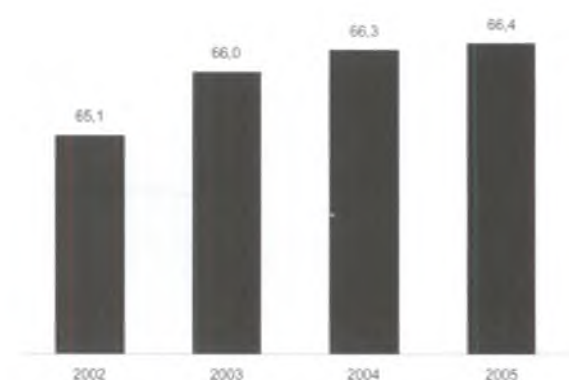
**LÉGÈRE BAISSE DU TAUX DE CHÔMAGE
AU QUÉBEC**
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.20

**PROGRESSION DU TAUX D'ACTIVITÉ
AU QUÉBEC**
(en pourcentage)



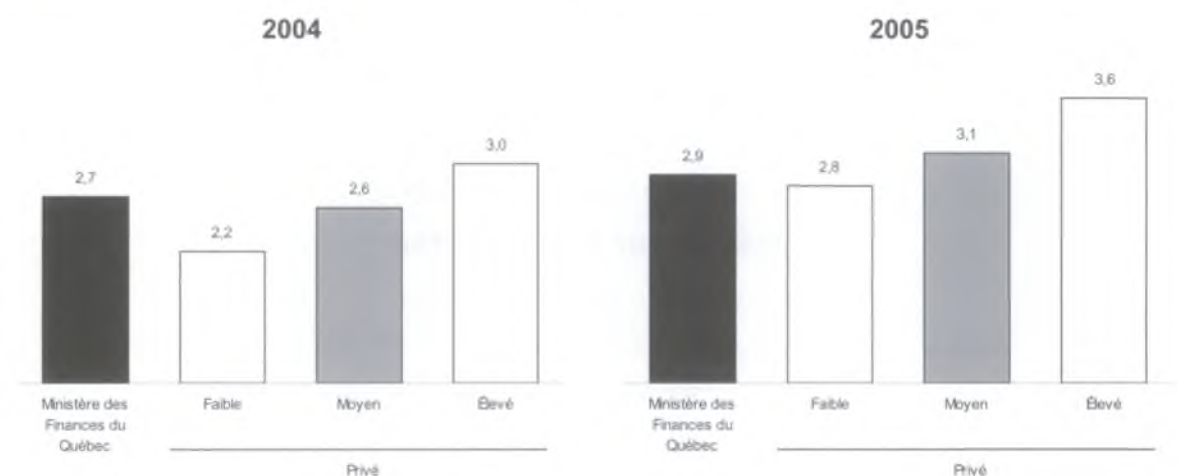
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Comparaison avec les prévisions du secteur privé

En 2004, la prévision de croissance économique de 2,7 % du Budget 2004-2005 est essentiellement équivalente à celle du secteur privé. En 2005, la croissance économique prévue de 2,9 % se situe à un niveau légèrement plus faible que celui anticipé par le secteur privé.

GRAPHIQUE 1.21

PRÉVISION ÉCONOMIQUE ÉQUIVALENTE À CELLE DU SECTEUR PRIVÉ (variation du PIB réel en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 1.2

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC
 (variation en pourcentage)

	2003	2004	2005
PRODUCTION			
— Produit intérieur brut réel	1,7	2,7	2,9
— Produit intérieur brut	5,2	4,3	4,0
ÉLÉMENTS DE DÉPENSES			
— Consommation	4,9	4,1	4,2
— Mises en chantier (en milliers)	50,3	44,4	35,8
— Investissements non résidentiels des entreprises ¹	2,3	9,0	2,8
— Exportations internationales ¹	-0,9	3,2	5,1
ÉLÉMENTS DE REVENUS ET PRIX			
— Salaires et traitements	3,9	4,0	3,9
— Revenu personnel	3,4	4,4	3,9
— Bénéfices des sociétés	8,4	3,9	3,7
— Prix à la consommation	2,5	1,4	1,7
MARCHÉ DU TRAVAIL			
— Population active	2,2	1,4	1,2
— Emploi	1,6	1,5	1,4
— en milliers	57	54	51
— Taux de chômage ²	9,1	9,1	8,9
MARCHÉS FINANCIERS – CANADA			
— Bons du Trésor, 3 mois ²	2,9	2,2	2,7
— Obligations fédérales, 10 ans ²	4,8	4,8	5,2
— Taux de change (dollar canadien en cents américains)	71,4	76,5	73,2

¹ En dollars constants de 1997.² En pourcentage.

Section 2

La situation financière du gouvernement en 2003-2004 et les emprunts du secteur public

Les opérations financières du gouvernement.....	3
Les revenus du Fonds consolidé du revenu	5
Les dépenses du Fonds consolidé du revenu.....	11
Les opérations budgétaires des organismes consolidés	12
Les opérations non budgétaires consolidées.....	13
Les opérations de financement consolidées	15
Les emprunts	18
Les remboursements d'emprunts.....	22
La dette totale du gouvernement	23
La structure de la dette	24
Les emprunts, les investissements et la dette du secteur public.....	26
Les emprunts et les investissements du secteur public	26
La dette à long terme du secteur public	31
Données historiques et résultats préliminaires	33
Opérations financières du gouvernement du Québec	
— Sommaire des opérations financières consolidées	33
— Fonds consolidé du revenu - Revenus par source	34
— Fonds consolidé du revenu - Dépenses par ministère	35
— Opérations non budgétaires consolidées	36
— Opérations de financement consolidées	38
Emprunts réalisés en 2003-2004 pour le Fonds consolidé du revenu.....	39
Emprunts réalisés en 2003-2004 pour le Fonds de financement	40
Emprunts réalisés en 2003-2004 par Financement-Québec	41
Emprunts réalisés en 2003 par Hydro-Québec	42
Annexe	
2.1 Opérations budgétaires consolidées : revenus par source et dépenses par mission en 2003-2004	43

Les opérations financières du gouvernement⁽¹⁾

Conformément aux objectifs du gouvernement, l'équilibre budgétaire est atteint en 2003-2004 avant prise en compte des pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec (SGF). En tenant compte de ces pertes additionnelles, le déficit s'établit à 364 millions de dollars.

Les revenus du Fonds consolidé du revenu pour l'exercice financier 2003-2004 sont révisés à 52 201 millions de dollars, soit 317 millions de dollars de moins que ce qui était anticipé au moment du Budget du 12 juin 2003. Les revenus autonomes sont révisés à la baisse de 506 millions de dollars, alors que les transferts fédéraux sont révisés à la hausse de 189 millions de dollars.

Les dépenses du Fonds consolidé du revenu s'établissent à 52 468 millions de dollars en 2003-2004, soit une révision à la baisse de 194 millions de dollars par rapport à la prévision du 12 juin 2003. Cette révision correspond à la baisse du service de la dette. L'objectif de dépenses de programmes de 45 800 millions de dollars a été respecté.

Pour leur part, les besoins financiers nets consolidés sont révisés à 1 433 millions de dollars, soit une diminution de 390 millions de dollars. Ainsi, les besoins financiers nets des organismes consolidés s'élèvent à 1 233 millions de dollars et ceux du Fonds consolidé du revenu s'établissent à 200 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 100 millions de dollars par rapport au Budget du 12 juin 2003 en raison d'un dividende additionnel de 100 millions de dollars de Loto-Québec.

En ce qui a trait aux opérations de financement consolidées, la variation de la dette directe est révisée à la hausse de 1 265 millions de dollars par rapport à la prévision de juin dernier.

(1) Nouvelle présentation des opérations budgétaires

Les sections 2 et 4 du Plan budgétaire ont été revues pour simplifier la présentation des équilibres financiers du gouvernement. Ainsi, les opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu, qui englobent les bénéfices des entreprises du gouvernement, sont présentées distinctement de celles des organismes consolidés. En outre, les opérations budgétaires des organismes consolidés sont regroupées sous la nouvelle rubrique « résultats nets des organismes consolidés ».

TABLEAU 2.1

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004		
	Résultats réels	Discours sur le budget du 12 juin 2003	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu⁽¹⁾				
Revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	41 197	43 330	42 824	- 506
Transferts fédéraux	8 932	9 188	9 377	189
Total des revenus	50 129	52 518	52 201	- 317
Dépenses de programmes	- 44 316	- 45 800	- 45 800	—
Service de la dette	- 6 536	- 6 862	- 6 668	194
Total des dépenses	- 50 852	- 52 662	- 52 468	194
Résultats nets des organismes consolidés⁽¹⁾	368	144	267	123
Solde budgétaire consolidé avant les pertes exceptionnelles de la SGF	- 355	0	0	0
Pertes exceptionnelles de la SGF	- 339	—	- 364	- 364
Solde budgétaire consolidé	- 694	0	- 364	- 364
Opérations non budgétaires consolidées				
Placements, prêts et avances	- 1 649	- 1 814	- 1 077	737
Immobilisations	- 1 482	- 1 334	- 978	356
Régimes de retraite	2 007	2 041	2 221	180
Autres comptes	240	- 716	- 1 235	- 519
Besoins non budgétaires consolidés	- 884	- 1 823	- 1 069	754
Besoins financiers nets consolidés	- 1 578	- 1 823	- 1 433	390
Opérations de financement consolidées				
Variation de l'encaisse ⁽²⁾	- 3 090	4 110	2 466	- 1 644
Variation de la dette directe ⁽²⁾	6 309	66	1 331	1 265
Fonds d'amortissement des régimes de retraite ⁽³⁾	- 1 641	- 2 353	- 2 364	- 11
Total du financement des opérations consolidées	1 578	1 823	1 433	- 390

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction. À des fins de comparaison, les données sont présentées sur la base de la structure budgétaire 2004-2005. Ainsi, les changements qui seront apportés à la politique familiale, à compter du 1^{er} janvier 2005, auront pour effet d'inscrire en déduction des revenus des sommes qui étaient incluses auparavant dans les dépenses de programmes. Les données présentées dans cette section intègrent un redressement, portant sur une période de trois mois, qui a pour effet de réduire de 132 millions de dollars les revenus autonomes et les dépenses de programmes. Par conséquent, ce redressement ne modifie pas le solde budgétaire des années concernées.

- (1) Les opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu, qui englobent les bénéfices des entreprises du gouvernement, sont présentées distinctement de celles des organismes consolidés. Par ailleurs, les opérations budgétaires des organismes consolidés sont regroupées sous la nouvelle rubrique « résultats nets des organismes consolidés ».
- (2) La variation de la dette directe comprend, d'une part, les nouveaux emprunts à long terme diminués des remboursements d'emprunts à long terme et, d'autre part, la variation de l'encours des emprunts temporaires. Auparavant, la variation de l'encours des emprunts temporaires était incluse dans la variation de l'encaisse. Se référer aux explications traitant des opérations de financement consolidées présentées plus loin dans la présente section.
- (3) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir éventuellement au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placement du fonds y sont réinvestis.

Les revenus du Fonds consolidé du revenu

Au chapitre des revenus, le Budget 2003-2004 prévoyait des revenus autonomes de 43 330 millions de dollars et des transferts fédéraux de 9 188 millions de dollars. La prévision des revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF est révisée à la baisse de 506 millions de dollars par rapport à la prévision du budget, alors que celle des transferts fédéraux est augmentée de 189 millions de dollars.

Les revenus autonomes

Exclusion faite des entreprises du gouvernement, la révision à la baisse des revenus autonomes s'établit à 537 millions de dollars. Cette révision traduit principalement des revenus moins élevés que prévu à l'impôt sur le revenu des particuliers et aux impôts des sociétés.

TABLEAU 2.2

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES
 (en millions de dollars)

	2002-2003				2003-2004
	Résultats réels	Discours sur le budget du 12 juin 2003	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2002-2003 (%)
Impôt sur le revenu des particuliers	16 048	16 891	16 454	- 437	2,5
Fonds des services de santé	4 068	4 640	4 658	18	14,5
Impôts des sociétés	3 735	3 926	3 837	- 89	2,7
Taxes à la consommation	10 843	11 567	11 596	29	6,9
Autres sources	2 402	2 364	2 306	- 58	- 4,0
Sous-total avant les entreprises du gouvernement	37 096	39 388	38 851	- 537	4,7
Entreprises du gouvernement avant les pertes exceptionnelles de la SGF	4 101	3 942	3 973	31	- 3,1
Total des revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	41 197	43 330	42 824	- 506	3,9

N.B. : Données redressées selon les indications fournies au bas du tableau 2.1.

Les résultats préliminaires à l'impôt sur le revenu des particuliers montrent une diminution de 437 millions de dollars par rapport au Budget 2003-2004. La poursuite du traitement en 2003-2004 des déclarations de revenus pour l'année 2002 s'est traduite par un niveau d'impôt à payer plus faible qu'anticipé, notamment pour les travailleurs autonomes. Cela a également entraîné une diminution des acomptes provisionnels pour l'année 2003, puisque ces derniers sont calculés sur la base de l'information de l'année d'imposition 2002.

Aux impôts des sociétés, les revenus sont révisés à la baisse de 89 millions de dollars. Ce résultat est attribuable à une croissance des bénéfices des sociétés moins élevée qu'anticipé.

Les revenus des taxes à la consommation sont révisés à la hausse de 29 millions de dollars. Cette augmentation découle principalement de revenus plus élevés à la taxe sur les carburants, en raison d'une hausse des volumes consommés. La hausse de la taxe sur les produits du tabac annoncée en décembre dernier a également contribué à cette révision.

Par contre, les autres sources de revenu sont révisées à la baisse de 58 millions de dollars, ce qui s'explique notamment par des revenus plus faibles qu'anticipé à l'égard des ventes de biens et services, des droits et permis et des revenus d'intérêts.

Finalement, les bénéfices des entreprises du gouvernement, avant les pertes exceptionnelles de la SGF, sont révisés à 3 973 millions de dollars, soit une hausse de 31 millions de dollars par rapport à la prévision du Budget de juin 2003.

Pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec (SGF)

La SGF a enregistré des pertes au cours des trois dernières années. Ces résultats affectent de manière importante les revenus du gouvernement.

En 2001, les pertes se sont établies à 84 millions de dollars. En 2002, elles ont été de 172 millions de dollars. Pour 2003, la SGF a annoncé récemment une perte de 511 millions de dollars. Cette perte fait suite principalement à la réévaluation complète de son portefeuille de placements effectuée sous la supervision d'une firme spécialisée.

Par ailleurs, la SGF anticipe également une perte de 30 millions de dollars pour le premier trimestre de l'année 2004.

Sur la base des années financières du gouvernement, l'ensemble de ces pertes affecte les résultats du gouvernement de 91 millions de dollars en 2001-2002, de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 364 millions de dollars en 2003-2004.

TABLEAU 2.3

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
IMPACT DES PERTES SUR LES REVENUS DU GOUVERNEMENT
 (en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Pertes de la SGF ⁽¹⁾				
2001	- 81			- 84 ⁽²⁾
2002	- 10	- 162		- 172
2003		- 177	- 334	- 511
2004 ⁽³⁾			- 30	- 30
Total	- 91	- 339	- 364	- 797

(1) L'année financière de la SGF correspond à l'année civile.

(2) Incluant une perte de 3 millions de dollars qui a été imputée à l'année 2000-2001 du gouvernement.

(3) Pertes anticipées de janvier à mars 2004.

Les transferts fédéraux

Les transferts fédéraux devraient atteindre 9 377 millions de dollars pour l'année financière 2003-2004, ce qui représente une révision à la hausse de 189 millions de dollars par rapport à la prévision du Budget 2003-2004. Toutefois, en l'absence du mécanisme de report et d'étalement mis en place par le gouvernement fédéral, les revenus de transferts fédéraux auraient été révisés à la baisse de 972 millions de dollars en 2003-2004.

TABLEAU 2.4

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX
(en millions de dollars)

	2002-2003				2003-2004
	Résultats réels	Discours sur le budget du 12 juin 2003	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2002-2003 (%)
Péréquation	5 315	4 145	4 065	- 80	- 23,5
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	2 648	4 133	4 266	133	61,1
Autres transferts liés aux accords fiscaux	34	15	64	49	88,2
Autres programmes	935	895	982	87	5,0
Total des transferts fédéraux	8 932	9 188	9 377	189	5,0
Moins :					
Impact du mécanisme de report mis en place par le gouvernement fédéral	—	—	1 161	1 161	—
Total des transferts fédéraux avant report	8 932	9 188	8 216	- 972	- 8,0

Les revenus de péréquation sont revus à la baisse de 80 millions de dollars par rapport à la prévision du Budget 2003-2004. Les données finales colligées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers et du revenu imposable des sociétés entraînent une importante révision à la hausse de la capacité fiscale du Québec relativement à celle des provinces composant la norme du programme de péréquation. Ces nouvelles données ont donc entraîné une révision à la baisse des revenus de péréquation de plus de 1 milliard de dollars, dont 771 millions de dollars au seul titre des impôts sur les profits des sociétés. Toutefois, compte tenu de l'ampleur de ces révisions, le gouvernement fédéral a permis le report et l'étalement sur une période de cinq ans, à compter de 2005-2006, du remboursement de l'essentiel de ces révisions, soit 1 074 millions de dollars.

Les revenus au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) sont revus à la hausse de 133 millions de dollars. Une révision de la valeur des points d'impôt servant au calcul du TCSPS a eu pour effet d'accroître les transferts versés en espèces. De plus, le mécanisme de report mis en place par le gouvernement fédéral a entraîné une augmentation des revenus du TCSPS de 87 millions de dollars.

La hausse de 49 millions de dollars des autres transferts liés aux accords fiscaux reflète la croissance exceptionnelle en 2002 des revenus au titre de l'impôt sur les dividendes d'actions privilégiées.

Quant aux autres programmes, la révision de 87 millions de dollars découle principalement de la réévaluation à la hausse des revenus à l'égard des ententes sur l'intégration des immigrants, sur le programme canadien de prêts aux étudiants et sur les services aux personnes ayant été infectées par le virus de l'hépatite C.

Mesure visant à reporter le remboursement d'une partie de la baisse aux transferts fédéraux en 2003-2004

En 2003-2004, les revenus de transferts devaient diminuer de 8,0 %. En effet, une chute de 43,7 % des revenus de péréquation aurait plus que compensé la hausse des revenus du TCSPS découlant de l'annonce fédérale de février 2003 sur la santé.

Toutefois, le gouvernement fédéral a permis au Québec et aux autres provinces de reporter le remboursement des révisions à la baisse à la péréquation et au TCSPS découlant de la mise à jour, entre les estimations fédérales d'octobre 2003 et de février 2004, des données de population ainsi que celles relatives aux impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Ces révisions totalisent 1 161 millions de dollars en 2003-2004. Les remboursements s'effectueront sur une période de cinq ans à compter de 2005-2006, à raison de 244 millions de dollars par année.

TABLEAU 2.5

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
IMPACT DU REPORT D'UNE PARTIE DES RÉVISIONS AUX TRANSFERTS
FÉDÉRAUX EN 2003-2004**
(en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004		
		Avant report	Report	Après report
Péréquation	5 315	2 991	1 074	4 065
Variation en %		- 43,7	—	- 23,5
TCSPS	2 648	4 179	87	4 266
Variation en %		57,8	—	61,1
Autres	969	1 046	—	1 046
Variation en %		7,9	—	7,9
Total	8 932	8 216	1 161	9 377
Variation en %		- 8,0	—	5,0

Les dépenses du Fonds consolidé du revenu

Pour l'année financière 2003-2004, les dépenses ont été révisées à la baisse de 194 millions de dollars pour atteindre 52 468 millions de dollars. Cette diminution correspond à celle du service de la dette.

Au total, les dépenses de programmes ont augmenté de 3,3 % par rapport à 2002-2003 alors que le service de la dette a crû de 2,0 %.

TABLEAU 2.6

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES
 (en millions de dollars)

	2002-2003			2003-2004
	Résultats réels	Discours sur le budget du 12 juin 2003	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget
				Variations par rapport à 2002-2003 (%)
Dépenses de programmes	44 316	45 800	45 800	—
Service de la dette				
Service de la dette directe	3 888	4 177	3 926	- 251
Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	2 648	2 685	2 742	57
Total du service de la dette	6 536	6 862	6 668	- 194
Total des dépenses	50 852	52 662	52 468	- 194

N.B. : Données redressées selon les indications fournies au bas du tableau 2.1.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite sont égaux aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

La prévision de 45 800 millions de dollars aux dépenses de programmes inclut des réaménagements de dépenses effectués au cours de l'exercice 2003-2004. Les dépenses additionnelles encourues se retrouvent principalement au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, en raison de la baisse moins importante que prévu du nombre de ménages à l'assistance-emploi, ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique. Par ailleurs, des économies équivalentes ont été réalisées dans d'autres ministères.

En ce qui concerne le service de la dette, il s'établit maintenant à 6 668 millions de dollars, dont 3 926 millions de dollars pour le service de la dette directe et 2 742 millions de dollars pour les intérêts au titre des régimes de retraite. La révision à la baisse de 194 millions de dollars du service de la dette reflète, pour l'essentiel, le niveau plus faible que prévu des taux d'intérêt.

Les opérations budgétaires des organismes consolidés

Les résultats nets des organismes consolidés s'établissent à 267 millions de dollars, soit 123 millions de dollars de plus que prévu au Budget de juin 2003. Cette hausse des résultats nets est attribuable à des révisions réparties entre un grand nombre d'organismes.

TABLEAU 2.7

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – ORGANISMES CONSOLIDÉS SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004			
	Résultats réels	Discours sur le budget du 12 juin 2003	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2002-2003 (%)
Revenus autonomes	2 160	2 035	2 194	159	1,6
Transferts fédéraux	375	396	498	102	32,8
Total des revenus	2 535	2 431	2 692	261	6,2
Dépenses excluant le service de la dette	- 1 618	- 1 637	- 1 829	- 192	13,0
Service de la dette	- 549	- 650	- 596	54	8,6
Total des dépenses	- 2 167	- 2 287	- 2 425	- 138	11,9
Résultats nets	368	144	267	123	- 27,4

Les opérations non budgétaires consolidées

Les besoins financiers provenant des opérations non budgétaires consolidées s'établissent à 1 069 millions de dollars, soit 754 millions de dollars de moins que prévu dans le Discours sur le budget du 12 juin 2003.

TABLEAU 2.8

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2003-2004		
	Discours sur le budget du 12 juin 2003	Résultats préliminaires	Variations
Fonds consolidé du revenu			
Placements, prêts et avances			
Entreprises du gouvernement	- 1 305	- 604	701
Municipalités, organismes municipaux, particuliers, sociétés et autres	- 208	- 209	- 1
	- 1 513	- 813	700
Immobilisations	- 122	- 122	—
Régimes de retraite	2 041	2 221	180
Autres comptes	- 562	- 855	- 293
Total du Fonds consolidé du revenu	- 156	431	587
Organismes consolidés			
Immobilisations	- 1 212	- 856	356
Autres	- 455	- 644	- 189
Total des organismes consolidés	- 1 667	- 1 500	167
Besoins non budgétaires consolidés	- 1 823	- 1 069	754

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Les résultats préliminaires du Fonds consolidé du revenu au titre des placements, prêts et avances montrent une diminution de 700 millions de dollars des besoins de fonds par rapport à la prévision de juin 2003. Cet écart s'explique essentiellement par une réduction des mises de fonds de 288 millions de dollars et une baisse des revenus des entreprises du gouvernement.

En ce qui a trait aux régimes de retraite, les besoins financiers ont été moins élevés de 180 millions de dollars depuis la prévision de juin 2003. Cette amélioration est principalement attribuable à l'inscription de dépenses qui ne sont pas déboursées en cours d'exercice, soit les intérêts au titre des régimes de retraite.

Les opérations reliées aux autres comptes non budgétaires représentent les variations d'une année à l'autre des autres postes comptables. Ces comptes, qui comprennent notamment les espèces et effets en main, les chèques en circulation, les comptes à recevoir et les comptes à payer, peuvent connaître des fluctuations importantes en raison de la variabilité des encaissements et des déboursés du gouvernement. Ainsi, pour l'année 2003-2004, le solde des autres comptes du Fonds consolidé du revenu entraîne une augmentation des besoins financiers de 293 millions de dollars.

En ce qui concerne les organismes consolidés, la diminution des besoins financiers de 167 millions de dollars est due, entre autres, à la réduction du niveau des investissements en immobilisations.

Les opérations de financement consolidées**Nouvelle présentation des emprunts à court terme**

Pour combler ses besoins de financement, le gouvernement utilise des emprunts à long terme et des emprunts à court terme. Parmi les emprunts à court terme, on retrouve des bons du Trésor et des emprunts temporaires. Actuellement, l'encours des bons du Trésor est comptabilisé dans la dette directe étant donné que les bons du Trésor sont renouvelés à chaque échéance et qu'ils servent à combler des besoins de financement de long terme. Par contre, les emprunts temporaires étaient, jusqu'à maintenant, présentés dans l'encaisse.

Pour des fins de cohérence, il est souhaitable que la dette totale du gouvernement soit ajustée pour tenir compte de l'ensemble des emprunts à court terme qui servent à financer des besoins de financement de long terme. Ainsi, la présentation des emprunts temporaires sera identique à celle des bons du Trésor. Il est à noter qu'en fin d'exercice, le Fonds consolidé du revenu n'a généralement pas d'emprunts à court terme autres que les bons du Trésor.

TABLEAU 2.9

INCLUSION DES EMPRUNTS À COURT TERME DANS LA DETTE TOTALE

(en millions de dollars)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 ⁽¹⁾
Dette totale au 31 mars	97 732	99 572	100 546	102 741	105 172	108 526	112 019
Encours des emprunts à court terme autres que les bons du Trésor	653	1 541	1 574	2 107	2 003	2 861	2 779
Dette totale au 31 mars incluant les emprunts à court terme	98 385	101 113	102 120	104 848	107 175	111 387	114 798

(1) Résultats préliminaires.

À des fins de comparaison, les opérations de financement prévues au Discours sur le budget du 12 juin 2003 doivent être révisées pour tenir compte du nouveau traitement appliqué aux emprunts temporaires.

Pour le Fonds consolidé du revenu, la variation de l'encaisse de 3 945 millions de dollars prévue au Discours sur le budget du 12 juin 2003 incluait une diminution de l'encours des emprunts temporaires de 165 millions de dollars. Cette diminution est maintenant incluse comme un remboursement d'emprunts dans la variation de la dette directe. Pour les organismes consolidés, une augmentation des emprunts temporaires de 509 millions de dollars était comprise dans la variation de l'encaisse dans le dernier budget. Cette augmentation du niveau d'emprunts temporaires est maintenant considérée comme de nouveaux emprunts dans la variation de la dette directe.

Le financement

Les résultats préliminaires pour 2003-2004 montrent que la variation de la dette directe s'établit à 1 331 millions de dollars, soit 98 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 1 233 millions de dollars pour les organismes consolidés. Les emprunts réalisés au cours de l'exercice financier 2003-2004 s'élèvent à 7 355 millions de dollars (4 940 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 2 415 millions de dollars pour les organismes consolidés). Il est à noter que le Fonds consolidé du revenu a réalisé des emprunts par anticipation de 1 644 millions de dollars qui serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2004-2005.

TABLEAU 2.10

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES (en millions de dollars)

	2003-2004				
	Discours sur le budget du 12 juin 2003	Variation des emprunts temporaires	Discours sur le budget du 12 juin 2003 révisé	Résultats préliminaires	Variations
Variation de l'encaisse					
Fonds consolidé du revenu	3 945	165	4 110	2 466	-1 644
Organismes consolidés	509	- 509	—	—	—
Total de la variation de l'encaisse	4 454	- 344	4 110	2 466	- 1 644
Variation de la dette directe					
Fonds consolidé du revenu					
Nouveaux emprunts	2 608	—	2 608	4 940	2 332
Remboursements d'emprunts	- 3 900	- 165	- 4 065	- 4 842	- 777
	- 1 292	- 165	- 1 457	98	1 555
Organismes consolidés					
Nouveaux emprunts	2 310	509	2 819	2 415 ⁽¹⁾	- 404
Remboursements d'emprunts	- 1 296	—	- 1 296	- 1 182	114
	1 014	509	1 523	1 233	- 290
Total de la variation de la dette directe	- 278	344	66	1 331	1 265
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 2 353	—	- 2 353	- 2 364	- 11
Total du financement des opérations consolidées	1 823	—	1 823	1 433	- 390

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(1) Incluant une augmentation de 83 millions de dollars d'emprunts temporaires.

Financement du Fonds consolidé du revenu

Les résultats préliminaires montrent que la variation de la dette directe du Fonds consolidé du revenu s'établit à 98 millions de dollars, soit 1 555 millions de dollars de plus que le montant prévu au Discours sur le budget 2003-2004. Les emprunts réalisés en 2003-2004 sont de 4 940 millions de dollars, ce qui représente 2 332 millions de dollars de plus que prévu au dernier budget. Cette révision s'explique principalement par les emprunts de 1 644 millions de dollars réalisés par anticipation ainsi que par la hausse de 777 millions de dollars des remboursements d'emprunts.

Par ailleurs, les emprunts réalisés par anticipation font en sorte que le niveau de l'encaisse ne sera diminué que de 2 466 millions de dollars, alors qu'une réduction de 4 110 millions de dollars était prévue dans le dernier budget.

Financement des organismes consolidés

La variation de la dette directe des organismes consolidés devrait s'établir à 1 233 millions de dollars, soit 290 millions de dollars de moins que prévu au dernier budget.

Cette révision s'explique par des besoins financiers nets des organismes consolidés moins élevés que prévu.

Les emprunts

Au total, le gouvernement a réalisé des emprunts à long terme de 7 440 millions de dollars en 2003-2004, dont 4 940 millions de dollars pour les besoins du Fonds consolidé du revenu et 2 500 millions de dollars pour le Fonds de financement. Les emprunts du Fonds de financement servent à combler les besoins de financement des organismes consolidés (2 332 millions de dollars) et de certaines entreprises du gouvernement (168 millions de dollars).

Au total, 97 % du programme de financement, soit 7 231 millions de dollars, a été réalisé en dollar canadien. Parmi les principaux instruments financiers utilisés, le gouvernement a effectué six émissions publiques d'obligations sur le marché canadien, d'un montant total de 3 041 millions de dollars, ainsi que des émissions à rendement réel d'un montant total de 656 millions de dollars. De plus, des billets à moyen terme ont été émis sur le marché canadien pour une valeur de 1 585 millions de dollars, et sur le marché européen pour un montant de 498 millions de dollars. Par ailleurs, des financements de gré à gré d'une valeur de 436 millions de dollars ont été effectués auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Enfin, les produits d'épargne vendus par Épargne Placements Québec devraient procurer au gouvernement 793 millions de dollars en financement.

Seulement 3 % du programme de financement a été réalisé en devises étrangères. Une émission publique d'obligations a été effectuée sur le marché australien pour un montant de 200 millions de dollars australiens (209 millions de dollars canadiens) en février 2004.

TABLEAU 2.11

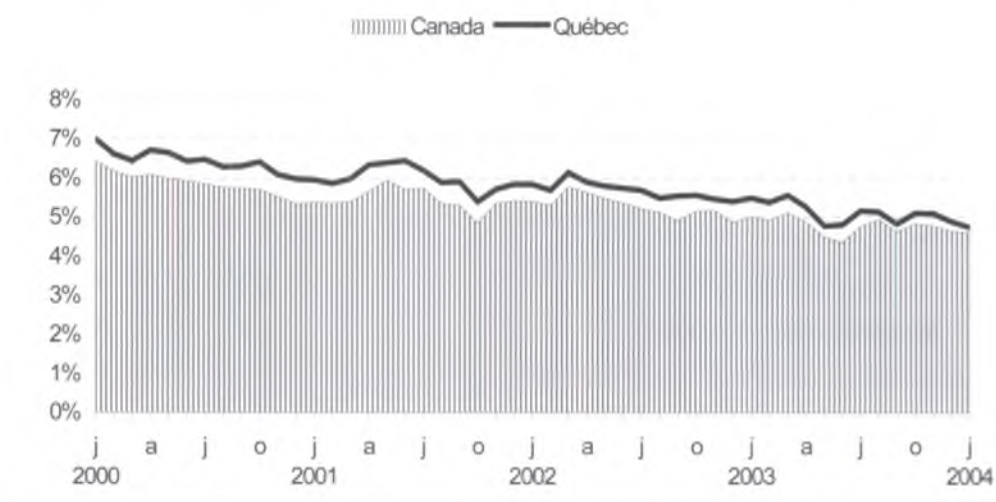
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES EMPRUNTS À LONG TERME RÉALISÉS EN 2003-2004
(en millions de dollars)

Devises	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés ⁽¹⁾	Entreprises du gouvernement	Total (%)	
Dollar canadien					
Émissions publiques					
Obligations négociables	1 475	1 566	—	3 041	42,1
Obligations à rendement réel	656	—	—	656	9,1
Billets à moyen terme					
Sur le marché canadien	1 585	—	—	1 585	21,9
Sur le marché européen	—	498	—	498	6,9
Émissions privées					
Caisse de dépôt et placement du Québec	—	268	168	436	6,0
Fonds de placement du régime de pensions du Canada	5	—	—	5	0,1
Produits d'épargne	793	—	—	793	10,9
Programme immigrants-investisseurs	450	—	—	450	6,2
Variation de la dette résultant de transactions d'échange de devises	- 233	—	—	- 233	- 3,2
Sous-total	4 731	2 332	168	7 231	97,2
Dollar australien					
Émission publique	209	—	—	209	100,0
Sous-total	209	—	—	209	2,8
Total	4 940	2 332	168	7 440	100,0

(1) Excluant l'augmentation de 83 millions de dollars d'emprunts temporaires.

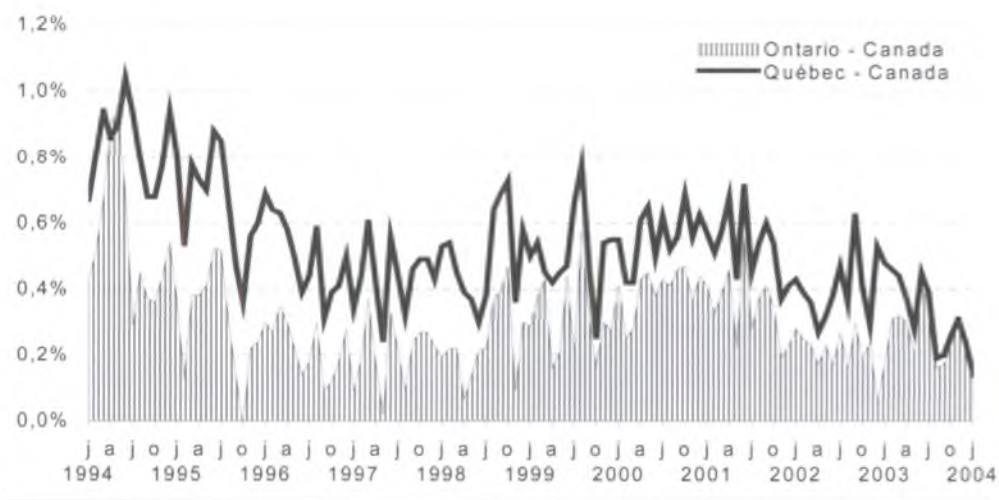
GRAPHIQUE 2.1

TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME (10 ANS)



GRAPHIQUE 2.2

ÉCART ENTRE LES TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME (10 ANS)



GRAPHIQUE 2.3

TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À COURT TERME



Les remboursements d'emprunts

Les résultats préliminaires indiquent que les remboursements d'emprunts pour l'exercice financier 2003-2004 du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés s'élèvent à 6 024 millions de dollars, soit 663 millions de dollars de plus que prévu dans le Discours sur le budget du 12 juin 2003.

Remboursements d'emprunts du Fonds consolidé du revenu

Les résultats préliminaires indiquent que les remboursements d'emprunts du Fonds consolidé du revenu s'élèvent à 4 842 millions de dollars, soit 777 millions de dollars de plus que prévu dans le Discours sur le budget de juin dernier. Cette augmentation s'explique notamment par des remboursements de produits d'épargne plus élevés que prévu et par des revenus plus importants que prévu au Fonds d'amortissement des emprunts du gouvernement.

Remboursements d'emprunts des organismes consolidés

Les résultats préliminaires indiquent que les remboursements d'emprunts des organismes consolidés pour l'exercice financier 2003-2004 s'élèvent à 1 182 millions de dollars, soit 114 millions de dollars de moins que prévu au dernier budget.

La dette totale du gouvernement

La dette totale du gouvernement comprend la dette directe consolidée et le passif net au titre des régimes de retraite. La dette directe consolidée représente la somme de la dette directe du Fonds consolidé du revenu et de celle des organismes consolidés. Le passif net au titre des régimes de retraite représente le passif au titre des régimes de retraite duquel est soustrait le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif qui sera éventuellement utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette directe consolidée du gouvernement s'établit à 78 159 millions de dollars au 31 mars 2004, soit 68 692 millions de dollars à titre de dette directe du Fonds consolidé du revenu et 9 467 millions de dollars à titre de dette des organismes consolidés.

Il faut noter que la dette directe consolidée comprend un montant de 1 644 millions de dollars représentant des emprunts réalisés par anticipation en 2003-2004 qui serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2004-2005.

Au 31 mars 2004, le passif net au titre des régimes de retraite s'établit à 38 283 millions de dollars.

En excluant les emprunts effectués par anticipation, la dette totale du gouvernement s'établit à 114 798 millions de dollars au 31 mars 2004.

TABLEAU 2.12

DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT AU 31 MARS 2004⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Dette directe consolidée			Passif net au titre des régimes de retraite	Dette totale
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Total		
Dette au 31 mars 2004	68 692	9 467	78 159	52 487	130 646
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	—	—	—	- 14 204	- 14 204
Sous-total	68 692	9 467	78 159	38 283	116 442
Emprunts effectués par anticipation	- 1 644	—	- 1 644	—	- 1 644
Total	67 048	9 467	76 515	38 283	114 798

(1) Résultats préliminaires.

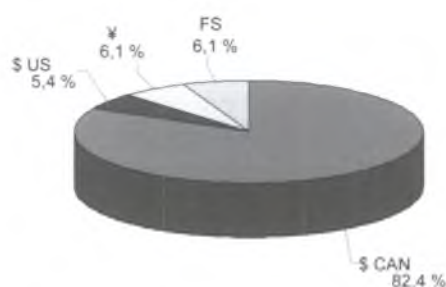
La structure de la dette

Au 31 mars 2004, la proportion de la dette directe du Fonds consolidé du revenu libellée en dollar canadien devrait s'établir à 82,4 % et la part en devises étrangères à 17,6 %. Par ailleurs, la part à taux d'intérêt fixes et la part à taux d'intérêt variables au 31 mars 2004 devraient se situer à 58,4 % et à 41,6 % respectivement.

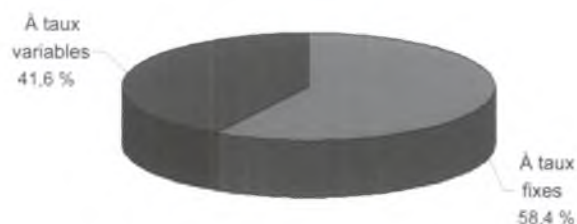
GRAPHIQUE 2.4

STRUCTURE DE LA DETTE DIRECTE DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU 31 MARS 2004⁽¹⁾

PAR DEVISE



PAR TAUX D'INTÉRÊT



(1) Résultats préliminaires.

En incluant la dette des organismes consolidés et le passif net au titre des régimes de retraite, la part de la dette totale au 31 mars 2004 libellée en dollar canadien devrait être de 89,6 % et celle en devises étrangères devrait s'établir à 10,4 %.

TABLEAU 2.13

STRUCTURE DE LA DETTE TOTALE AU 31 MARS 2004⁽¹⁾

(en millions de dollars)

en millions de dollars)

Devises	Dette directe consolidée					Passif net au titre des régimes de retraite	Dette totale	(%)
	Fonds consolidé du revenu	(%)	Organismes consolidés	Total	(%)			
Dollar canadien	56 583	82,4	9 467	66 050	84,5	38 283	104 333	89,6
Dollar américain	3 689	5,4	—	3 689	4,7	—	3 689	3,2
Yen	4 210	6,1	—	4 210	5,4	—	4 210	3,6
Franc suisse	4 210	6,1	—	4 210	5,4	—	4 210	3,6
Sous-total	68 692	100,0	9 467	78 159	100,0	38 283	116 442	100,0
Emprunts effectués par anticipation	- 1 644		—	- 1 644		—	- 1 644	
Total	67 048		9 467	76 515		38 283	114 798	

N.B. : La dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 24 mars 2004.

(1) Résultats préliminaires.

Les emprunts, les investissements et la dette du secteur public

Les emprunts et les investissements du secteur public

Les résultats préliminaires de 2003-2004 montrent que les emprunts bruts à long terme du secteur public s'élèvent à 15 917 millions de dollars.

Les emprunts bruts libellés en dollar canadien totalisent 15 658 millions de dollars, ce qui représente 98,4 % des emprunts totaux du secteur public. Les emprunts bruts libellés en devises étrangères sont de 259 millions de dollars, ce qui représente 1,6 % de l'ensemble des emprunts réalisés par le secteur public.

TABLEAU 2.14

EMPRUNTS NETS À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC

(en millions de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 ⁽¹⁾
Emprunts bruts					
Gouvernement ⁽²⁾⁽³⁾	5 677	8 757	8 438	10 079	7 050
Institutions d'enseignement	1 366	1 540	1 179	2 012	1 213
Établissements de santé et de services sociaux	66	528	429	1 127	668
Hydro-Québec ⁽⁴⁾	2 212	2 124	3 388	1 923	2 249
Autres entreprises du gouvernement	488	16	274	192	194
Municipalités et organismes municipaux	2 594	2 488	2 595	2 880	4 543
Emprunts bruts totaux	12 403	15 453	16 303	18 213	15 917
Remboursements d'emprunts	12 473	13 103	13 060	11 275	13 412
Sous-total	- 70	2 350	3 243	6 938	2 505
Emprunts effectués par anticipation					
de l'année courante	- 506	- 1 475	- 1 154	- 3 967	- 1 644
de l'année précédente	2 831	506	1 475	1 154	3 967
Emprunts nets à long terme	2 255	1 381	3 564	4 125	4 828

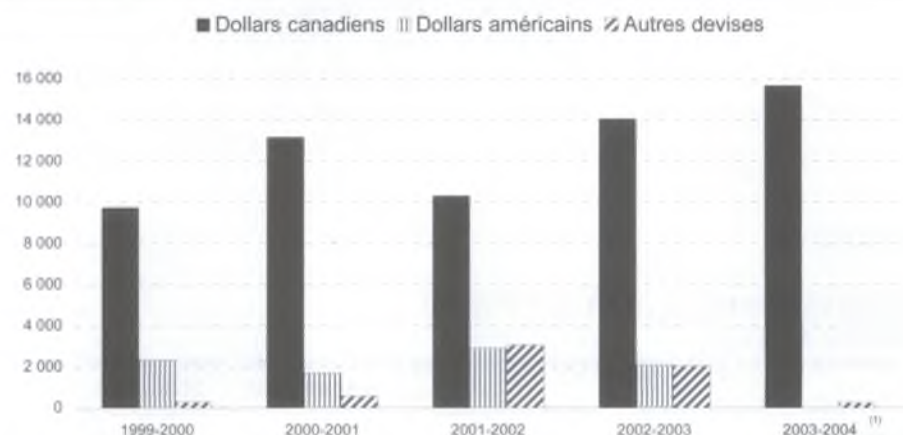
(1) Résultats préliminaires.

(2) Montants empruntés pour les besoins du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés, à l'exclusion des montants nets en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises, ce qui diffère de la liste des emprunts réalisés présentée plus loin dans ce document. Ces montants excluent également les emprunts effectués pour les besoins de certaines entreprises du gouvernement et de Financement-Québec, qui sont répartis aux organismes et réseaux auxquels ils sont destinés.

(3) Les emprunts bruts du gouvernement incluent les emprunts à court terme qui servent à financer des besoins de financement de long terme.

(4) Montants empruntés au 31 décembre de chaque année.

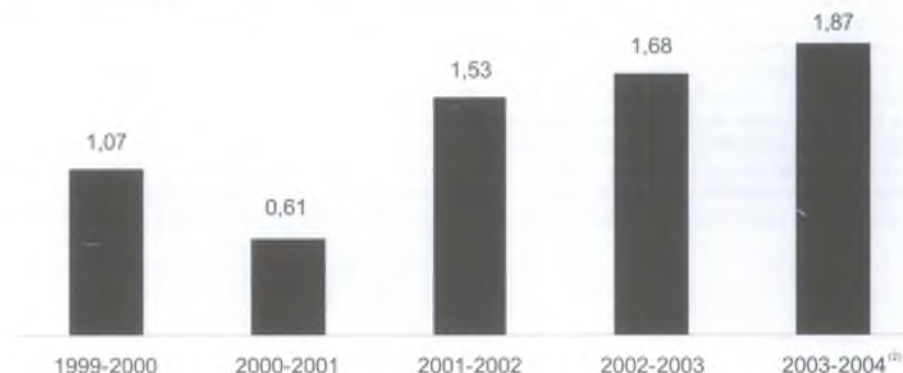
GRAPHIQUE 2.5

EMPRUNTS BRUTS DU SECTEUR PUBLIC PAR DEVISE
(en millions de dollars)

(1) Résultats préliminaires.

Afin que les emprunts effectués au cours d'un exercice financier soient sur une base comparable aux investissements et au produit intérieur brut, il est nécessaire d'attribuer les emprunts effectués par anticipation aux années auxquelles ils se rapportent. Ainsi, pour 2003-2004, les emprunts nets à long terme du secteur public s'élèvent à 4 828 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 703 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Par conséquent, le rapport des emprunts nets à long terme au produit intérieur brut augmente de 1,68 % du PIB en 2002-2003 à 1,87 % en 2003-2004.

GRAPHIQUE 2.6

EMPRUNTS NETS À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC⁽¹⁾
(en pourcentage du PIB)

(1) Ajustés des emprunts effectués par anticipation.

(2) Résultats préliminaires.

Les résultats préliminaires montrent qu'en 2003-2004, les investissements du secteur public s'élèvent à 9 704 millions de dollars, une augmentation de 885 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des investissements effectués par Hydro-Québec. Par rapport à l'exercice précédent, Hydro-Québec a investi 400 millions de dollars de plus pour développer sa capacité de production (Toulmoustou, Eastmain-1) et 200 millions de dollars sur le réseau de transport d'électricité, notamment pour le renforcement de la boucle montréalaise.

TABLEAU 2.15

INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC
(en millions de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 ⁽¹⁾
Gouvernement ⁽²⁾	1 085	1 448	1 614	2 031	1 624
Institutions d'enseignement ⁽³⁾	702	691	703	1 070	1 216
Établissements de santé et de services sociaux ⁽³⁾	615	699	706	785	860
Hydro-Québec ⁽⁴⁾	1 457	1 632	1 686	2 208	2 895
Autres entreprises du gouvernement ⁽⁵⁾	376	666	934	960	932
Municipalités et organismes municipaux ⁽⁶⁾	1 703	1 601	1 855	1 765	2 177
	5 938	6 737	7 498	8 819	9 704

(1) Résultats préliminaires.

(2) Les investissements du gouvernement comprennent ses immobilisations ainsi que les subventions et les prêts pour les investissements à des agents économiques extérieurs au secteur public. Les investissements financiers pour d'autres composantes du secteur public sont donc exclus. Les investissements du gouvernement incluent ceux des organismes consolidés.

Sources : Comptes publics du gouvernement du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances.

(3) Les investissements des commissions scolaires, des collèges et des universités, ainsi que ceux des établissements de santé et de services sociaux comprennent la part supportée par le gouvernement et celle supportée par les institutions elles-mêmes. Il est à noter que la part supportée par le gouvernement est financée par des subventions pour le service de la dette.

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances.

(4) Les investissements d'Hydro-Québec sont présentés sur la base d'année civile. Ils excluent les placements financiers et les programmes commerciaux.

Sources : Hydro-Québec et ministère des Finances.

(5) Les investissements des entreprises du gouvernement correspondent à l'accroissement des actifs à long terme. Ils excluent ceux des organismes consolidés et de la Société québécoise d'assainissement des eaux qui sont compris aux postes « Gouvernement » et « Municipalités et organismes municipaux » respectivement.

Sources : États financiers des entreprises du gouvernement du Québec et ministère des Finances.

(6) Les investissements des municipalités et des organismes municipaux comprennent également ceux relatifs à l'assainissement des eaux, au transport en commun et aux équipements culturels et communautaires.

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et ministère des Finances.

Le tableau qui suit présente l'évolution comparative des emprunts et des investissements de l'ensemble du secteur public. Les emprunts nets totaux du secteur public incluent la variation du passif net au titre des régimes de retraite.

En 2003-2004, les emprunts nets totaux du secteur public sont encore une fois inférieurs aux investissements. Le ratio des emprunts nets par rapport aux investissements s'établit à 0,48.

TABLEAU 2.16

EMPRUNTS NETS TOTAUX ET INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

(en millions de dollars)

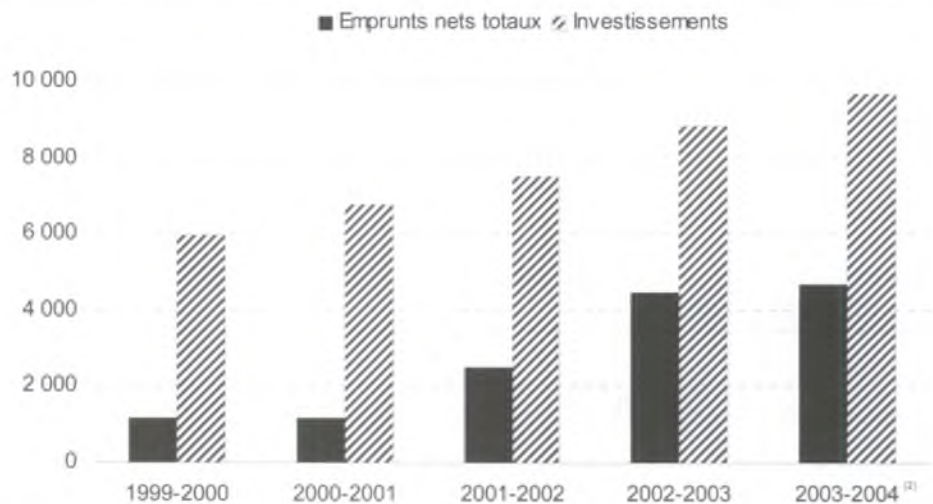
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 ⁽¹⁾
Emprunts nets à long terme ⁽²⁾	2 255	1 381	3 564	4 125	4 828
Variation du passif net au titre des régimes de retraite ⁽³⁾	- 1 091	- 226	- 1 051	366	- 143
Emprunts nets totaux	1 164	1 155	2 513	4 491	4 685
Investissements	5 938	6 737	7 498	8 819	9 704
Ratio	0,20	0,17	0,34	0,51	0,48

(1) Résultats préliminaires.

(2) Ajustés des emprunts effectués par anticipation.

(3) Ce montant tient compte des dépôts effectués au Fonds d'amortissement des régimes de retraite ainsi que des revenus de ce fonds.

GRAPHIQUE 2.7

EMPRUNTS NETS TOTAUX⁽¹⁾ ET INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC
(en millions de dollars)

(1) Ajustés des emprunts effectués par anticipation.

(2) Résultats préliminaires.

La dette à long terme du secteur public

La dette à long terme du secteur public comprend la dette totale du gouvernement et les dettes des réseaux, d'Hydro-Québec, des municipalités et d'autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi, dans bien des cas, à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires montrent que la dette du secteur public devrait s'établir à 181 764 millions de dollars au 31 mars 2004.

TABLEAU 2.17

DETTE À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2000	2001	2002	2003	2004 ⁽²⁾
Dette totale du gouvernement ⁽³⁾⁽⁴⁾	102 120	104 848	107 175	111 387	114 798
Réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux	7 645	8 787	9 588	11 008	10 885
Hydro-Québec	38 135	38 979	37 893	35 639	34 776
Autres entreprises du gouvernement	4 445	4 345	3 906	3 955	3 535
Municipalités et organismes municipaux ⁽⁵⁾	17 211	16 699	16 777	16 530	17 770
Total	169 556	173 658	175 339	178 519	181 764

(1) Incluant l'encours des bons du Trésor du Fonds consolidé du revenu et du Fonds de financement. Au 31 mars 2004, l'encours des bons du Trésor devrait être de 2 111 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et de 1 197 millions de dollars pour le Fonds de financement. Les bons du Trésor du Fonds de financement servent à pourvoir aux besoins de financement de long terme des organismes consolidés, de la Société québécoise d'assainissement des eaux et de certaines entreprises du gouvernement.

(2) Résultats préliminaires.

(3) Dette directe consolidée et passif net au titre des régimes de retraite, excluant les emprunts effectués par anticipation qui totalisent 506 millions de dollars en 1999-2000, 1 475 millions de dollars en 2000-2001, 1 154 millions de dollars en 2001-2002, 3 967 millions de dollars en 2002-2003 et 1 644 millions de dollars en 2003-2004. Ces emprunts sont attribués aux années auxquelles ils se rapportent.

(4) Incluant les emprunts temporaires qui servent à combler les besoins de financement de long terme.

(5) Comprend la dette à long terme de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Données historiques et résultats préliminaires

TABLEAU 2.18

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 ⁽¹⁾
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu⁽²⁾				
Revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	40 921	39 023	41 197	42 824
Transferts fédéraux	7 895	8 885	8 932	9 377
Total des revenus	48 816	47 908	50 129	52 201
Dépenses de programmes	- 40 751	- 42 380	- 44 316	- 45 800
Service de la dette	- 6 972	- 6 687	- 6 536	- 6 668
Total des dépenses	- 47 723	- 49 067	- 50 852	- 52 468
Résultats nets des organismes consolidés⁽²⁾	284	322	368	267
Réserve budgétaire				
Sommes affectées à la réserve	- 950	—	—	—
Utilisation des sommes affectées à la réserve	—	950	—	—
Solde budgétaire consolidé avant les pertes exceptionnelles de la SGF	427	113	-355	0
Pertes exceptionnelles de la SGF	—	-91	-339	-364
Solde budgétaire consolidé	427	22	- 694	- 364
Opérations non budgétaires consolidées				
Placements, prêts et avances	- 1 632	- 1 142	- 1 649	- 1 077
Immobilisations	- 473	- 995	- 1 482	- 978
Régimes de retraite	1 793	2 089	2 007	2 221
Autres comptes	- 631	- 589	240	- 1 235
Besoins non budgétaires consolidés	- 943	- 637	- 884	- 1 069
Besoins financiers nets consolidés	- 516	- 615	- 1 578	- 1 433
Opérations de financement consolidées				
Variation de l'encaisse ⁽³⁾	- 1 006	236	- 3 090	2 466
Variation de la dette directe ⁽³⁾	3 541	3 519	6 309	1 331
Fonds d'amortissement des régimes de retraite ⁽⁴⁾	- 2 019	- 3 140	- 1 641	- 2 364
Total du financement des opérations consolidées	516	615	1 578	1 433

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction. Aux fins de comparaison, les données sont présentées sur la base de la structure budgétaire 2004-2005. Ainsi, les changements qui seront apportés à la politique familiale, à compter du 1^{er} janvier 2005, auront pour effet d'inscrire aux revenus des sommes qui se trouvaient auparavant dans les dépenses de programmes. Les données présentées dans ce tableau intègrent un redressement portant sur une période de trois mois, qui a pour effet de réduire de 132 millions de dollars les revenus autonomes et les dépenses de programmes de chacune des années financières, sans changer le solde budgétaire.

(1) Résultats préliminaires.

(2) Les opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu, qui englobent les bénéfices des entreprises du gouvernement, sont présentées distinctement de celles des organismes consolidés. Par ailleurs, les opérations budgétaires des organismes consolidés sont regroupées sous la nouvelle rubrique « résultats nets des organismes consolidés ».

(3) La variation de la dette directe comprend, d'une part, les nouveaux emprunts à long terme diminués des remboursements d'emprunts à long terme et, d'autre part, la variation de l'encours des emprunts temporaires. Auparavant, la variation de l'encours des emprunts temporaires était incluse dans la variation de l'encaisse. Se référer aux explications traitant des opérations de financement consolidées présentées précédemment.

(4) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir éventuellement au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placement du fonds y sont réinvestis.

TABLEAU 2.19

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
REVENUS PAR SOURCE AVANT LES PERTES EXCEPTIONNELLES DE LA SGF
(en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 ⁽¹⁾
Revenus autonomes				
Impôts sur les revenus et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	16 984	15 791	16 048	16 454
Cotisations au Fonds des services de santé	4 488	4 291	4 068	4 658
Impôts des sociétés ⁽²⁾	4 217	4 029	3 735	3 837
	25 689	24 111	23 851	24 949
Taxes à la consommation				
Ventes	7 374	7 557	8 331	9 003
Carburants	1 536	1 536	1 645	1 670
Tabac	483	652	867	923
	9 393	9 745	10 843	11 596
Droits et permis				
Véhicules automobiles	646	662	690	700
Boissons alcooliques	146	140	155	156
Ressources naturelles	265	188	201	124
Autres	180	177	178	171
	1 237	1 167	1 224	1 151
Revenus divers				
Ventes de biens et services	406	412	440	434
Intérêts	390	395	321	332
Amendes, confiscations et recouvrements	310	371	417	389
	1 106	1 178	1 178	1 155
Revenus provenant des entreprises du gouvernement avant les pertes exceptionnelles de la SGF				
Société des alcools du Québec	471	489	540	563
Loto-Québec	1 358	1 352	1 353	1 393
Hydro-Québec	1 160	1 041	1 840	2 026
Autres	507	- 60	368	- 9
	3 496	2 822	4 101	3 973
Total des revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	40 921	39 023	41 197	42 824
Transferts fédéraux				
Péréquation	5 650	5 336	5 315	4 065
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	1 597	2 958	2 648	4 266
Autres transferts liés aux accords fiscaux	30	27	34	64
Autres programmes	618	564	935	982
Total des transferts fédéraux	7 895	8 885	8 932	9 377
Total des revenus avant les pertes exceptionnelles de la SGF	48 816	47 908	50 129	52 201

N.B. : Données redressées selon les indications fournies au bas du tableau 2.18.

(1) Résultats préliminaires.

(2) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances, ainsi que la taxe sur les télécommunications, le gaz et l'électricité.

TABLEAU 2.20

GOVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
DÉPENSES PAR MINISTÈRE
(en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 ⁽¹⁾
Dépenses de programmes				
Assemblée nationale	80	88	92	94
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	42	50	63	97
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 388	1 626	1 584	1 575
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	714	651	641	664
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	446	475	523	488 ⁽²⁾
Conseil exécutif	79	94	139	168 ⁽²⁾
Culture et Communications	528	479	490	512
Développement économique et régional et Recherche	1 095	1 008	1 086	798 ⁽²⁾
Éducation	10 124	10 542	11 099	11 469
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 530	5 636	5 823	5 993
Environnement	155	178	177	180
Finances (excluant le service de la dette)	115	116	127	152 ⁽²⁾
Justice	468	509	542	573
Relations avec les citoyens et Immigration	185	220	246	210
Relations internationales	104	111	111	112
Ressources naturelles, Faune et Parcs	564	502	506	485
Revenu	715	613	778	642
Santé et Services sociaux	16 095	17 189	17 919	19 105
Sécurité publique	744	799	871	924
Transports	1 501	1 406	1 429	1 488
Travail	79	88	70	69
Total des dépenses de programmes	40 751	42 380	44 316	45 800
Service de la dette				
Service de la dette directe	4 378	3 970	3 888	3 926
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 594	2 717	2 648	2 742
Total du service de la dette	6 972	6 687	6 536	6 668
Total des dépenses	47 723	49 067	50 852	52 468

N.B. : Données redressées selon les indications fournies au bas du tableau 2.18. Par ailleurs, les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à l'égard de chaque ministère peut ne pas correspondre au total.

(1) Résultats préliminaires.

(2) Ces montants contiennent des provisions permettant des transferts de crédits à d'autres ministères entre la date de production des documents budgétaires et la fin de l'exercice financier.

TABLEAU 2.21

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 ⁽¹⁾
Placements, prêts et avances				
Fonds consolidé du revenu				
<i>Entreprises du gouvernement</i>				
Capital-actions et mise de fonds				
Société générale de financement du Québec	- 350	- 550	- 200	—
Société Innovatech du Grand Montréal	- 42	- 20	- 50	—
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	- 11	- 29	- 30	- 2
Société Innovatech Sud du Québec	- 6	- 19	- 11	- 1
Société Innovatech Régions ressources	- 13	- 12	- 8	- 9
Autres	- 3	- 18	- 41	—
	- 425	- 648	- 340	- 12
Variation de la valeur de consolidation des placements	- 1 157	- 371	- 1 138	- 587
Prêts et avances	—	—	—	- 5
<i>Total des entreprises du gouvernement</i>	- 1 582	- 1 019	- 1 478	- 604
<i>Particuliers, sociétés et autres</i>	- 20	- 173	- 45	- 211
<i>Municipalités et organismes municipaux</i>	1	4	2	2
	- 1 601	- 1 188	- 1 521	- 813
Organismes consolidés	- 31	46	- 128	- 264
Total des placements, prêts et avances	- 1 632	- 1 142	- 1 649	- 1 077
 Immobilisations				
Fonds consolidé du revenu				
Investissements nets	- 144	- 135	- 200	- 334
Amortissement	334	193	207	212
	190	58	7	- 122
Organismes consolidés	- 663	- 1 053	- 1 489	- 856
Total des immobilisations	- 473	- 995	- 1 482	- 978

(1) Résultats préliminaires.

TABLEAU 2.21 (SUITE)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 ⁽¹⁾
Régimes de retraite				
Participation du gouvernement à titre d'employeur				
RREGOP et RRPE				
Coût des prestations constituées ⁽²⁾	990	1 014	1 053	1 068
Amortissement des gains (-) ou pertes actuariels	66	141	155	153
Autres régimes				
Coût des prestations constituées ⁽²⁾	166	147	170	161
Amortissement des gains (-) ou pertes actuariels	26	65	70	73
Coût des modifications	—	28	3	—
Total de la participation du gouvernement	1 248	1 395	1 451	1 455
Cotisations des employeurs autonomes	—	4	4	5
Cotisations des participants	106	88	76	200
Total des cotisations	106	92	80	205
Prestations, remboursements et frais d'administration	- 2 567	- 2 720	- 2 913	- 3 043
Intérêts sur l'obligation actuarielle	3 006	3 322	3 389	3 604
Total des régimes de retraite	1 793	2 089	2 007	2 221
Autres comptes				
Fonds consolidé du revenu	- 490	- 652	244	- 855
Organismes consolidés	- 141	63	- 4	- 380
Total des autres comptes	- 631	- 589	240	- 1 235
Total des opérations non budgétaires consolidées	- 943	- 637	- 884	- 1 069

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(1) Résultats préliminaires.

(2) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au cours de l'année financière, calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services.

TABLEAU 2.22

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 ⁽¹⁾
Variation de l'encaisse				
Fonds consolidé du revenu	- 969	323	- 2 978	2 466
Organismes consolidés	- 37	- 87	- 112	—
Total de la variation de l'encaisse	- 1 006	236	- 3 090	2 466
Variation de la dette directe				
Fonds consolidé du revenu				
Nouveaux emprunts	7 569	7 700	8 862	4 940
Remboursements d'emprunts	- 4 616	- 4 890	- 3 943	- 4 842
	2 953	2 810	4 919	98
Organismes consolidés				
Nouveaux emprunts	1 558	1 311	2 568	2 415
Remboursements d'emprunts	- 970	- 602	- 1 178	- 1 182
	588	709	1 390	1 233
Total de la variation de la dette directe	3 541	3 519	6 309	1 331
Fonds d'amortissement des régimes de retraite ⁽²⁾	- 2 019	- 3 140	- 1 641	- 2 364
Total du financement des opérations consolidées	516	615	1 578	1 433

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Résultats préliminaires.

(2) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir éventuellement au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placement du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.

TABLEAU 2.23

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2003-2004 POUR LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
503	—	5,75	28 juillet	2036-12-01	100,555	5,712
504	—	5,75	1 ^{er} décembre	2036-12-01	100,710	5,702
209	200 \$A	6,00	18 février	2009-02-18	100,000	6,000
468	—	5,25	11 mars	2013-10-01	105,089	4,586
1 585 ⁽⁴⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
656 ⁽⁵⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
793 ⁽⁶⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
5 ⁽⁷⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
450 ⁽⁸⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
- 233 ⁽⁹⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
4 940						

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Billets à moyen terme sur le marché canadien.

(5) Obligations à rendement réel. Le capital et le taux d'intérêt de ces obligations sont rajustés en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au Canada.

(6) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(7) Emprunts auprès du Fonds de placements du régime de pensions du Canada.

(8) Programme immigrants-investisseurs.

(9) Montant encaissé (déboursé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

N.B. : Le gouvernement du Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant équivalant à 3 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'était en cours sur ces conventions de crédit.

TABLEAU 2.24

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2003-2004 POUR LE FONDS DE FINANCEMENT

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
A. Emprunts réalisés pour les organismes consolidés						
498 ⁽⁴⁾	—	4,25 ⁽⁵⁾	9 juillet	2010-07-09	99,530	4,329
502	—	5,25	21 juillet	2013-10-01	100,423	5,195
65 ⁽⁶⁾	—	6,25	4 septembre	2010-12-01	107,903	4,937
60 ⁽⁶⁾	—	5,25	4 septembre	2013-10-01	99,872	5,266
504	—	5,25	15 septembre	2013-10-01	100,782	5,149
50 ⁽⁶⁾	—	6,25	4 novembre	2032-06-01	105,071	5,881
503	—	5,25	20 novembre	2013-10-01	100,690	5,159
77 ⁽⁶⁾	—	5,25	10 décembre	2013-10-01	100,625	5,167
16 ⁽⁶⁾	—	5,25	19 décembre	2013-10-01	101,367	5,070
57	—	5,25	11 mars	2013-10-01	105,089	4,586
Sous-total	2 332					
B. Emprunts réalisés pour certaines entreprises du gouvernement						
85 ⁽⁶⁾	—	6,25	4 septembre	2032-06-01	105,407	5,858
83 ⁽⁶⁾	—	5,25	12 décembre	2036-12-01	100,071	5,745
Sous-total	168					
Total	2 500					

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Billets à moyen terme sur le marché européen.

(5) Les intérêts sont payables annuellement.

(6) Emprunts souscrits en entier par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

TABLEAU 2.25

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2003-2004 PAR FINANCEMENT-QUÉBEC

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
500 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁵⁾	4 juillet	2007-07-04	100,000	Variable
501	—	4,75	21 octobre	2009-12-01	100,237	4,704
507	—	4,75	9 janvier	2009-12-01	101,401	4,476
1 508						

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Billets à moyen terme sur le marché canadien.

(5) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU 2.26

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2003 PAR HYDRO-QUÉBEC⁽¹⁾

Montant en dollars canadiens ⁽²⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽³⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽⁴⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
2 249 ⁽⁵⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
334 ⁽⁶⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
2 583						

(1) Emprunts réalisés au 31 décembre 2003.

(2) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(3) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(4) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(5) Billets à moyen terme sur le marché canadien.

(6) Montant encaissé en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

N.B. : Hydro-Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant équivalant à 1 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'était en cours sur ces conventions de crédit au 31 décembre 2003.

Section 2

Annexe 2.1

Opérations budgétaires consolidées : revenus par source et dépenses par mission en 2003-2004

TABLEAU 2.1.1

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES : REVENUS PAR SOURCE ET DÉPENSES PAR MISSION
EN 2003-2004
(en millions de dollars)

	Résultats consolidés	Résultats préliminaires		
	Discours sur le budget du 12 juin 2003	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Résultats consolidés
Revenus par source				
Impôts sur les revenus et les biens	25 915	24 949	475	25 424
Taxes à la consommation	11 715	11 596	140	11 736
Droits et permis	1 318	1 151	132	1 283
Revenus divers	2 475	1 155	1 447	2 602
Revenus provenant des entreprises du gouvernement avant les pertes exceptionnelles de la SGF	3 942	3 973	—	3 973
Revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	45 365			45 018
Transferts fédéraux	9 584	9 377	498	9 875
Total des revenus avant les pertes exceptionnelles de la SGF	54 949			54 893
Dépenses par mission				
Santé et services sociaux	- 19 734	- 19 105	- 662	- 19 767
Éducation et culture	- 12 220	- 12 162	- 53	- 12 215
Économie et environnement	- 6 014	- 5 608	- 604	- 6 212
Soutien aux personnes et aux familles	- 5 164	- 5 240	- 73	- 5 313
Gouverne et justice	- 4 305	- 3 685	- 437	- 4 122
Dépenses de programmes	- 47 437 ⁽¹⁾			- 47 629
Service de la dette	- 7 512	- 6 668	- 596	- 7 264
Total des dépenses	- 54 949			- 54 893
Solde budgétaire consolidé avant les pertes exceptionnelles de la SGF	0			0
Pertes exceptionnelles de la SGF	—			- 364
Solde budgétaire consolidé	0			- 364

N.B. : Ce tableau, qui présente les revenus par source et les dépenses par mission pour l'année financière 2003-2004, a pour objectif de faire un meilleur rapprochement avec l'état consolidé des résultats de fonctionnement tel qu'il devrait être présenté aux états financiers du gouvernement pour la même année financière.

(1) La répartition des dépenses par mission est celle qui prévalait au moment du Discours sur le budget du 12 juin 2003.

Section 3

Les facteurs à la base des difficultés budgétaires actuelles

Introduction.....	3
Des engagements coûteux.....	4
Une situation économique moins favorable qu'à la fin des années 1990...	7
La stagnation des transferts fédéraux	10

Introduction

L'équilibre budgétaire demeure toujours fragile en raison des problèmes structurels qui pèsent sur les finances publiques.

- Le Québec dépense plus que les autres provinces canadiennes, malgré une richesse par habitant moindre.
- Le fardeau fiscal des Québécois est le plus élevé au Canada.
- La dette du Québec est la plus importante des provinces canadiennes.

Des conditions particulières ont facilité l'atteinte du déficit zéro de 1998-1999 à 2002-2003, notamment la croissance élevée des revenus autonomes découlant des conditions économiques très favorables, la prise en compte dans les revenus du gouvernement des bénéfices importants enregistrés par la CSST et les paiements ponctuels faits par le gouvernement fédéral.

La non-réurrence de ces facteurs et les engagements coûteux pris par le gouvernement précédent rendent maintenant difficile l'atteinte du déficit zéro.

Des engagements coûteux

Les conditions économiques exceptionnelles qui ont prévalu à la fin des années 1990 ont permis non seulement d'atteindre et de maintenir l'équilibre budgétaire mais aussi de mettre en oeuvre des interventions coûteuses dont le gouvernement doit maintenant assumer le coût. Ces interventions incluent notamment les mesures de soutien à l'investissement et aux entreprises et le Plan d'accélération des investissements publics annoncé dans le cadre du budget qui a suivi les événements du 11 septembre 2001.

De 1997-1998 à 2002-2003, des interventions représentant globalement 13,1 milliards de dollars, ont été mises de l'avant avec pour conséquence des engagements de 10,9 milliards de dollars à assumer en 2003-2004 et les années à venir.

TABLEAU 3.1

IMPACT DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE PRÉCÉDENT GOUVERNEMENT DE 1997-1998 À 2002-2003
(en millions de dollars)

	1997-1998 à 2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Années suivantes	Total à compter de 2003-2004	Ensemble des années
Aide à l'investissement et aux entreprises							
- Programme FAIRE	967	122	128	125	1 186	1 561	2 528
- Mesures fiscales – sites désignés et projets majeurs	486	396	446	440	2 680	3 962	4 448
- Pertes à l'égard des mises de fonds ⁽¹⁾ :							
SGF	433	364	85	21	—	470	903 ⁽²⁾
Sociétés Innovatech	168	60	11	—	—	71	239
Plan d'accélération des investissements publics⁽³⁾	141	140	223	247	4 209	4 819	4 960
Total	2 195	1 082	893	833	8 075	10 883	13 078

(1) Les mises de fonds dans ces sociétés d'État ont été de 1,7 milliard de dollars pour la période 1998 à 2003 dont 1,3 milliard dans la Société générale de financement (SGF) et 400 millions de dollars dans les sociétés Innovatech.

(2) Le montant correspond aux pertes réalisées de 2001-2002 à 2003-2004 (797 millions de dollars) auxquelles s'ajoutent les pertes prévues de 106 millions de dollars en 2004-2005 et 2005-2006.

(3) Le plan d'accélération des investissements publics a donné lieu à des investissements de 3 milliards de dollars dont 2,5 milliards de dollars par les ministères et 500 millions de dollars par les sociétés d'État.

Aide à l'investissement et aux entreprises

Le programme FAIRE, qui devait être à l'origine un programme d'intervention temporaire d'un coût de 250 millions de dollars, devrait finalement coûter 2,5 milliards de dollars :

- près de 1 milliard de dollars de dépenses ont été effectuées avant le 31 mars 2003;
- il reste 1,6 milliard de dollars d'engagements à assumer en 2003-2004 et au cours des années à venir.

De leur côté, les mesures fiscales afférentes aux sites désignés (Cité du commerce électronique, Cité du multimédia, etc.) ainsi que le congé fiscal de dix ans pour les projets majeurs d'investissement coûteront au total près de 4,5 milliards de dollars sur dix ans :

- des coûts de 486 millions de dollars ont été encourus avant le 31 mars 2003;
- il reste presque 4 milliards de dollars à assumer en 2003-2004 et au cours des années à venir.

Par ailleurs, les mises de fonds dans la Société générale de financement (SGF) et les sociétés Innovatech faites de 1998 à 2003 ont été de 1,7 milliard de dollars. Ces mises de fonds n'ont pas procuré les résultats attendus. Les pertes qui ont dû être inscrites dans les livres du gouvernement de 1997-1998 à 2003-2004 s'élèvent à 1 025 millions de dollars, soit 60 % des mises de fonds réalisées.

Plan d'accélération des investissements publics

Le Plan d'accélération des investissements publics (PAIP) annoncé en novembre 2001, au moment du Discours sur le budget 2002-2003, a donné lieu à des investissements de plus de 3 milliards de dollars. Ces investissements se traduisent par des dépenses de 4,8 milliards de dollars qu'il faudra inscrire en 2003-2004 et au cours des années à venir (jusqu'à vingt-cinq ans) afin d'effectuer le remboursement du capital et des intérêts.

Une dynamique de croissance de dépenses qui n'a pas été corrigée

Les interventions coûteuses mises en œuvre au cours de la période 1998-1999 à 2002-2003 ont contribué à augmenter les dépenses de façon significative, de sorte que la croissance des dépenses de programmes s'est établie à 4,6 % en moyenne au cours des ces années.

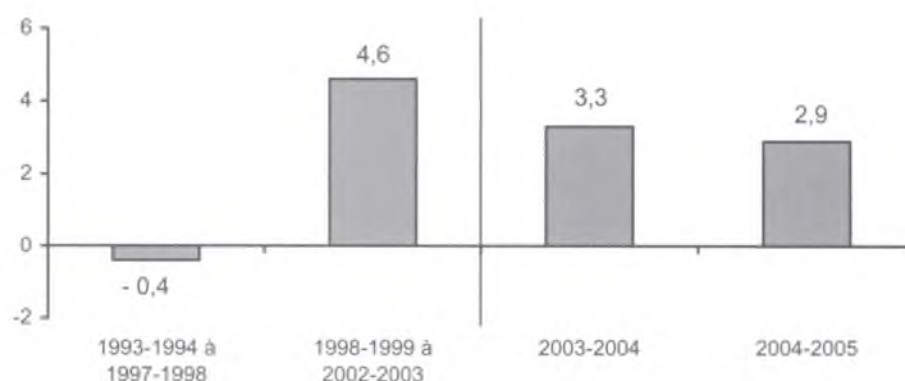
Ce rythme de croissance élevé s'explique aussi par la mise en place de nouveaux programmes qui ont connu une croissance rapide (services de garde, assurance-médicaments, etc.). Parallèlement, il n'y a pas eu de révision systématique des programmes existants.

En comparaison, notons que pendant les cinq années qui avaient précédé l'atteinte du déficit zéro, soit de 1993-1994 à 1997-1998, les dépenses de programmes avaient enregistré une baisse annuelle moyenne de 0,4 %.

Pour 2003-2004 et 2004-2005, le taux de croissance des dépenses de programmes a été ramené respectivement à 3,3 % et 2,9 %.

GRAPHIQUE 3.1

CROISSANCE ANNUELLE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES (en pourcentage)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Une situation économique moins favorable qu'à la fin des années 1990

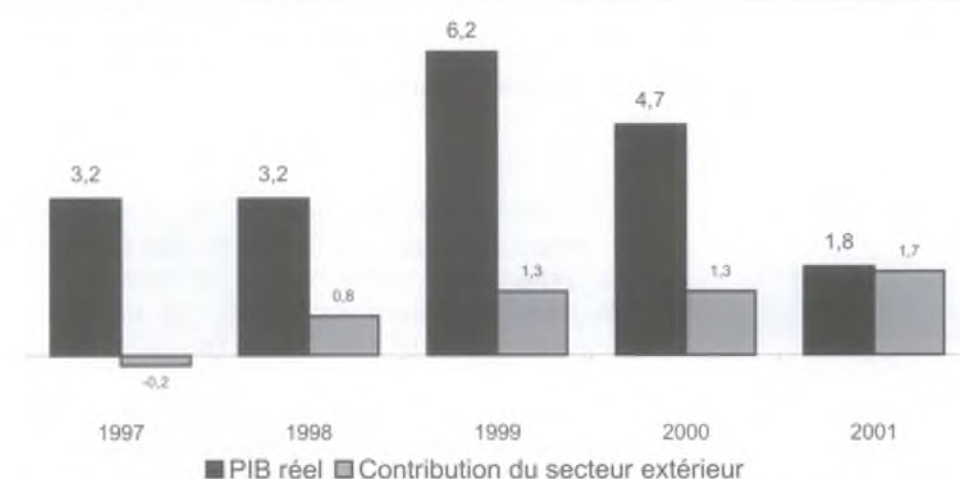
Les conditions économiques très favorables qui ont prévalu à la fin des années 1990 ont contribué de manière importante à l'atteinte de l'équilibre budgétaire. De 1997 à 2000, la croissance du PIB réel au Québec a été en moyenne de 4,3 %, un niveau nettement supérieur à la croissance moyenne de 2,5 % observée depuis le début des années 1980.

La forte croissance de l'économie québécoise au cours de cette période traduit notamment la vigueur des exportations à destination des États-Unis, en raison de la forte croissance de l'économie américaine, de la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain et de la forte demande pour des produits où le Québec est un producteur important, notamment l'aéronautique et les biens d'investissement. La contribution du secteur extérieur à la croissance du PIB a d'ailleurs été de près de 1 % par année au cours de cette période.

GRAPHIQUE 3.2

LE SECTEUR EXTÉRIEUR A AJOUTÉ PRÈS DE 1 % À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

(variation en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

La vigueur de l'économie à la fin des années 1990 traduisait également l'impact positif des rendements exceptionnels sur les marchés boursiers, ainsi que des taux d'intérêt faibles sur la consommation des ménages et les investissements des entreprises. Notons que les taux d'intérêt sont présentement à leur niveau le plus bas depuis le début des années 1960.

GRAPHIQUE 3.3

DÉPRÉCIATION IMPORTANTE DU DOLLAR CANADIEN DURANT LES ANNÉES 1990
(en cents américains)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 3.4

LES PLUS BAS TAUX D'INTÉRÊT DEPUIS 40 ANS
(taux de financement à un jour, en pourcentage)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

Ces divers développements ont résulté en une forte croissance des revenus du gouvernement et en des économies importantes au service de la dette. Avec cette marge de manœuvre, le gouvernement a été en mesure de réduire les impôts, de maintenir une croissance élevée des dépenses, tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

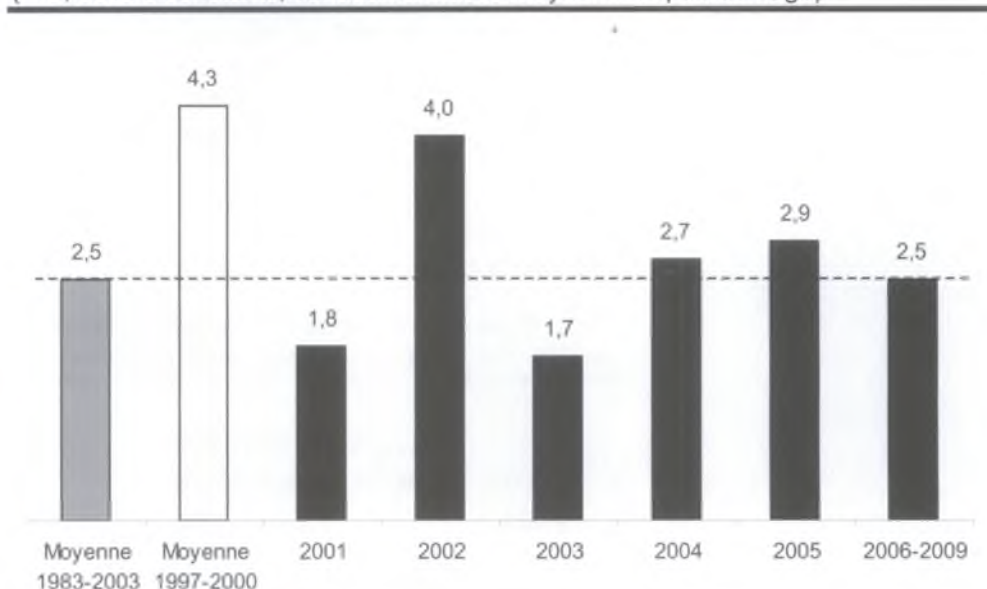
Toutefois, d'ici la fin de la décennie, une telle marge de manœuvre ne sera vraisemblablement pas disponible, puisque la croissance de l'économie devrait être plus modérée, soit environ 2,5 % en moyenne, la même progression qu'au cours des deux dernières décennies.

Les facteurs qui avaient permis à l'économie de croître aussi rapidement à la fin des années 1990 joueront un rôle moins important au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE 3.5

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

(PIB, dollars constants, variation annuelle moyenne en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

En effet, la forte demande américaine pour les produits québécois à la fin des années 1990, notamment en biens d'investissement, a entraîné une croissance exceptionnelle des exportations québécoises, lesquelles ont augmenté annuellement de 11,4 % de 1997 à 2000. La récession de 2001 aux États-Unis a toutefois dégagé d'importantes capacités de production excédentaires, ce qui s'est traduit par une baisse notable de la demande étrangère pour les produits québécois et un recul des exportations au cours des trois années suivantes.

En perspective, une croissance économique modérée aux États-Unis d'ici 2009 entraînera un accroissement des exportations québécoises qui devrait atteindre en moyenne 5 % annuellement de 2004 à 2009. À court terme toutefois, la force du dollar canadien et la présence d'une capacité de production peu utilisée dans certains secteurs aux États-Unis, notamment l'aéronautique et les nouvelles technologies, freineront la relance des exportations québécoises.

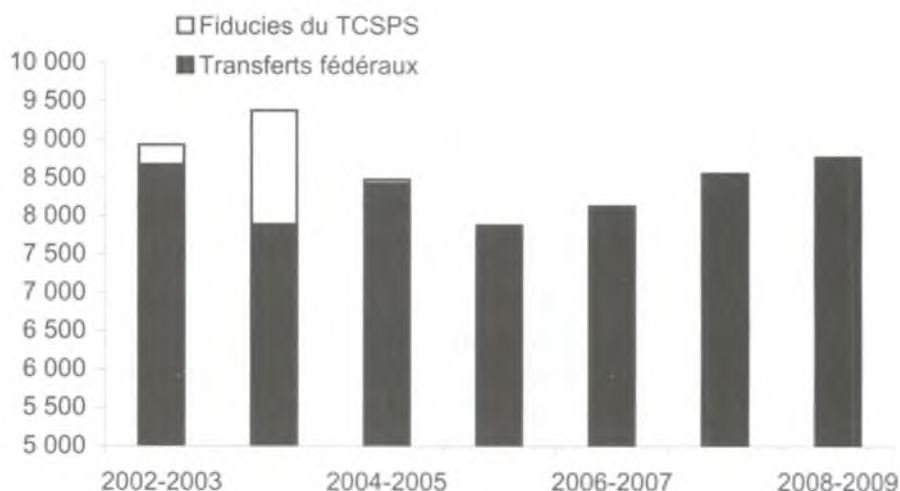
Par ailleurs, les taux d'intérêt, qui sont actuellement à leur plus bas niveau depuis plus de quarante ans, ne pourront qu'augmenter avec le redressement de l'économie nord-américaine, limitant aussi la progression de la demande intérieure, notamment celle du secteur de l'investissement des entreprises qui croîtra de 4 % au cours des années à venir, alors qu'elle avait crû de plus de 10 % de 1997 à 2000.

La stagnation des transferts fédéraux

Le dernier facteur qui rend maintenant plus difficile l'équilibre budgétaire est la stagnation des revenus de transferts fédéraux sur tout l'horizon de prévision par rapport au niveau atteint en 2003-2004. Cette situation se démarque de celle observée à la fin des années 1990 et au début des années 2000, où des transferts additionnels en santé, notamment par le biais de fiducies non récurrentes, ont été consentis par le gouvernement fédéral.

GRAPHIQUE 3.6

ÉVOLUTION DES REVENUS DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX
(excluant les organismes consolidés, en millions de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

La stagnation anticipée des revenus de transferts fédéraux découle principalement de deux phénomènes. Il est prévu que l'économie du Québec continuera de bien performer relativement aux autres provinces canadiennes, ce qui explique que les revenus de péréquation n'excéderont pas, au cours de la période, ceux reçus en 2002-2003.

Toutefois, la stagnation des transferts fédéraux au Québec illustre surtout le refus du gouvernement fédéral de corriger les lacunes importantes du programme de péréquation et d'assurer un financement adéquat pour la santé.

En effet, le programme de péréquation, dans sa structure actuelle, maintient des disparités fiscales importantes entre les provinces, notamment en raison de la définition de la norme du programme qui est inadéquate, de la mesure mal définie de la capacité fiscale aux impôts fonciers et de la couverture incomplète des revenus des provinces au titre des frais à l'usager. La proposition fédérale visant à modifier le programme ne corrige pas ces lacunes majeures.

Par ailleurs, la contribution du gouvernement fédéral de seulement 16 cents par dollar dépensé par les provinces en santé est nettement insuffisante, considérant que le gouvernement fédéral s'était initialement engagé à financer 50 % de ces dépenses, de l'ampleur des surplus fédéraux et de la priorité que les Québécois et les Canadiens accordent à la santé. Le document *Corriger le déséquilibre fiscal* expose de manière détaillée ces problématiques.

Section 4

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

Introduction	3
Maintien de l'équilibre budgétaire	4
Les revenus	6
Les revenus budgétaires	6
Les revenus autonomes	7
Les transferts fédéraux	10
Les dépenses	14
Les dépenses de programmes	14
Le service de la dette	15
Les organismes consolidés	16
Principaux indicateurs financiers	17
Gestion responsable des dépenses	17
Le gouvernement consacre une part de plus en plus faible de ses revenus aux intérêts sur la dette	18
Une baisse continue du taux d'endettement	19
 Annexe	
4.1 Informations additionnelles sur la situation financière du gouvernement	21

Introduction

Cette section du Plan budgétaire vise à présenter les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement.

Les informations fournies à cette fin comprennent :

- le résultat des prévisions faites pour 2004-2005 et 2005-2006, une fois incorporé l'impact des mesures fiscales et budgétaires annoncées dans le présent budget;
- des explications sommaires pour comprendre l'évolution anticipée des revenus et des dépenses;
- un aperçu de l'évolution des principaux indicateurs financiers.

Maintien de l'équilibre budgétaire

Conformément aux objectifs du gouvernement, l'équilibre budgétaire est atteint en 2003-2004 avant prise en compte de la perte exceptionnelle à la Société générale de financement du Québec (SGF). En tenant compte de ces pertes exceptionnelles, le déficit s'établit à 364 millions de dollars.

Pour 2004-2005, le gouvernement respecte son engagement de maintenir l'équilibre budgétaire. Des revenus de 880 millions de dollars proviendront de la vente d'actifs et de la disposition de placements venus à maturité ou devenus moins nécessaires à la bonne conduite des opérations des sociétés d'État. Cette opération s'inscrit à l'intérieur de la démarche du gouvernement de révision du rôle de l'État.

Pour l'année 2005-2006, le gouvernement devra résorber une impasse budgétaire de 1 623 millions de dollars.

TABLEAU 4.1

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES^{(1) (2) (3)} (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004 ^P	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu				
Revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF ⁽⁴⁾	41 197	42 824	45 358	45 714
Transferts fédéraux	8 932	9 377	8 476	7 876
Total des revenus	50 129	52 201	53 834	53 590
Dépenses de programmes	- 44 316	- 45 800	- 47 151	- 48 377
Service de la dette	- 6 536	- 6 668	- 6 939	- 7 053
Total des dépenses	- 50 852	- 52 468	- 54 090	- 55 430
Résultats nets des organismes consolidés ⁽⁵⁾	368	267	256	217
Solde budgétaire consolidé avant les pertes exceptionnelles de la SGF	- 355	0	0	- 1 623
Pertes exceptionnelles de la SGF	- 339	- 364	—	—
Écart à résorber	—	—	—	1 623
Solde budgétaire consolidé	- 694	- 364	0	0
Besoins non budgétaires consolidés	- 884	- 1 069	- 464	- 244
Besoins financiers nets consolidés				
Fonds consolidé du revenu	- 300	- 200	500	750
Organismes consolidés	- 1 278	- 1 233	- 964	- 994
Total	- 1 578	- 1 433	- 464	- 244

P : Résultats préliminaires en 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

(2) Les changements apportés à la politique familiale à compter du 1^{er} janvier 2005 ont pour effet d'inscrire aux revenus des sommes qui se trouvaient auparavant dans les dépenses de programmes. Les données présentées au Budget 2004-2005 intègrent un redressement portant sur une période de trois mois et qui aura pour effet de réduire de 132 millions de dollars les revenus et dépenses de programmes. Ce redressement, qui n'a pas d'impact sur le solde budgétaire, sera ajusté à compter de 2005-2006 pour couvrir une pleine année et s'élèvera à 528 millions de dollars, soit une somme additionnelle de 396 millions de dollars.

(3) Contrairement aux années précédentes, les opérations budgétaires des organismes consolidés sont distinguées des opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu et sont regroupées sous la rubrique « résultats nets des organismes consolidés ».

(4) Les revenus autonomes du Fonds consolidé du revenu incluent les revenus nets des entreprises du gouvernement.

(5) L'information détaillée à l'égard des résultats nets des organismes consolidés est présentée au tableau 4.11.

Les surplus financiers nets du Fonds consolidé du revenu seront de 500 millions de dollars en 2004-2005 et de 750 millions de dollars en 2005-2006.

Les besoins financiers nets des organismes consolidés s'établiront à 964 millions de dollars en 2004-2005 et à 994 millions de dollars en 2005-2006. Ces besoins découlent principalement des investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Globalement, les besoins financiers nets consolidés s'élèveront donc à 464 millions de dollars en 2004-2005 et à 244 millions de dollars en 2005-2006.

Les revenus

Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 53 834 millions de dollars en 2004-2005, soit 45 358 millions de dollars au chapitre des revenus autonomes et 8 476 millions de dollars au titre des transferts fédéraux. Après avoir enregistré une hausse de 4,1 % en 2003-2004, les revenus budgétaires devraient augmenter de 3,1 % en 2004-2005 et diminuer de 0,5 % en 2005-2006.

TABLEAU 4.2

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES REVENUS (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004 ^P	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P
Revenus autonomes ⁽¹⁾	41 197	42 824	45 358	45 714
Variation en %	5,8	3,9	5,9	0,8
Transferts fédéraux	8 932	9 377	8 476	7 876
Variation en %	0,5	5,0	- 9,6	- 7,1
Total	50 129	52 201	53 834	53 590
Variation en %	4,8	4,1	3,1	- 0,5
Taux de croissance du PIB nominal en %	5,6	5,2	4,3	4,0
Taux d'inflation au Canada en %	2,2	2,8	1,5	1,7

P : Résultats préliminaires en 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Avant les pertes exceptionnelles de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 364 millions de dollars en 2003-2004 de la Société générale de financement du Québec.

Les revenus autonomes

En 2003-2004, les revenus autonomes devraient augmenter de 3,9 % par rapport à l'année précédente. En excluant la baisse de 3,1 % des revenus des entreprises du gouvernement, les revenus autonomes augmentent en 2003-2004 de 4,7 %, une croissance légèrement inférieure à celle du produit intérieur brut (PIB).

En 2004-2005, les revenus autonomes devraient progresser de 5,9 %, les hausses les plus importantes étant enregistrées aux impôts des sociétés, en raison de l'impact des mesures fiscales annoncées aux budgets 2003-2004 et 2004-2005, ainsi qu'aux entreprises du gouvernement compte tenu des revenus additionnels prévus de 880 millions de dollars à la suite de la vente de certains de leurs actifs. La non-récurrence de ces revenus ainsi que l'impact sur la base d'une année financière, de la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, limitent à 0,8 % la croissance des revenus autonomes en 2005-2006.

TABLEAU 4.3

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES PAR SOURCE⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004 ^P	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P
Impôt sur le revenu des particuliers	16 048	16 454	17 201	17 660
Variation en %	1,6	2,5	4,5	2,7
Fonds des services de santé	4 068	4 658	4 869	5 083
Variation en %	- 5,2	14,5	4,5	4,4
Impôts des sociétés	3 735	3 837	4 248	4 404
Variation en %	- 7,3	2,7	10,7	3,7
Taxes à la consommation	10 843	11 596	11 899	12 165
Variation en %	11,3	6,9	2,6	2,2
Autres revenus	2 402	2 306	2 318	2 314
Variation en %	2,4	- 4,0	0,5	- 0,2
Sous-total	37 096	38 851	40 535	41 626
Variation en %	2,5	4,7	4,3	2,7
Entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	4 101	3 973	4 823	4 088
Variation en %	50,2	- 3,1	21,4	- 15,2
Revenus autonomes	41 197	42 824	45 358	45 714
Variation en %	5,8	3,9	5,9	0,8
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽²⁾	5,6	5,2	4,3	4,0

P : Résultats préliminaires en 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Avant les pertes exceptionnelles de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 364 millions de dollars en 2003-2004 de la Société générale de financement du Québec.

(2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

De façon plus précise, en ce qui concerne l'évolution des revenus par source :

- l'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, devrait augmenter de 4,5 % pour s'établir à 17,2 milliards de dollars en 2004-2005. Au cours de cet exercice financier, la progression des rentrées fiscales découlant de la croissance des revenus assujettis à l'impôt sera en partie compensée par l'impact de la baisse d'impôt annoncée dans le présent Budget. En 2005-2006, l'augmentation des revenus devrait s'établir à 2,7 %, une hausse compatible avec la croissance des revenus assujettis à l'impôt si l'on fait abstraction de l'impact des mesures annoncées au présent Budget;
- les cotisations au Fonds des services de santé devraient augmenter en 2004-2005 de 4,5 %. Cette croissance est comparable à celle des salaires et traitements sur une base d'année financière. C'est aussi le cas en 2005-2006 alors que la croissance prévue est de 4,4 %;
- la croissance des revenus attendus aux impôts des sociétés de 10,7 % en 2004-2005 et de 3,7 % en 2005-2006 reflète principalement la croissance des bénéfices des sociétés et l'impact des mesures fiscales annoncées lors de ce Budget ainsi que du précédent;
- en 2004-2005, les revenus des taxes à la consommation devraient afficher une hausse de 2,6 %. Cette faible variation traduit d'abord l'impact sur le taux de croissance de l'amélioration apportée à compter de 2003-2004 à la méthode utilisée afin de considérer l'ensemble des remises reliées aux ventes effectuées avant le 31 mars. Cet impact est partiellement compensé par l'effet sur une pleine année de la hausse de la taxe sur le tabac annoncée en décembre dernier;
- en ce qui concerne les entreprises du gouvernement, les revenus devraient croître de 21,4 % en 2004-2005. Cette croissance s'explique principalement par le fait que le gouvernement prévoit réaliser des revenus de 880 millions de dollars provenant de la vente d'actifs ou de la disposition de placements.

TABLEAU 4.4

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
ÉVOLUTION DES REVENUS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004 ^P	2004-2005 ^P
Hydro-Québec	1 840	2 026	2 040
Loto-Québec	1 353	1 393	1 419
Société des alcools du Québec	540	563	601
Autres	368	– 9	763
Total	4 101	3 973	4 823
Variation en %	50,2	– 3,1	21,4

P : Résultats préliminaires en 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Avant les pertes exceptionnelles de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 364 millions de dollars en 2003-2004 de la Société générale de financement du Québec.

Les transferts fédéraux

Après avoir augmenté de 5,0 % en 2003-2004, les revenus de transferts fédéraux devraient diminuer de 9,6 % en 2004-2005 et de 7,1 % en 2005-2006.

TABLEAU 4.5

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES REVENUS DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004 ^P	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P
Péréquation	5 315	4 065	4 942	3 887
Variation en %	- 0,4	- 23,5	21,6	- 21,3
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	2 648	4 266	2 890	3 302
Variation en %	- 10,5	61,1	- 32,3	14,3
Autres transferts liés aux accords fiscaux	34	64	25	25
Variation en %	79,4	88,2	- 60,9	—
Autres programmes	935	982	619	662
Variation en %	65,8	5,0	- 37,0	6,9
Total des transferts fédéraux	8 932	9 377	8 476	7 876
Variation en %	0,5	5,0	- 9,6	- 7,1

P : Résultats préliminaires pour 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

La croissance de 5,0 % des transferts fédéraux en 2003-2004 reflète la mise en place d'un mécanisme de report et d'étalement d'une partie des révisions à la baisse à la péréquation et au TCSPS. Le montant ainsi reporté s'élève à 1 161 millions de dollars. En l'absence de ce mécanisme, les transferts fédéraux auraient plutôt diminué de 8,0 %.

En 2004-2005, la baisse des transferts de 9,6 % reflète la non-réurrence de l'essentiel des hausses des transferts fédéraux découlant de l'annonce fédérale de février 2003 sur la santé. En effet, après avoir généré des revenus additionnels de 1,6 milliard de dollars en 2003-2004, cette annonce n'aura qu'un impact de 352 millions de dollars en 2004-2005. Toutefois, la mise en place d'un mécanisme de plancher remboursable à la péréquation permettra de reporter le remboursement de 1 142 millions de dollars. Sans ce mécanisme et celui mis en place pour 2003-2004, les transferts fédéraux auraient chuté de 11,4 %.

TABLEAU 4.6

**IMPACT AU QUÉBEC DE L'ANNONCE FÉDÉRALE DE FÉVRIER 2003
SUR LA SANTÉ**

(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Fonds pour la réforme de la santé	236	352	816
Fiducies non récurrentes			
Supplément du TCSPS de 2,5 MM\$	587	—	—
Fonds pour l'équipement diagnostique et médical	352	—	—
Supplément du TCSPS de 2 MM\$	471	—	—
Sous-total	1 410	—	—
Total	1 646	352	816
Variation		- 1 294	464

En 2005-2006, les transferts fédéraux devraient diminuer de 7,1 %. Le début des remboursements découlant des mécanismes mis en place en 2003-2004 et en 2004-2005 entraînera une baisse de 472 millions de dollars des transferts fédéraux. Toutefois, cette baisse sera compensée par l'impact positif, quoique minime, découlant de la proposition de renouvellement de la péréquation annoncée au dernier budget fédéral.

Même si le Québec est d'avis que les propositions du gouvernement fédéral ne permettent pas de corriger adéquatement les principales lacunes du programme de péréquation, et qu'il entend intensifier ses efforts pour obtenir d'autres améliorations au cours des prochains mois, la réforme actuellement proposée constitue le gain minimum qu'il pourrait obtenir. C'est pourquoi ces impacts ont été intégrés au cadre financier.

TABLEAU 4.7

**IMPACT AU QUÉBEC DES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
AU TITRE DU RENOUVELLEMENT DE LA PÉREQUATION**

(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Impact au Québec	70	195	368	554	560

Source : Ministère des Finances du Canada.

Mesures visant à reporter et à étaler l'impact des baisses aux transferts fédéraux

Devant l'ampleur de la chute anticipée des revenus des transferts fédéraux en 2003-2004 et en 2004-2005, le Québec a entamé, dès l'automne 2003, des discussions avec le gouvernement fédéral. Ces discussions ont mené à la mise en place de solutions visant à reporter une partie de la baisse des transferts fédéraux pour chacune de ces deux années. Les mesures mises en place pourront profiter à l'ensemble des provinces.

En 2003-2004, la mise à jour, entre octobre 2003 et février 2004, des données de population, à la suite du recensement de 2001, et des données relatives aux impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, a réduit les revenus du Québec à la péréquation et au TCSPS de 1 161 millions de dollars. Le gouvernement fédéral a permis le report et l'étalement sur cinq ans, à partir de 2005-2006, de cette somme.

À l'égard de 2004-2005, le gouvernement fédéral a mis en place un mécanisme de plancher remboursable à la péréquation. Ainsi, les droits de péréquation du Québec relatifs à 2004-2005 ne pourront être inférieurs au niveau moyen des droits observés au cours des années 1999-2000 à 2002-2003. La différence entre ce niveau plancher et le niveau des droits pour l'année 2004-2005 pourra être étalée sur cinq ans dès 2005-2006. Sur la base des dernières estimations fédérales, l'application de ce mécanisme permettra de reporter une baisse des revenus de péréquation de 1 142 millions de dollars en 2004-2005.

Compte tenu de ces mesures, les revenus de transferts fédéraux ont été augmentés, au total, de 2 361 millions de dollars en 2003-2004 et 2004-2005 et seront diminués de 472 millions de dollars pendant cinq ans à compter de 2005-2006. Ces mesures ne fournissent donc aucune marge de manœuvre additionnelle au gouvernement du Québec à moyen terme. En fait, elles ne font que réduire l'impact particulièrement déstabilisant sur le cadre financier du gouvernement du Québec des fluctuations erratiques des transferts fédéraux.

TABLEAU 4.8

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
IMPACT DES MESURES DE REPORT ET D'ÉTALEMENT DES BAISSES AUX
TRANSFERTS FÉDÉRAUX
(en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004 ^P	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P
Transferts avant report d'une partie des baisses	8 932	8 216	7 276	8 348
Variation en %	0,5	- 8,0	- 11,4	14,7
Report et étalement à l'égard de 2003-2004	—	1 161	58 ⁽¹⁾	- 244
Plancher remboursable à l'égard de 2004-2005	—	—	1 142	- 228
Impact des mesures		1 161	1 200	- 472
Transferts après report d'une partie des baisses	8 932	9 377	8 476	7 876
Variation en %	0,5	5,0	- 9,6	- 7,1

P : Résultats préliminaires pour 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

(1) En raison de la mécanique de paiement du TCSPS, une partie des révisions de 2003-2004 était déjà reportée à 2004-2005 dans le cadre financier du gouvernement. Le report des révisions de 2003-2004 explique le gain de 58 millions de dollars en 2004-2005.

Les dépenses

Les dépenses du gouvernement devraient totaliser 54 090 millions de dollars en 2004-2005. Les dépenses de programmes s'établiront à 47 151 millions de dollars, alors que le service de la dette s'élèvera à 6 939 millions de dollars.

Les dépenses de programmes

Les dépenses de programmes augmenteront de 2,9 % en 2004-2005 et de 2,6 % en 2005-2006.

TABLEAU 4.9

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES DÉPENSES⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004 ^P	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P
Dépenses de programmes au budget du 12 juin 2003	- 44 126	- 45 800	- 45 800	- 45 800
Variation en %	3,8	3,8	—	—
Variation des dépenses en 2002-2003 ⁽²⁾	- 190	—	—	—
Objectif de croissance pour les années à venir				
2004-2005	—	—	- 1 351	- 1 351
2005-2006	—	—	—	- 1 226
Dépenses de programmes	- 44 316	- 45 800	- 47 151	- 48 377
Variation en %	4,3	3,3	2,9	2,6
Service de la dette	- 6 536	- 6 668	- 6 939	- 7 053
Variation en %	- 2,3	2,0	4,1	1,6
Dépenses	- 50 852	- 52 468	- 54 090	-55 430
Variation en %	3,6	3,2	3,1	2,5
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽³⁾	5,6	5,2	4,3	4,0
Taux d'inflation au Canada en %	2,2	2,8	1,5	1,7

P : Résultats préliminaires en 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Les changements apportés à la politique familiale à compter du 1^{er} janvier 2005 ont pour effet d'inscrire aux revenus des sommes qui se trouvaient auparavant dans les dépenses de programmes. Les données présentées au Budget 2004-2005 intègrent un redressement portant sur une période de trois mois et qui a pour effet de réduire de 132 millions de dollars les revenus et dépenses de programmes. Ce redressement, qui n'a pas d'impact sur le solde budgétaire, sera ajusté à compter de 2005-2006 pour couvrir une pleine année et s'élèvera à 528 millions de dollars, soit une somme additionnelle de 396 millions de dollars.

(2) Comprenant des dépenses additionnelles de 322 millions de dollars et le redressement de 132 millions de dollars dont il est fait mention à la note précédente.

(3) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

Le service de la dette

Le service de la dette est composé de deux éléments, soit le service de la dette directe du Fonds consolidé du revenu et les intérêts au titre des régimes de retraite.

TABLEAU 4.10

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU SERVICE DE LA DETTE (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004 ^P	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P
Service de la dette directe	- 3 888	- 3 926	- 4 131	- 4 291
Variation en %	- 2,1	1,0	5,2	3,9
Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	- 2 648	- 2 742	- 2 808	- 2 762
Variation en %	- 2,5	3,5	2,4	- 1,6
Service de la dette	- 6 536	- 6 668	- 6 939	- 7 053
Variation en %	- 2,3	2,0	4,1	1,6

P : Résultats préliminaires en 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite sont égaux aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

Le service de la dette devrait passer de 6 536 millions de dollars en 2002-2003 à 7 053 millions de dollars en 2005-2006, soit une augmentation de 517 millions de dollars en trois ans.

L'augmentation prévue pour l'année 2004-2005 s'explique principalement par la baisse des revenus du Fonds d'amortissement des emprunts et du Fonds d'amortissement des régimes de retraite; ces revenus sont comptabilisés en diminution du service de la dette. En 2005-2006, la hausse prévue des taux d'intérêt est le principal facteur de croissance du service de la dette.

Les organismes consolidés

Les organismes consolidés devraient enregistrer des résultats nets de 256 millions de dollars en 2004-2005 et de 217 millions de dollars en 2005-2006. Il s'agit de variations peu significatives par rapport aux résultats nets enregistrés en 2003-2004.

TABLEAU 4.11

ORGANISMES CONSOLIDÉS ÉVOLUTION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004 ^P	2004-2005 ^P	2005-2006 ^P
Revenus				
Revenus autonomes	2 160	2 194	2 395	2 394
Transferts fédéraux	375	498	495	446
	2 535	2 692	2 890	2 840
Dépenses				
Dépenses excluant le service de la dette	- 1 618	- 1 829	- 1 980	- 1 917
Service de la dette	- 549	- 596	- 654	- 706
	- 2 167	- 2 425	- 2 634	- 2 623
Résultats nets	368	267	256	217

P : Résultats préliminaires en 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

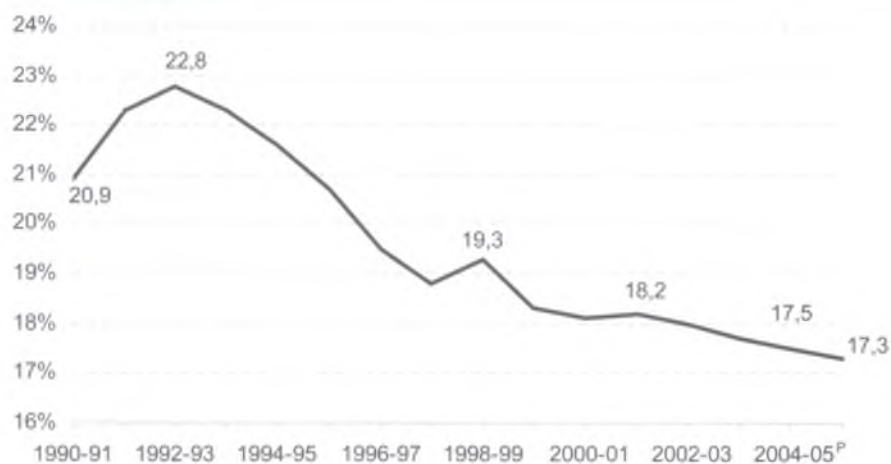
Principaux indicateurs financiers

Gestion responsable des dépenses

Le ratio des dépenses de programmes du gouvernement en proportion du PIB devrait continuer de diminuer pour s'établir à 17,3 % en 2005-2006, soit le plus bas niveau depuis l'exercice 1970-1971.

GRAPHIQUE 4.1

DÉPENSES DE PROGRAMMES (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires en 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

Le gouvernement consacre une part de plus en plus faible de ses revenus aux intérêts sur la dette

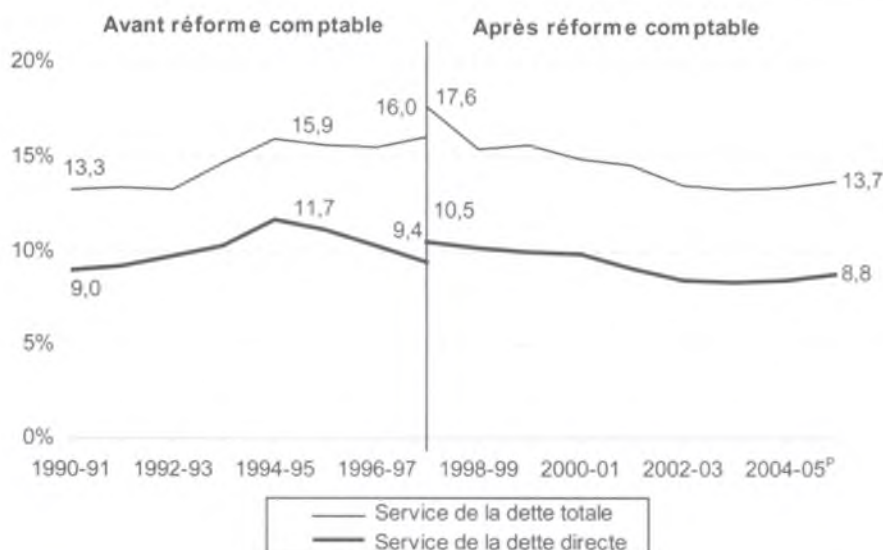
La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette directe du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés se situera à 8,8 % en 2005-2006.

En ce qui a trait à la part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette totale, qui comprend également les intérêts au titre des régimes de retraite et le service de la dette des organismes consolidés, elle était de 17,6 % en 1997-1998, alors qu'elle devrait s'établir à 13,7 % en 2005-2006. Malgré l'amélioration de ce ratio, c'est tout de même près de 14 cents pour chaque dollar d'impôts et de taxes perçus qui ne peuvent être utilisés pour rendre des services à la population.

GRAPHIQUE 4.2

SERVICE DE LA DETTE

(en pourcentage des revenus budgétaires)



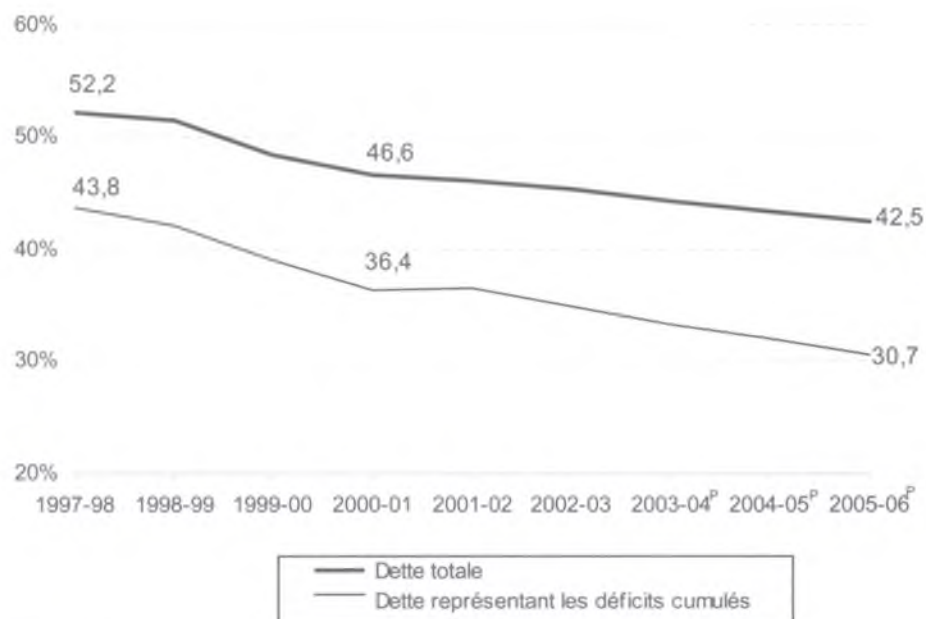
P : Résultats préliminaires en 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

Une baisse continue du taux d'endettement

Le poids de la dette totale par rapport au produit intérieur brut devrait passer de 52,2 % en 1997-1998 à 42,5 % en 2005-2006. Quant à la dette représentant les déficits cumulés, elle a vu son importance diminuer par rapport au PIB pour se situer à 30,7 % au 31 mars 2006.

GRAPHIQUE 4.3

DETTE TOTALE ET DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires en 2003-2004 et prévisions pour les années suivantes.

Section 4

Annexe 4.1

Informations additionnelles sur la situation financière du gouvernement

TABLEAU 4.1.1

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ^{(1) (2)}**OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES**

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes ⁽³⁾	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses de programmes	Service de la dette	Total des dépenses
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314
1974-1975	5 267	1 871	7 138	- 7 284	- 296	- 7 580
1975-1976	6 001	2 222	8 223	- 8 806	- 368	- 9 174
1976-1977	7 016	2 520	9 536	- 10 256	- 456	- 10 712
1977-1978	7 880	3 088	10 968	- 11 066	- 606	- 11 672
1978-1979	8 403	3 268	11 671	- 12 352	- 817	- 13 169
1979-1980	9 340	3 754	13 094	- 14 524	- 970	- 15 494
1980-1981	10 640	3 894	14 534	- 16 633	- 1 382	- 18 015
1981-1982	13 339	4 473	17 812	- 18 483	- 1 950	- 20 433
1982-1983	14 624	5 172	19 796	- 19 959	- 2 300	- 22 259
1983-1984	15 634	6 227	21 861	- 21 514	- 2 511	- 24 025
1984-1985	16 083	6 236	22 319	- 23 180	- 3 012	- 26 192
1985-1986	17 997	6 178	24 175	- 24 294	- 3 354	- 27 648
1986-1987	19 787	5 828	25 615	- 25 031	- 3 556	- 28 587
1987-1988	22 234	6 117	28 351	- 27 072	- 3 675	- 30 747
1988-1989	23 640	6 386	30 026	- 27 928	- 3 802	- 31 730
1989-1990	24 713	6 674	31 387	- 29 136	- 4 015	- 33 151
1990-1991	26 500	6 972	33 472	- 32 010	- 4 437	- 36 447
1991-1992	28 197	6 747	34 944	- 34 579	- 4 666	- 39 245
1992-1993	28 105	7 764	35 869	- 36 143	- 4 756	- 40 899
1993-1994	28 767	7 762	36 529	- 36 136	- 5 316	- 41 452
1994-1995	29 411	7 494	36 905	- 36 844	- 5 882	- 42 726
1995-1996	30 604	8 126	38 730	- 36 643	- 6 034	- 42 677
1996-1997	31 134	6 704	37 838	- 35 195	- 5 855	- 41 050
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998	34 363	5 656	40 019	- 35 449	- 6 765	- 42 214
1998-1999	36 837	7 813	44 650	- 37 907	- 6 573	- 44 480
1999-2000	39 094	6 064	45 158	- 38 599	- 6 751	- 45 350
2000-2001	40 921	7 895	48 816	- 40 751	- 6 972	- 47 723
2001-2002	38 932	8 885	47 817	- 42 380	- 6 687	- 49 067
2002-2003	40 858 ⁽⁴⁾	8 932	49 790 ⁽⁴⁾	- 44 316	- 6 536	- 50 852
2003-2004 ^P	42 460 ⁽⁴⁾	9 377	51 837 ⁽⁴⁾	- 45 800	- 6 668	- 52 468

P : Résultats préliminaires.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

(2) Les données relatives au « Fonds consolidé du revenu » excluent les revenus et dépenses des organismes consolidés qui apparaissent au tableau 4.1.2.

(3) Les revenus autonomes du Fonds consolidé du revenu incluent les revenus nets des entreprises du gouvernement.

(4) Les revenus autonomes incluent des pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 364 millions de dollars en 2003-2004.

TABLEAU 4.1.2

ORGANISMES CONSOLIDÉS ⁽¹⁾
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Données non intégrées au périmètre comptable							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	1 391	318	1 709	- 1 094	- 577	- 1 671	38
1998-1999	1 680	258	1 938	- 1 368	- 614	- 1 981	- 44
1999-2000	1 850	270	2 120	- 1 300	- 621	- 1 921	199
2000-2001	1 851	250	2 101	- 1 183	- 634	- 1 817	284
2001-2002	1 940	420	2 360	- 1 464	- 574	- 2 038	322
2002-2003	2 160	375	2 535	- 1 618	- 549	- 2 167	368
2003-2004 ^P	2 194	498	2 692	- 1 829	- 596	- 2 425	267

P : Résultats préliminaires.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

TABLEAU 4.1.3

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Opérations budgétaires ⁽²⁾						Surplus (déficit) après réserve
	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Réserve budgétaire
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911	- 145
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758	- 355
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280	- 347
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314	- 659
1974-1975	5 267	1 871	7 138	- 7 284	- 296	- 7 580	- 442
1975-1976	6 001	2 222	8 223	- 8 806	- 368	- 9 174	- 951
1976-1977	7 016	2 520	9 536	- 10 256	- 456	- 10 712	- 1 176
1977-1978	7 880	3 088	10 968	- 11 066	- 606	- 11 672	- 704
1978-1979	8 403	3 268	11 671	- 12 352	- 817	- 13 169	- 1 498
1979-1980	9 340	3 754	13 094	- 14 524	- 970	- 15 494	- 2 400
1980-1981	10 640	3 894	14 534	- 16 633	- 1 382	- 18 015	- 3 481
1981-1982	13 339	4 473	17 812	- 18 483	- 1 950	- 20 433	- 2 621
1982-1983	14 624	5 172	19 796	- 19 959	- 2 300	- 22 259	- 2 463
1983-1984	15 634	6 227	21 861	- 21 514	- 2 511	- 24 025	- 2 164
1984-1985	16 083	6 236	22 319	- 23 180	- 3 012	- 26 192	- 3 873
1985-1986	17 997	6 178	24 175	- 24 294	- 3 354	- 27 648	- 3 473
1986-1987	19 787	5 828	25 615	- 25 031	- 3 556	- 28 587	- 2 972
1987-1988	22 234	6 117	28 351	- 27 072	- 3 675	- 30 747	- 2 396
1988-1989	23 640	6 386	30 026	- 27 928	- 3 802	- 31 730	- 1 704
1989-1990	24 713	6 674	31 387	- 29 136	- 4 015	- 33 151	- 1 764
1990-1991	26 500	6 972	33 472	- 32 010	- 4 437	- 36 447	- 2 975
1991-1992	28 197	6 747	34 944	- 34 579	- 4 666	- 39 245	- 4 301
1992-1993	28 105	7 764	35 869	- 36 143	- 4 756	- 40 899	- 5 030
1993-1994	28 767	7 762	36 529	- 36 136	- 5 316	- 41 452	- 4 923
1994-1995	29 411	7 494	36 905	- 36 844	- 5 882	- 42 726	- 5 821
1995-1996	30 604	8 126	38 730	- 36 643	- 6 034	- 42 677	- 3 947
1996-1997	31 134	6 704	37 838	- 35 195	- 5 855	- 41 050	- 3 212
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	35 754	5 974	41 728	- 36 543	- 7 342	- 43 885	- 2 157
1998-1999	38 517	8 071	46 588	- 39 275	- 7 187	- 46 462	126
1999-2000	40 944	6 334	47 278	- 39 899	- 7 372	- 47 271	7
2000-2001	42 772	8 145	50 917	- 41 934	- 7 606	- 49 540	- 950 427
2001-2002	40 872	9 305	50 177	- 43 844	- 7 261	- 51 105	950 22
2002-2003	43 018 ⁽³⁾	9 307	52 325 ⁽³⁾	- 45 934	- 7 085	- 53 019	- 694
2003-2004 ^P	44 654 ⁽³⁾	9 875	54 529 ⁽³⁾	- 47 629	- 7 264	- 54 893	- 364

P : Résultats préliminaires.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

(2) Ces données incluent, en plus du Fonds consolidé du revenu, les revenus et dépenses des organismes consolidés qui apparaissent au tableau 4.1.2.

(3) Les revenus autonomes incluent des pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 364 millions de dollars en 2003-2004.

Opérations non budgétaires					Surplus (besoins) financiers nets
Placements, prêts et avances	Immobilisations	Régimes de retraite	Autres comptes	Excédent (insuffisance)	
- 73		2	26	- 45	- 190
- 63		1	113	51	- 304
- 53		- 1	18	- 36	- 383
- 122		25	459	362	- 297
- 146		104	319	277	- 165
- 186		109	622	545	- 406
- 183		187	- 161	- 157	- 1 333
- 229		265	- 488	- 452	- 1 156
- 189		316	119	246	- 1 252
- 188		683	551	1 046	- 1 354
- 56		822	416	1 182	- 2 299
- 586		1 007	71	492	- 2 129
- 761		1 051	- 40	250	- 2 213
- 672		1 057	- 436	- 51	- 2 215
- 167		1 183	887	1 903	- 1 970
40		1 269	493	1 802	- 1 671
- 380		1 355	260	1 235	- 1 737
- 680		2 203	- 493	1 030	- 1 366
- 670		1 634	- 265	699	- 1 005
- 516		1 164	300	948	- 816
- 458		1 874	77	1 493	- 1 482
- 411		1 916	141	1 646	- 2 655
- 490		1 525	82	1 117	- 3 913
- 623		1 668	52	1 097	- 3 826
- 1 142		1 509	578	945	- 4 876
- 287		1 701	- 415	999	- 2 948
- 792		1 928	- 60	1 076	- 2 136
- 1 315	- 209	1 888	109	473	- 1 684
- 1 402	- 217	1 020	996	397	523
- 2 006	- 359	1 740	1 328	703	710
- 1 632	- 473	1 793	- 631	- 943	- 516
- 1 142	- 995	2 089	- 589	- 637	- 615
- 1 649	- 1 482	2 007	240	- 884	- 1 578
- 1 077	- 978	2 221	- 1 235	- 1 069	- 1 433

TABLEAU 4.1.4

DETTE CONSOLIDÉE À LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE

(en millions de dollars)

Dette totale										
Régimes de retraite										
Dette directe ^{(1) (2)}			Passif brut au titre des régimes de retraite		Fonds d'amortissement des régimes de retraite		Passif net au titre des régimes de retraite ⁽³⁾		Total	
En M\$	En % du PIB		En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale										
1970-1971	2 478	10,9							2 478	10,9
1971-1972	2 920	11,9							2 920	11,9
1972-1973	3 309	12,0							3 309	12,0
1973-1974	3 679	11,8							3 679	11,8
1974-1975	4 030	11,0					67	0,2	4 097	11,1
1975-1976	4 955	12,0					179	0,4	5 134	12,4
1976-1977	6 035	12,5					354	0,7	6 389	13,2
1977-1978	7 111	13,4					620	1,2	7 731	14,6
1978-1979	8 325	14,1					915	1,6	9 240	15,7
1979-1980	9 472	14,4					1 598	2,5	11 070	16,9
1980-1981	12 247	16,8					2 420	3,3	14 667	20,1
1981-1982	14 184	17,6					3 428	4,3	17 612	21,9
1982-1983	16 485	19,3					4 489	5,3	20 974	24,6
1983-1984	18 880	20,6					5 545	6,0	24 425	26,6
1984-1985	21 216	21,2					6 729	6,7	27 945	27,9
1985-1986	23 633	22,0					7 998	7,5	31 631	29,5
1986-1987	25 606	21,9					9 353	7,9	34 959	29,8
1987-1988	26 819	20,9					10 883	8,5	37 702	29,4
1988-1989	27 091	19,2					12 597	9,0	39 688	28,2
1989-1990	27 699	18,7					14 320	9,6	42 019	28,3
1990-1991	29 637	19,3					16 227	10,6	45 864	29,9
1991-1992	33 106	21,3					18 143	11,7	51 249	33,0
1992-1993	39 231	24,8					19 668	12,4	58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,8	21 337	13,2	854	0,5	20 483	12,7	65 643	40,5
1994-1995	52 468	30,8	22 846	13,4	849	0,5	21 997	12,9	74 465	43,7
1995-1996	52 886	29,8	24 547	13,8	923	0,5	23 624	13,3	76 510	43,1
1996-1997	52 625	29,2	26 475	14,7	1 014	0,6	25 461	14,1	78 086	43,3
Après réforme de la comptabilité gouvernementale										
1997-1998	57 947	30,7	41 617	22,1	1 179	0,6	40 438	21,5	98 385	52,2
1998-1999	60 685 ⁽⁴⁾	30,9	42 637	21,7	2 209	1,1	40 428	20,6	101 113 ⁽⁴⁾	51,5
1999-2000	62 783 ⁽⁴⁾	29,7	44 377	21,1	5 040	2,4	39 337	18,7	102 120 ⁽⁴⁾	48,4
2000-2001	65 737 ⁽⁴⁾	29,2	46 170	20,5	7 059	3,1	39 111	17,4	104 848 ⁽⁴⁾	46,6
2001-2002	69 115 ⁽⁴⁾	29,7	48 259	20,7	10 199	4,4	38 060	16,4	107 175 ⁽⁴⁾	46,1
2002-2003	72 961 ⁽⁴⁾	29,7	50 266	20,5	11 840	4,8	38 426	15,6	111 387 ⁽⁴⁾	45,4
2003-2004 ^P	76 515 ⁽⁴⁾	29,6	52 487	20,3	14 204	5,5	38 283	14,8	114 798 ⁽⁴⁾	44,4

P : Résultats préliminaires.

(1) Comprend les bons du trésor, les emprunts temporaires et la dette à long terme. À compter de 1976-1977, la dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 31 mars de l'année financière considérée.

(2) Excluant les gains ou pertes de change reportés.

(3) Solde du passif au titre des régimes de retraite moins le montant accumulé dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

(4) Excluant des emprunts effectués par anticipation totalisant 2 831 millions de dollars en 1998-1999, 506 millions de dollars en 1999-2000, 1 475 millions de dollars en 2000-2001, 1 154 millions de dollars en 2001-2002, 3 967 millions de dollars en 2002-2003 et 1 644 millions de dollars en 2003-2004. En incluant les emprunts effectués par anticipation, la dette totale atteint 103 944 millions de dollars en 1998-1999, 102 626 millions de dollars en 1999-2000, 106 323 millions de dollars en 2000-2001, 108 329 millions de dollars en 2001-2002, 115 354 millions de dollars en 2002-2003 et 116 442 millions de dollars en 2003-2004.

Avoirs financiers nets des autres éléments du passif ⁽⁵⁾		Dettes nettes		Immobilisations		Dettes représentant les déficits cumulés ⁽⁶⁾	
En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB	En millions de dollars	En % du PIB
188	0,8	2 290	10,1			2 290	10,1
275	1,1	2 645	10,8			2 645	10,8
317	1,2	2 992	10,9			2 992	10,9
28	0,1	3 651	11,7			3 651	11,7
4	0,0	4 093	11,1			4 093	11,1
90	0,2	5 044	12,2			5 044	12,2
36	0,1	6 353	13,2			6 353	13,2
673	1,3	7 058	13,4			7 058	13,4
780	1,3	8 460	14,4			8 460	14,4
234	0,4	10 836	16,5			10 836	16,5
341	0,5	14 326	19,6			14 326	19,6
5 043	6,3	12 569	15,6			12 569	15,6
5 936	7,0	15 038	17,6			15 038	17,6
7 127	7,8	17 298	18,8			17 298	18,8
6 490	6,5	21 455	21,4			21 455	21,4
5 896	5,5	25 735	24,0			25 735	24,0
6 243	5,3	28 716	24,5			28 716	24,5
6 587	5,1	31 115	24,2			31 115	24,2
6 869	4,9	32 819	23,3			32 819	23,3
7 436	5,0	34 583	23,3			34 583	23,3
8 306	5,4	37 558	24,5			37 558	24,5
9 364	6,0	41 885	27,0			41 885	27,0
11 985	7,6	46 914	29,6			46 914	29,6
13 806	8,5	51 837	32,0			51 837	32,0
16 788	9,8	57 677	33,8			57 677	33,8
14 886	8,4	61 624	34,8			61 624	34,8
13 253	7,3	64 833	35,9			64 833	35,9
9 788	5,2	88 597	47,0	6 016	3,2	82 581	43,8
15 134 ⁽⁷⁾	7,7	88 810	45,3	6 233	3,2	82 577	42,1
13 464 ⁽⁷⁾	6,4	89 162	42,3	6 693	3,2	82 469	39,1
17 165 ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	7,6	89 158	39,6	7 166	3,2	81 992 ⁽⁸⁾	36,4
15 557 ⁽⁷⁾	6,7	92 772	40,2	8 234	3,6	84 538	36,6
19 897 ⁽⁷⁾	8,1	95 457	38,9	9 716	4,0	85 741 ⁽⁹⁾	34,9
19 643 ⁽⁷⁾	7,6	96 799	37,4	10 694	4,1	86 105	33,3

(5) Incluant les gains ou pertes de change reportés.

(6) Incluant différents redressements comptables qui n'ont pas fait l'objet d'un ajustement du surplus (déficit) des années antérieures.

(7) Tient compte des emprunts effectués par anticipation totalisant 2 831 millions de dollars en 1998-1999, 506 millions de dollars en 1999-2000, 1 475 millions de dollars en 2000-2001, 1 154 millions de dollars en 2001-2002, 3 967 millions de dollars en 2002-2003 et 1 644 millions de dollars en 2003-2004.

(8) Incluant un montant de 950 millions de dollars mis en réserve.

(9) Incluant la correction de l'erreur de l'ADRC de 215 millions de dollars inscrite à la dette représentant les déficits cumulés.

TABLEAU 4.1.5

SERVICE DE LA DETTE CONSOLIDÉE

(en millions de dollars)

	Service de la dette directe consolidée				Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾		Service de la dette totale	
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Total		En millions de dollars	En % des revenus budgétaires	En millions de dollars	En % des revenus budgétaires
	En millions de dollars		En millions de dollars	En % des revenus budgétaires				
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale								
1970-1971	197	—	197	5,2			197	5,1
1971-1972	210	—	210	4,8			210	4,7
1972-1973	242	—	242	4,9			242	4,8
1973-1974	288	—	288	5,1			288	5,0
1974-1975	296	—	296	4,1			296	4,1
1975-1976	368	—	368	4,5			368	4,4
1976-1977	456	—	456	4,8			456	4,7
1977-1978	606	—	606	5,5			606	5,5
1978-1979	763	—	763	6,5	54	0,4	817	6,9
1979-1980	882	—	882	6,7	88	0,6	970	7,3
1980-1981	1 217	—	1 217	8,4	165	1,1	1 382	9,4
1981-1982	1 686	—	1 686	9,5	264	1,5	1 950	10,9
1982-1983	1 921	—	1 921	9,7	379	1,9	2 300	11,5
1983-1984	2 031	—	2 031	9,3	480	2,2	2 511	11,4
1984-1985	2 414	—	2 414	10,8	598	2,6	3 012	13,4
1985-1986	2 648	—	2 648	11,0	706	2,9	3 354	13,8
1986-1987	2 754	—	2 754	10,8	802	3,1	3 556	13,8
1987-1988	2 751	—	2 751	9,7	924	3,2	3 675	12,9
1988-1989	2 665	—	2 665	8,9	1 137	3,8	3 802	12,6
1989-1990	2 829	—	2 829	9,0	1 186	3,7	4 015	12,7
1990-1991	3 026	—	3 026	9,0	1 411	4,2	4 437	13,2
1991-1992	3 222	—	3 222	9,2	1 444	4,1	4 666	13,3
1992-1993	3 475	—	3 475	9,7	1 281	3,5	4 756	13,2
1993-1994	3 750	—	3 750	10,3	1 566	4,3	5 316	14,5
1994-1995	4 333	—	4 333	11,7	1 549	4,2	5 882	15,9
1995-1996	4 287	—	4 287	11,1	1 747	4,5	6 034	15,5
1996-1997	3 906	—	3 906	10,3	1 949	5,1	5 855	15,4
Après réforme de la comptabilité gouvernementale								
1997-1998	3 800	577	4 377	10,5	2 965	7,1	7 342	17,6
1998-1999	4 159	614	4 773	10,2	2 414	5,2	7 187	15,4
1999-2000	4 119	621	4 740	10,0	2 632	5,6	7 372	15,6
2000-2001	4 378	634	5 012	9,8	2 594	5,1	7 606	14,9
2001-2002	3 970	574	4 544	9,1	2 717	5,4	7 261	14,5
2002-2003	3 888	549	4 437	8,5	2 648	5,0	7 085	13,5
2003-2004 ^P	3 926	596	4 522	8,3	2 742	5,0	7 264	13,3

P : Résultats préliminaires.

(1) Montant des intérêts imputés sur le passif au titre des régimes de retraite moins les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Section 5

Orientations pour mieux contrôler la dette

Les facteurs qui font augmenter la dette	3
Les mises de fonds dans les sociétés d'État	4
Les investissements en immobilisations	4
Les bénéfices réalisés par les sociétés d'État mais qui ne sont pas versés en dividendes.....	5
Orientations visant à mieux contrôler la dette	6
Révision du mandat des sociétés d'État qui investissent dans le capital de risque	6
Politique à l'égard des immobilisations du secteur public	7
Conclusion.....	9
 Annexes	
5.1 Principaux concepts de dette utilisés.....	11
5.2. Principaux facteurs de croissance de la dette.....	15
5.3 Principales mesures visant l'équilibre budgétaire et le contrôle de la dette dans les autres juridictions au Canada	19

Cette section présente les orientations que le gouvernement entend prendre pour mieux contrôler la croissance de la dette.

Les facteurs qui font augmenter la dette

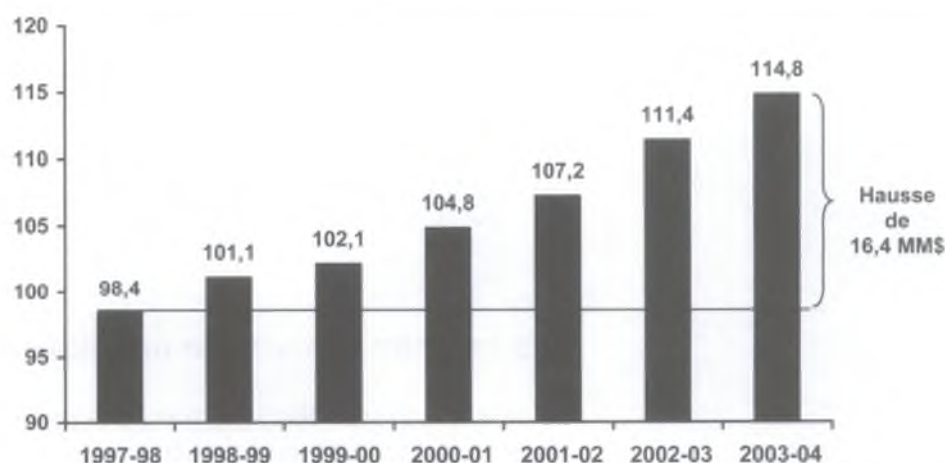
En 1997-1998, le gouvernement du Québec a réalisé une réforme comptable importante. Cette réforme respectait les normes recommandées pour le secteur public par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Il peut donc paraître étonnant de constater que, malgré l'atteinte de l'équilibre budgétaire, la dette totale du gouvernement ait augmenté de 16,4 milliards de dollars de 1998-1999 à 2003-2004. C'est pourquoi, il importe de bien comprendre les éléments qui ont fait croître cette dette.

L'augmentation de la dette totale découle principalement de trois facteurs :

- les mises de fonds du gouvernement dans certaines sociétés d'État;
- les investissements en immobilisations;
- les bénéfices réalisés par les sociétés d'État mais qui ne sont pas versés en dividendes.

GRAPHIQUE 5.1

ÉVOLUTION DE LA DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (en milliards de dollars)



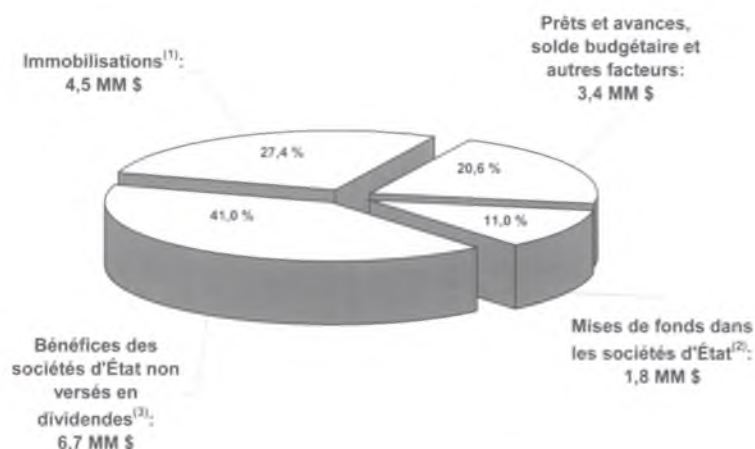
Source : Ministère des Finances du Québec.

Les mises de fonds dans les sociétés d'État

De 1998-1999 à 2003-2004, les mises de fonds effectuées par le gouvernement dans ses sociétés d'État se sont élevées à 1,8 milliard de dollars. De cette somme, 1,3 milliard de dollars ont été investis dans la Société générale de financement et 400 millions de dollars dans les sociétés Innovatech. Puisque le gouvernement ne disposait pas des sommes requises, il a dû les emprunter pour effectuer ces mises de fonds.

GRAPHIQUE 5.2

FACTEURS D'AUGMENTATION DE LA DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT DE 1998-1999 À 2003-2004 : 16,4 MILLIARDS DE DOLLARS



Source : Ministère des Finances du Québec.

- (1) Dont 3,7 milliards de dollars pour le réseau routier et 0,8 milliard de dollars pour les autres immobilisations.
- (2) Dont 1,3 milliard de dollars dans la Société générale de financement (SGF), 0,4 milliard de dollars dans les sociétés Innovatech et 100 millions de dollars dans les autres entreprises.
- (3) Dont plus de 4,3 milliards de dollars attribuables à Hydro-Québec et 2,5 milliards de dollars à la CSST.

Les investissements en immobilisations

Le coût des immobilisations acquises par le gouvernement est capitalisé et inscrit à la dépense en fonction de leur durée de vie utile. Cette façon de faire est conforme aux recommandations de l'ICCA pour le secteur public. Cela implique que même en situation d'équilibre budgétaire, le gouvernement emprunte la totalité du coût des immobilisations ainsi acquises.

De 1998-1999 à 2003-2004, les investissements en immobilisations ont fait augmenter la dette totale du gouvernement de 4,5 milliards de dollars, dont 3,7 milliards sont attribuables aux investissements dans le réseau routier.

Les bénéfices réalisés par les sociétés d'État mais qui ne sont pas versés en dividendes

Le gouvernement intègre à ses revenus la totalité des bénéfices réalisés par ses sociétés d'État. Or, dans le cas de certaines sociétés, comme Hydro-Québec, le gouvernement ne reçoit pas la totalité de leurs bénéfices sous forme de dividendes. Dans un tel cas, le gouvernement laisse à ces sociétés une partie de leurs bénéfices pour qu'elles financent leurs investissements. Cela équivaut pour le gouvernement à effectuer un placement dans ces sociétés d'État qui correspond au montant des bénéfices qui ne lui est pas versé sous forme de dividendes. Cette opération a pour effet d'augmenter la dette, puisqu'elle contraint le gouvernement à emprunter une somme équivalente à ce placement.

De 1998-1999 à 2003-2004, le gouvernement a emprunté 6,7 milliards de dollars à cette fin, ce qui a fait croître sa dette d'autant. De cette somme, plus de 4,3 milliards de dollars sont attribuables à Hydro-Québec, dont les dividendes versés au gouvernement pendant cette période ont représenté environ 50 % de ses bénéfices nets. Une somme de 2,5 milliards de dollars est attribuable à la CSST, société qui n'a versé aucun dividende et qui était incluse dans le périmètre comptable du gouvernement jusqu'en 2002-2003.

Orientations visant à mieux contrôler la dette

Deux orientations sont prises par le gouvernement pour mieux contrôler la croissance de sa dette, soit :

- la révision de sa politique à l'égard des mises de fonds dans ses sociétés d'État, notamment celles qui investissent dans le capital de risque;
- l'élaboration d'une politique à l'égard des immobilisations du secteur public.

Révision du mandat des sociétés d'État qui investissent dans le capital de risque

En 2003-2004, le gouvernement a révisé à la baisse ses mises de fonds dans la Société générale de financement (SGF) et dans les sociétés Innovatech, des sociétés d'État qui investissent dans le capital de risque. Les mises de fonds, initialement prévues à 300 millions de dollars pour 2003-2004, ont été ramenées à 12 millions de dollars, soit une baisse de 288 millions de dollars.

Conformément à ses orientations, le gouvernement révisera le mandat des sociétés d'État dont la mission est de soutenir le développement économique de façon à ce qu'elles visent essentiellement à stimuler l'investissement privé. En outre, le gouvernement entend exercer un contrôle plus serré de ses mises de fonds dans ces sociétés d'État, notamment en exigeant d'elles :

- des orientations précises à l'égard des processus de planification et de suivi des résultats;
- des objectifs clairs à l'égard des bénéfices attendus à moyen terme;
- qu'elles autofinancent leurs projets d'investissements.

Cette nouvelle approche se traduira par une réduction importante des mises de fonds, contribuant ainsi à réduire la croissance de la dette totale du gouvernement.

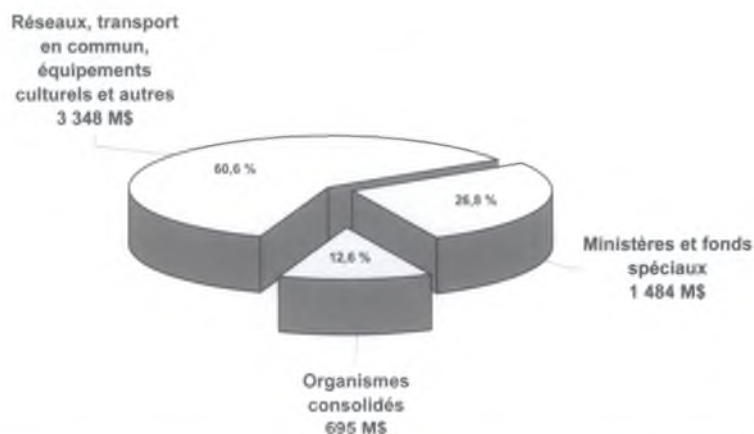
Politique à l'égard des immobilisations du secteur public

Le gouvernement autorise annuellement les investissements en immobilisations des ministères, des fonds spéciaux et des organismes consolidés. Ces investissements augmentent d'autant la dette du gouvernement puisque les sommes requises sont empruntées en totalité. Ces investissements s'élèveront à 2,2 milliards de dollars en 2004-2005.

Le gouvernement autorise également une grande partie des investissements en immobilisations des autres établissements du secteur public, incluant ceux réalisés par les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux ainsi que ceux relatifs aux équipements culturels et au transport en commun. Bien que ces investissements n'affectent pas la dette du gouvernement mais plutôt celle du secteur public, l'autorisation du gouvernement est requise puisqu'il assume, en tout ou en partie, les coûts du service de la dette qui en découle. En 2004-2005, ces investissements s'établiront à plus de 3,3 milliards de dollars.

GRAPHIQUE 5.3

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DU SECTEUR PUBLIC PRÉVUS EN 2004-2005⁽¹⁾ : 5,5 MILLIARDS DE DOLLARS



Source : Secrétariat du Conseil du trésor, Renseignements supplémentaires au Budget de dépenses 2004-2005.

(1) Incluant la quote-part du gouvernement et des partenaires.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a entrepris des actions concrètes afin de revoir l'ensemble de ses priorités en matière d'investissements en immobilisations. Il a remis en question plusieurs projets de développement majeurs.

Par exemple, à l'automne 2003, il a mis fin au projet GIREs qui aurait exigé des investissements de 400 millions de dollars.

Au cours de l'année, le gouvernement se dotera d'une nouvelle politique d'investissements en immobilisations. Cette politique visera principalement :

- à revoir et à raffiner les mécanismes de planification, d'autorisation, de suivi et de reddition de comptes à mettre en place par les ministères et organismes;
- à évaluer le niveau d'investissements qui permettra au gouvernement de conserver et d'entretenir les infrastructures publiques, tout en tenant compte de sa capacité de payer;
- à examiner les nouvelles approches qui permettront de limiter l'impact des investissements en immobilisations sur la dette du gouvernement et celle du secteur public, comme les partenariats public-privé.

Enfin, le gouvernement resserrera ses contrôles à l'égard des emprunts et des opérations financières de certaines sociétés d'État et des organismes publics dont il assume, en partie ou en totalité, le service de la dette. Il apportera notamment des précisions sur :

- les modalités d'autorisation des emprunts;
- les conditions pour recourir aux produits dérivés et de trésorerie;
- les instruments financiers à privilégier pour réduire les risques liés au refinancement des emprunts.

Conclusion

Lors du budget de juin dernier, le gouvernement a exprimé son inquiétude à l'égard de l'augmentation de sa dette totale.

Aujourd'hui, le gouvernement se donne des orientations qui lui permettront de mieux contrôler la croissance de sa dette. Ces orientations comprennent :

- la révision du mandat des sociétés d'État, notamment celles qui investissent dans le capital de risque;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique à l'égard des investissements en immobilisations du secteur public.

Les orientations proposées, pour mieux contrôler la dette et les dépenses d'intérêts qui en découlent, constituent une première étape visant à restaurer une marge de manœuvre indispensable pour financer adéquatement les services publics et réduire le fardeau fiscal.

Section 5

Annexe 5.1

Principaux concepts de dette utilisés

Principaux concepts de dette utilisés

Dette du gouvernement

Trois concepts de dette sont utilisés pour le gouvernement du Québec :

- la dette totale du gouvernement;
- la dette nette;
- la dette représentant les déficits cumulés.

La dette totale est le montant de la dette directe, qui correspond aux emprunts contractés sur les marchés financiers par le gouvernement et ses organismes consolidés, auquel s'ajoute la valeur de l'engagement du gouvernement à l'égard des régimes de retraite de ses employés.

La dette nette est obtenue en soustrayant de la dette totale les avoirs financiers. Ces derniers incluent les mises de fonds dans les sociétés d'État, les bénéfices non versés en dividendes par les sociétés d'État, les prêts et avances consentis à des tiers ainsi que les autres éléments d'actifs et de passifs à court terme.

La dette représentant les déficits cumulés est obtenue en retranchant de la dette nette le solde non amorti des immobilisations.

Dette du secteur public

La dette du secteur public comprend, en plus de la dette totale du gouvernement, les dettes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, d'Hydro-Québec, des municipalités et des autres entreprises du gouvernement.

TABLEAU 5.1.1

ÉTAT DE LA DETTE AU 31 MARS 2004^P (en millions de dollars)

Dette du secteur public	181 764
Moins :	
Réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux	10 885
Hydro-Québec	34 776
Autres entreprises du gouvernement	3 535
Municipalités et organismes municipaux	17 770
Dette totale du gouvernement⁽¹⁾	114 798
Moins : avoirs financiers ⁽¹⁾	17 999
Dette nette	96 799
Moins : solde non amorti des immobilisations	10 694
Dette représentant les déficits cumulés	86 105

P : Résultats préliminaires.

(1) Excluant les emprunts effectués par anticipation de 1 644 millions de dollars qui serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2004-2005.

Section 5

Annexe 5.2

Principaux facteurs de croissance de la dette

TABLEAU 5.2.1

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE DE LA DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT

(en millions de dollars)

	Placements, prêts et avances													Total	Dette totale
	Mises de fonds dans les sociétés d'État	Bénéfices non versés en dividendes				Autres prêts et avances	Immobilisations ⁽¹⁾								
		Hydro- Québec	CSST	Autres entreprises	Total		Réseau routier	Autres	Total	Solde budgétaire consolidé	Autres facteurs				
1997-1998															98 385
1998-1999	184	475	631	1 282	176	1 458	430	- 213	217	- 126	1 235	2 728	1 235	- 126	101 113
1999-2000	207	637	787	1 782	358	2 140	438	- 79	359	- 7	- 1 351	1 007	- 1 351	- 7	102 120
2000-2001	425	621	443	1 157	93	1 250	442	31	473	- 427	1 050	2 728	1 050	- 427	104 848
2001-2002	648	487	- 33	371	- 83	288	700	295	995	- 22	212	2 327	212	- 22	107 175
2002-2003	340	1 077	680	1 283	- 474	809	1 150	321	1 471	694 ⁽²⁾	246	4 212	246	694 ⁽²⁾	111 387
Sous-total	1 804	3 297	2 508	5 875	70	5 945	3 160	355	3 515	112	1 392	13 002	1 392	112	
2003-2004 ^p	12	1 060	- 206	854	211	1 077	502	476	978	364 ⁽³⁾	992	3 411	992	364 ⁽³⁾	114 798
Total	1 816	4 357	2 508	6 729	- 136	6 729	3 662	831	4 493	476	2 384	16 413	2 384	476	

P : Préliminaires.

(1) Les immobilisations sont diminuées de la dépense annuelle d'amortissement.

(2) Le déficit budgétaire inclut une perte exceptionnelle de 339 millions de dollars à la SGF.

(3) Déficit découlant d'une perte exceptionnelle de 364 millions de dollars à la SGF.

Section 5

Annexe 5.3

Principales mesures visant l'équilibre budgétaire et le contrôle de la dette dans les autres juridictions au Canada

Principales mesures visant l'équilibre budgétaire et le contrôle de la dette dans les autres juridictions au Canada

Colombie-Britannique

2002

- Adoption de la *Loi sur l'équilibre budgétaire et l'imputabilité ministérielle*.
 - Une retenue salariale de 20 % est prévue pour les ministres qui ne réalisent pas les objectifs budgétaires.

Alberta

1993

- Adoption de la *Loi sur l'élimination du déficit*.

1995

- Adoption de la *Loi sur l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette* qui remplace la *Loi sur l'élimination du déficit*.

1999

- Adoption de la *Loi sur la responsabilité budgétaire* qui remplace la *Loi sur l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette*.

2003

- Constitution d'un fonds de réserve pour le financement de dépenses extraordinaires (ex. : catastrophes naturelles). Une fois atteinte la somme maximale prévue pour le fonds, soit 2,5 milliards de dollars, les sommes excédentaires sont allouées au remboursement de la dette ou versées à un fonds de capital.

Saskatchewan**1995**

- Adoption de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Cette loi exige notamment que le surplus budgétaire soit appliqué à la réduction de la dette.

2000

- Adoption de la *Loi sur le fonds de stabilisation budgétaire* afin de favoriser une meilleure planification budgétaire puisque les surplus peuvent être ultérieurement utilisés lorsqu'un déficit est enregistré.

Manitoba**1995**

- Adoption de la *Loi sur l'équilibre budgétaire, le remboursement de la dette nette et la consultation populaire*. Cette loi prévoit notamment :
 - la tenue d'un référendum pour décider de toute hausse majeure de taxes ou d'un plan de réduction de la dette;
 - qu'un déficit budgétaire doit être compensé par un surplus l'année suivante sous peine de pénalités salariales imposées aux ministres.

Nouveau-Brunswick**1995**

- Adoption de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

2001

- Adoption de la *Loi constituant un fonds de stabilisation* pour stabiliser le solde budgétaire d'une année à l'autre.

Nouvelle-Écosse

2000

- Adoption de la *Loi sur les mesures financières*.
 - Prévoit notamment l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

2003

- Annonce de l'intention de se doter d'un plan de réduction de la dette nette qui comprend trois éléments :
 - la constitution d'une réserve pour éventualités qui sert à la réduction de la dette nette;
 - l'utilisation du produit de disposition net et la disposition de participations dans les sociétés d'État pour réduire la dette liée aux régimes de retraite;
 - une législation qui engage le gouvernement à utiliser les revenus extraordinaires, soit ceux qui ne font pas partie des activités normales ou des revenus ponctuels de transferts fédéraux, au remboursement de la dette à l'égard des régimes de retraite.

Ontario

1999

- Adoption de la *Loi sur l'équilibre budgétaire et la protection du contribuable*.
 - Prévoit notamment la tenue d'un référendum pour tout relèvement ou introduction de taxes.

Canada

- Aucune mesure législative à l'égard de l'équilibre budgétaire ou de la réduction de la dette n'a été adoptée.
- La politique budgétaire du gouvernement fédéral prévoit toutefois :
 - la constitution d'une réserve pour éventualités;
 - l'utilisation d'hypothèses économiques prudentes qui favorisent la réalisation de surplus budgétaires.
- À la fin de l'année, le surplus budgétaire sert à réduire la dette nette.
- Au budget 2004-2005, le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif de réduire le ratio de la dette nette au PIB à 25 % d'ici 10 ans.

Section 6

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

Sommaire	3
Respect des exigences de la loi.....	3

Sommaire

La *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996.

À l'automne 2001, au moment de l'adoption de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*, des modifications ont été apportées à la loi pour qu'elle soit adaptée au nouveau contexte budgétaire. Depuis cette date, la loi est intitulée *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

L'article 15⁽¹⁾ de cette loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport, à l'occasion du *Discours sur le budget*, sur son application.

Respect des exigences de la loi

Le gouvernement a réalisé certaines années des excédents par rapport aux objectifs fixés par la loi :

- l'article 9⁽²⁾ de la loi prévoit que des déficits peuvent être encourus jusqu'à concurrence des excédents cumulés;
- comme l'indique le tableau 6.1, les excédents cumulés sont réduits à 1 177 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2002-2003, compte tenu du déficit consolidé de 694 millions de dollars réalisé au cours de cet exercice.

TABLEAU 6.1

**EXCÉDENTS CUMULÉS DE 1996-1997 À 2002-2003
EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**
(en millions de dollars)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Déficit prévu à la loi	- 3 275	- 2 200	- 1 200	—	—	—	—
Solde budgétaire ⁽¹⁾	- 3 217	- 2 192	126	30	427	22	- 694
Excédents (dépassements)	58	8	1 326	30	427	22	- 694
Excédents cumulés en fin d'exercice	58	66	1 392	1 422	1 849	1 871	1 177

(1) Surplus (déficit) consolidé présenté aux Comptes publics.

(1) Le premier alinéa de l'article 15 édicte que « le ministre fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du *Discours sur le budget*, des objectifs visés par la présente loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ».

(2) L'article 9 édicte que « si le gouvernement réalise un excédent pour une année financière, il peut encourir des dépassements pour les années financières suivantes, jusqu'à concurrence de cet excédent ».

En 2003-2004, le déficit budgétaire consolidé de 364 millions de dollars, après les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec (SGF), aura pour effet de réduire à 813 millions de dollars les excédents cumulés.

TABLEAU 6.2

**EXCÉDENTS CUMULÉS ANTICIPÉS
EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**
(en millions de dollars)

	2003-2004 ⁽¹⁾
Excédents cumulés en début d'exercice	1 177
Excédents (dépassements)	- 364
Excédents cumulés en fin d'exercice	813

(1) Résultats préliminaires.

Section 7

Révision des dépenses fiscales et fiscalité des entreprises

RÉVISION DES DÉPENSES FISCALES	3
1. BONIFIER CERTAINES MESURES FISCALES.....	9
1.1 Mesures relatives aux régions	9
Crédits d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources	9
Régime d'investissement coopératif	12
Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	14
Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	15
Mesures relatives au secteur des ressources.....	16
1.2 Mesures relatives à l'innovation	19
Crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique	19
Centres de développement des biotechnologies	19
1.3 Mesure relative à la culture	20
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle.....	20
1.4 Mesures relatives à la main-d'œuvre	21
Congés fiscaux pour certains employés étrangers.....	21
2. RESSERRER CERTAINES MESURES FISCALES	23
2.1 Mesures relatives au secteur financier	24
Centres financiers internationaux	24
2.2 Mesures relatives à la capitalisation des entreprises.....	26
Fonds fiscalisés	26
2.3 Réduction des avantages fiscaux touchant les personnes à hauts revenus	27
Déductibilité des frais de placements	27
Déduction pour options d'achat de titres	28
3. SUPPRIMER CERTAINES MESURES FISCALES	29
Congé fiscal de cinq ans pour les nouvelles sociétés	29
Crédit d'impôt pour les entreprises de chemin de fer	30
4. MAINTENIR CERTAINS MORATOIRES	33
FISCALITÉ DES ENTREPRISES.....	35
5. AUGMENTATION DE 600 000 \$ À UN MILLION DE DOLLARS DE L'EXEMPTION DE LA TAXE SUR LE CAPITAL POUR LES PME	35
CONCLUSION.....	37

Révision des dépenses fiscales

À l'occasion du *Discours sur le budget 2003-2004*, le gouvernement a diminué de façon importante le niveau des dépenses fiscales :

- élimination de 19 mesures fiscales dont 12 étaient associées à des sites désignés;
- diminution du niveau de l'aide de 22 mesures fiscales, soit une baisse des taux des crédits d'impôt de 12,5 % ou de 25 %, selon le cas, et une diminution des congés fiscaux de 25 %;
- mise en place de moratoires sur certaines mesures fiscales destinées à la capitalisation des entreprises et à l'investissement.

Ces resserrements ont permis au gouvernement d'économiser 107 millions de dollars en 2003-2004, et 626 millions de dollars au total sur une pleine année.

Ainsi, le coût de l'aide fiscale aux entreprises¹ est passé de 2,1 milliards de dollars à 1,6 milliard de dollars, soit une réduction de 27 %.

Les dépenses fiscales²

On appelle « dépenses fiscales » les revenus fiscaux dont le gouvernement accepte de se priver afin de réduire la charge fiscale des contribuables – entreprises ou particuliers – en les exemptant de certaines dispositions du régime fiscal de base normalement applicable.

Les dépenses fiscales peuvent prendre plusieurs formes : il peut ainsi s'agir d'exemptions, de déductions dans le calcul du revenu ou de crédits d'impôt.

Dans les états financiers du gouvernement, les dépenses fiscales sont comptabilisées dans les revenus budgétaires et non pas dans les dépenses, puisque ces dépenses fiscales viennent réduire les revenus fiscaux prélevés auprès des entreprises ou des particuliers.

¹ Afin de disposer d'une évaluation aussi exacte que possible des dépenses fiscales instaurées pour soutenir les entreprises, les seules dépenses fiscales définies dans le cadre de cet objectif ont été regroupées sous le terme d'« aides fiscales ». Le concept d'aides fiscales exclut ainsi les dépenses fiscales comme celles permettant l'étalement des pertes ou la déduction dans le calcul du revenu des dépenses d'amortissement. Certaines dépenses fiscales relatives au régime d'imposition des particuliers, qui ont pour objectif de faciliter la capitalisation des entreprises, ont aussi été ajoutées.

² Les dépenses fiscales sont quantifiées et présentées de manière détaillée dans le document *Dépenses fiscales*, Édition 2003, ministère des Finances du Québec, 184 pages.

Le *Discours sur le budget 2003-2004* indiquait également que le gouvernement entendait poursuivre l'analyse de l'ensemble des dépenses fiscales existantes afin de s'assurer qu'elles contribuent de manière optimale au développement de l'économie québécoise.

Cette analyse a été alimentée par les commentaires recueillis à l'occasion des consultations prébudgétaires.

Il ressort de cette réflexion que le gouvernement doit continuer de soutenir les efforts des entreprises, car elles constituent un rouage essentiel pour favoriser l'augmentation du niveau de la richesse collective.

Ainsi, dans le cadre du *Discours sur le budget 2004-2005*³, le gouvernement :

- réaffirme son soutien envers des activités économiques jugées prioritaires, telle la recherche et développement (R-D);
- bonifie ou recentre certaines mesures fiscales afin de répondre à des objectifs particuliers de développement économique, telle la diversification des activités dans les régions ressources.

Par ailleurs, le gouvernement ne peut ignorer les contraintes budgétaires actuelles et le fait que certaines dépenses fiscales ne répondent plus aux objectifs initiaux. Ainsi, le gouvernement :

- supprime ou resserre certaines dépenses fiscales dont les effets se sont avérés mitigés.

³ Les mesures énoncées dans la présente section sont exposées en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures fiscales 2004-2005* qui constitue, à cet égard, la source de référence.

❑ **Des économies totales de 813 millions de dollars dans les dépenses fiscales**

Les resserrements des dépenses fiscales introduits dans le cadre du présent Discours sur le budget totaliseront 187 millions de dollars.

En additionnant ces resserrements à ceux annoncés à l'occasion du *Discours sur le budget 2003-2004*, l'effort de compression des dépenses fiscales atteindra 813 millions de dollars sur une pleine année.

TABLEAU 1

ILLUSTRATION DE L'IMPACT SUR UNE PLEINE ANNÉE DES MESURES DE RÉVISION À L'AIDE FISCALE AUX ENTREPRISES INTRODUITES PAR LES DISCOURS SUR LE BUDGET 2003-2004 ET 2004-2005
(en millions de dollars)

	Resserrements	Aide fiscale
Aide fiscale aux entreprises initialement prévue en 2004-2005		2 148
Resserrements		
▪ Mesures du <i>Discours sur le budget 2003-2004</i>	-626	
▪ Mesures du <i>Discours sur le budget 2004-2005</i>	-187	
Total des resserrements – particuliers et entreprises	-813	
▪ Mesures au régime d'imposition des particuliers ⁽¹⁾	116	
▪ Mesures de bonification à l'aide fiscale	63	
Total des resserrements à l'aide fiscale aux entreprises	-634	
Aide fiscale aux entreprises après resserrements		1 514
Réduction en pourcentage		-30 %

(1) Permet d'isoler l'impact des resserrements à l'aide fiscale aux entreprises par l'exclusion des mesures visant les personnes à hauts revenus et de certaines autres mesures.

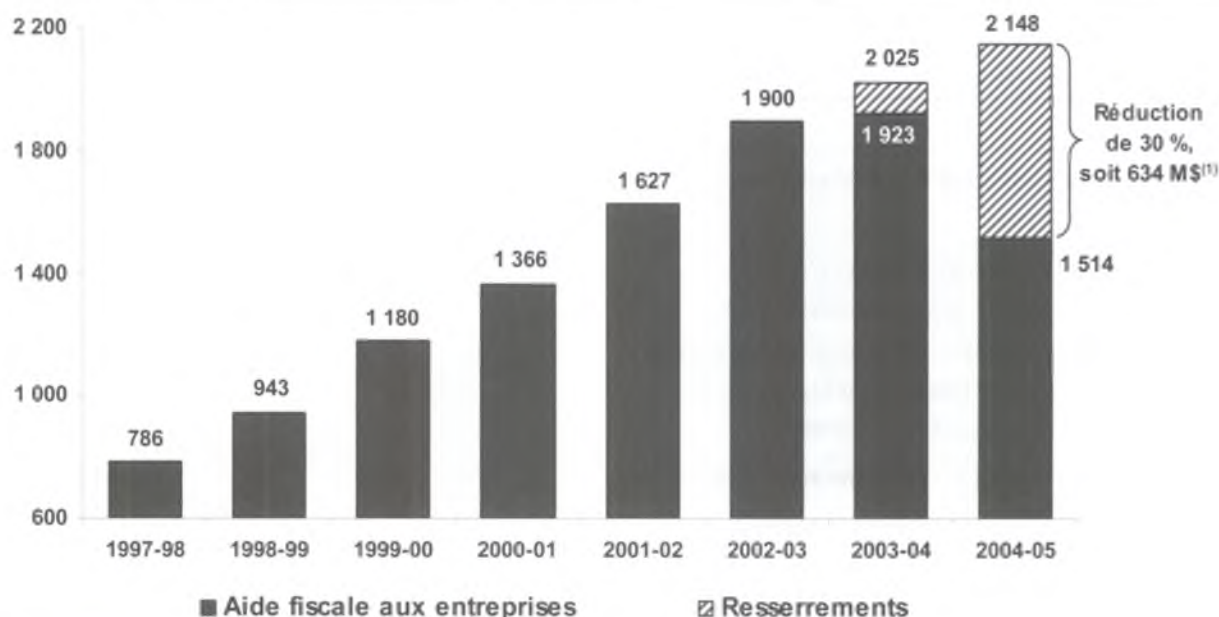
❑ Réduction totale de 30 % de l'aide fiscale aux entreprises

L'effort de compression de l'aide fiscale aux entreprises atteindra, quant à lui, 634 millions de dollars sur une pleine année⁴. Ce montant représente une baisse de 30 % par rapport au total de l'aide fiscale aux entreprises estimée avant le Discours sur le budget du 12 juin 2003 et relatif à l'année financière 2004-2005.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DE L'AIDE FISCALE AUX ENTREPRISES – 1997-1998 À 2004-2005

(en millions de dollars)



(1) Impacts sur une pleine année des mesures de resserrements du *Discours sur le budget 2003-2004* et des mesures du *Discours sur le budget 2004-2005* illustrés sur la base du coût de l'aide fiscale initialement prévue pour 2004-2005.

⁴ Ce montant est obtenu en retranchant du total des resserrements introduits, le montant des bonifications mises en place et des mesures de resserrements s'appliquant aux particuliers. Voir Tableau 1.

❑ **Maintien et renforcement des mesures stratégiques**

Le *Discours sur le budget 2004-2005* vient confirmer le maintien ou bonifier des mesures fiscales qui contribuent :

- à l'essor des activités de R-D des entreprises québécoises désireuses d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur les marchés internationaux, pour un montant de 459 millions de dollars;
- au développement des régions ressources, aux prises avec des économies peu diversifiées qui rendent difficile l'occupation dynamique du territoire, pour un montant de 153 millions de dollars;
- à la préservation de l'identité culturelle du Québec, pour un montant de 105 millions de dollars.

En considérant les mesures du présent Discours sur le budget, le soutien financier consenti par le gouvernement dans le développement d'activités ou de secteurs stratégiques s'élèvera à plus de 1,5 milliard de dollars.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES MESURES D'AIDE FISCALE AUX ENTREPRISES (en millions de dollars)

	2004-2005
Crédits d'impôt et congés fiscaux	
▪ Recherche et développement	459
▪ Investissement	314
▪ Nouvelle économie	278
▪ Régions	153
▪ Culture	105
▪ Autres	40
Sous-total	1 349
Capitalisation des entreprises	165
TOTAL	1 514

Source : Ministère des Finances du Québec.

1. Bonifier certaines mesures fiscales

Le gouvernement bonifie certaines mesures fiscales afin de mieux répondre à ses objectifs stratégiques ou pour corriger des problématiques particulières.

Ces bonifications profiteront notamment aux entreprises situées en région et stimuleront tout particulièrement les activités de transformation, d'exploration des ressources naturelles, de formation de la main-d'œuvre, d'innovation et de capitalisation des coopératives.

1.1 Mesures relatives aux régions

Crédits d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources

Les régions ressources bénéficient de crédits d'impôt spécifiques, soit :

- un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources;
- un crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium, située au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- un crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.

Sommairement, ces crédits d'impôt, dont le taux est de 30 %, sont accordés à l'égard des emplois créés par une société œuvrant dans une des régions ressources du Québec, et ce, pour une période de cinq ans.

Ces mesures fiscales profitent actuellement à plus de 400 entreprises.

☐ Prolongation de trois ans de l'admissibilité aux crédits d'impôt

La fin de la période d'admissibilité à ces crédits d'impôt est prévue pour le 31 décembre 2004. Or, la crise du bois d'œuvre ainsi que la fermeture de plusieurs usines au cœur de l'activité de certaines régions freinent le développement des régions ressources.

Afin de continuer à aider les régions ressources dans leurs efforts de diversification économique, le gouvernement annonce la prolongation pour trois ans de la période d'admissibilité à ces crédits d'impôt, de sorte que les projets déposés jusqu'au 31 décembre 2007 pourront être admissibles à l'aide fiscale.

Cette initiative permettra notamment d'accompagner la Gaspésie dans ses efforts de développement du secteur prometteur de l'énergie éolienne.

❑ Réintroduction de l'admissibilité des activités de fabrication d'équipements spécialisés à l'aide fiscale

Considérant l'impact positif de ces activités sur le développement économique des régions ressources, le gouvernement annonce la réintroduction de l'admissibilité des activités de fabrication d'équipements spécialisés à l'aide fiscale.

De plus, l'aide fiscale visant les équipementiers sera dorénavant disponible pour toutes les régions ressources.

- La réintroduction de l'admissibilité des activités de fabrication d'équipements spécialisés sera particulièrement bénéfique pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, où les équipementiers sont nombreux.
- Par ailleurs, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean bénéficiera toujours de son exclusivité pour les produits fabriqués ou transformés à partir de l'aluminium ayant subi une première transformation.

❑ Bonification au crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec

Certaines bonifications seront apportées au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec, afin notamment de soutenir davantage la mariculture et la biotechnologie marine. Ces améliorations seront effectuées pour prendre en considération la situation particulièrement difficile de l'emploi dans ces régions.

- Le taux du crédit d'impôt, calculé sur les salaires liés aux emplois créés, sera majoré de 30 % à 40 %.
- Des mesures particulières seront prises afin que les secteurs de la mariculture et de la biotechnologie marine puissent davantage profiter du crédit d'impôt. Ce dernier sera dorénavant calculé sur la totalité des salaires versés aux employés œuvrant dans ces secteurs d'activité. Environ 25 entreprises profiteront de ces bonifications spécifiquement dédiées à ces activités en pleine émergence.
- La Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec conserveront leur exclusivité pour la biotechnologie marine, pour la transformation et l'élevage des produits de la mer, pour la fabrication d'éoliennes et la production d'énergie éolienne.

TABLEAU 3

IMPACTS DE LA BONIFICATION DES CRÉDITS D'IMPÔT APPLICABLES DANS LES RÉGIONS RESSOURCES

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de \$)
	Taux	Assiette	
▪ Prolongation de trois ans des crédits d'impôt applicables dans les régions ressources	30 %	Salaires liés aux emplois créés	-5
▪ Réintroduction de l'admissibilité des équipementiers pour toutes les régions ressources	30 %	Salaires liés aux emplois créés	-4
▪ Bonifications des mesures concernant la Gaspésie et certaines régions maritimes	30 % à 40 %	Salaires liés aux emplois créés ou salaires versés dans le cas de la mariculture et de la biotechnologie marine	-3
TOTAL			-12

TABLEAU 4

CRÉDITS D'IMPÔT APPLICABLES DANS LES RÉGIONS RESSOURCES

Crédits d'impôt	Activités admissibles	Territoires admissibles
Activités de transformation dans les régions ressources		
▪ 30 % des salaires des nouveaux employés pendant cinq ans	- Fabrication ou transformation de produits (incluant les équipements) finis ou semi-finis à partir du bois, du papier ou carton, des métaux (sauf aluminium) et des minéraux non métalliques - Transformation d'aliments, valorisation et recyclage des déchets et résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles, aquaculture d'eau douce, production d'énergie non conventionnelle, fabrication de produits à partir de tourbe	- Bas-Saint-Laurent - Saguenay-Lac-Saint-Jean - Mauricie - Abitibi-Témiscamingue - Côte-Nord - Nord-du-Québec - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - MRC d'Antoine-Labelle - MRC de la Vallée-de-la-Gatineau - MRC de Pontiac
Vallée de l'aluminium		
▪ 30 % des salaires des nouveaux employés pendant cinq ans	▪ Fabrication ou transformation de produits finis ou semi-finis à partir de l'aluminium ayant subi une première transformation	▪ Saguenay-Lac-Saint-Jean
Gaspésie et certaines régions maritimes		
▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant cinq ans	- Transformation des produits de la mer (poissons et fruits de mer) - Fabrication d'éoliennes et production d'énergie éolienne	- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et MRC de Matane - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et MRC de Matane
▪ 40 % des salaires versés pendant cinq ans	- Mariculture (élevage de produits de la mer) - Fabrication de produits finis ou semi-finis dans le domaine de la biotechnologie marine	- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Bas-Saint-Laurent

Régime d'investissement coopératif

Le Régime d'investissement coopératif (RIC) vise à favoriser la croissance des coopératives en accordant un avantage fiscal prenant la forme d'une déduction aux membres et aux travailleurs qui acquièrent des parts d'une coopérative admissible.

À l'occasion du Discours sur le budget du 12 juin 2003, le RIC a fait l'objet d'un moratoire à l'égard de l'émission de nouvelles parts donnant droit à la déduction. Le moratoire ne touche toutefois pas les émissions des coopératives de travailleurs. Par ailleurs, en guise de contribution à l'effort de resserrement des dépenses fiscales, la déduction applicable à l'acquisition des parts RIC a été réduite de 25 %.

Depuis sa mise en œuvre en 1985, le RIC a contribué de façon importante à la progression de la capitalisation des coopératives. Quelque 250 coopératives de producteurs ou de travailleurs se sont prévaluées du programme et plus de 280 millions de dollars en capitaux propres ont été récoltés grâce à cette mesure. L'effet de levier produit par ces capitaux a contribué à la croissance de l'actif de ces coopératives, qui est passé de 550 millions de dollars en 1985 à plus de 1,6 milliard de dollars en 2001.

Par ailleurs, les pressions environnementales, les exigences de sécurité alimentaire plus strictes et la mondialisation des marchés sont autant d'éléments qui exigeront davantage d'efforts d'investissement de la part des coopératives agricoles. Celles-ci comptent pour 80 % du chiffre d'affaires des coopératives non financières.

Le gouvernement entend donc appuyer les coopératives dans leurs démarches visant à accroître leurs investissements. Concrètement, cet appui se manifeste par la réforme suivante :

- Le gouvernement lève le moratoire sur ce véhicule d'investissement.
- La structure de taux sera simplifiée avec l'application d'un seul taux de déduction, bonifié à 125 %.
- Afin de tenir compte de la réalité du secteur agricole, où plus de 5 000 producteurs sont maintenant constitués en sociétés à capital-actions, le gouvernement rendra admissibles au RIC les parts privilégiées de coopératives admissibles acquises par des actionnaires d'entreprises agricoles constituées en sociétés à capital-actions.

Par ailleurs, les règles qui encadrent l'émission de parts admissibles au RIC ont été revues pour s'assurer d'un impact réel sur l'augmentation de la capitalisation des coopératives. Parmi les ajustements apportés :

- La période minimale de détention de parts RIC sera désormais de cinq ans, au lieu de deux ans.
- Les coopératives de producteurs dont le taux de capitalisation est suffisamment élevé ne pourront plus bénéficier de la mesure. Ce taux de capitalisation sera fixé à 60 %.

Pour les milieux régionaux, les coopératives sont des acteurs de premier plan favorisant la croissance et la diversification économiques. La levée du moratoire sur le RIC et les ajustements apportés à ce programme permettront d'appuyer les régions dans leur développement.

TABLEAU 5

IMPACTS DES CHANGEMENTS APPORTÉS AU RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF

	Avant le Budget 2004-2005	Budget 2004-2005	Impact financier pleine année (en millions de \$)
Levée du moratoire sur les coopératives de producteurs			-7
Changements apportés :			-4
▪ Taux de déduction fiscale			
– Déduction accordée aux travailleurs	93,75 % – 112,50 %	125 %	
– Déduction accordée aux membres	75 % – 93,75 %	125 %	
▪ Critère de taille	Coopérative de petite ou de moyenne taille ⁽¹⁾ (donne droit aux déductions les plus élevées)	Élimination du critère de taille	
▪ Critère de taux de capitalisation maximum pour les coopératives de producteurs	Aucun	60 %	
▪ Actionnaires des sociétés agricoles	Non admissibles	Admissibles	
TOTAL			-11

(1) Actif inférieur à 25 millions de dollars ou avoir net d'au plus 10 millions de dollars.

Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail

Le régime fiscal actuel prévoit un crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail. Ce crédit d'impôt est de 30 % pour les sociétés et de 15 % dans les autres cas et s'applique aux salaires versés aux stagiaires, aux apprentis et aux superviseurs. Cet incitatif vise à arrimer l'enseignement aux besoins des entreprises, et à les appuyer dans le développement du capital humain.

Afin d'inciter les employeurs des régions ressources éloignées⁵ à offrir des stages de formation aux étudiants et ainsi favoriser davantage la rétention et le recrutement des jeunes, le plafond des dépenses admissibles au crédit d'impôt est doublé pour les stages réalisés sur ces territoires.

Ainsi, le montant maximal du crédit d'impôt passera de 187,50 \$ à 375 \$ par semaine, par participant.

L'impact financier relatif à cette bonification s'élève à 3 millions de dollars sur une pleine année.

TABLEAU 6

CRÉDIT D'IMPÔT POUR STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL (montants par semaine, par participant)

Paramètres	Régions ressources éloignées	Ailleurs au Québec
▪ Plafond des dépenses admissibles	1 000 \$ à 1 250 \$	500 \$ à 625 \$
▪ Crédit d'impôt maximum	300 \$ à 375 \$	150 \$ à 187,50 \$

⁵ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, MRC du Haut-Saint-Maurice, MRC de Mékinac, MRC d'Antoine-Labelle, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et MRC de Pontiac.

Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée

Afin de permettre aux nouveaux diplômés de niveaux universitaire, collégial professionnel et secondaire professionnel d'acquérir une première expérience de travail dans leur domaine de spécialisation, et ce, dans une région ressource éloignée, un crédit d'impôt remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant en région ressource éloignée sera mis en place dans le cadre du *Discours sur le budget 2004-2005*.

Sommairement, ce crédit d'impôt correspondra à 40 % du salaire versé à un jeune diplômé. Le montant du crédit d'impôt ne pourra excéder 8 000 dollars par diplômé.

Cette mesure vise à favoriser la rétention des jeunes dans les régions ressources éloignées.

TABLEAU 7

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS UNE RÉGION RESSOURCE ÉLOIGNÉE

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de \$)
	Taux	Assiette	
• Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	40 %	Salaire gagné pendant 52 semaines de travail (crédit d'impôt maximum de 8 000 \$)	-13
TOTAL			-13

Mesures relatives au secteur des ressources

Au cours des dix dernières années, l'industrie minière québécoise a eu à composer avec des conditions de marché difficiles, caractérisées notamment par un affaiblissement généralisé des prix des substances métalliques vendues sur les marchés d'exportation.

En plus d'occasionner la fermeture de certaines mines, ces conditions ont eu pour effet de limiter les dépenses d'exploration au Québec à des niveaux bien en deçà du seuil requis pour maintenir le potentiel d'exploitation minérale.

Pour assurer la pérennité de l'industrie minière québécoise, il faut non seulement continuer les efforts déployés pour diversifier les matières exploitables, mais également renouveler le plus rapidement possible les sites d'exploitation des ressources minérales, avant que ceux-ci ne s'épuisent.

☐ Régime des actions accréditives

Afin de soutenir les petites sociétés d'exploration – sociétés juniors –, le gouvernement rend permanent le régime des actions accréditives qui devait prendre fin au 31 décembre 2004. De plus, les deux taux de déductions additionnelles accordées aux particuliers, dans le cadre de travaux d'exploration effectués au Québec, seront majorés.

— Par exemple, le taux de déduction maximal dont peuvent se prévaloir les investisseurs québécois passera de 131,25 % à 150 %.

De même, les moratoires sur la renonciation des frais d'émissions d'actions accréditives et sur l'exemption additionnelle des gains en capital à l'égard de certains biens relatifs aux ressources sont levés.

☐ Crédit d'impôt relatif aux ressources

Pour maintenir la parité au chapitre de l'aide consentie entre le régime des actions accréditives et le régime du crédit d'impôt relatif aux ressources, la portion remboursable du crédit d'impôt relatif aux ressources, applicable aux dépenses admissibles engagées par les sociétés juniors, sera également bonifiée. Toutefois, le taux global du crédit d'impôt – portion remboursable et non remboursable – demeurera à 45 %. Ainsi, le coût net pour l'entreprise ou pour l'investisseur d'une dépense d'exploration de 100 \$ effectuée par une société junior s'établira dorénavant à 28 \$ au Québec, tant dans le régime des actions accréditives qu'à l'égard du crédit d'impôt.

L'annonce de ces changements, conjuguée à des perspectives de marché nettement plus encourageantes et à un potentiel minéral parmi les meilleurs à l'échelle mondiale, devrait inciter l'industrie minière à accroître ses travaux d'exploration au cours des prochaines années.

TABLEAU 8

IMPACTS DE LA BONIFICATION DES MESURES RELATIVES AU SECTEUR DES RESSOURCES

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de \$)
	Taux	Assiette	
Régime des actions accréditives			-8
▪ Taux de déduction de base	100 %	Actions souscrites	
▪ Taux incluant la première déduction additionnelle	110,42 % à 125 %	Actions souscrites (pour travaux d'exploration minière au Québec)	
▪ Taux incluant la première et la seconde déduction additionnelle	131,25 % à 150 %	Actions souscrites (pour travaux d'exploration minière de surface au Québec ou pour travaux d'exploration pétrolière et gazière engagés au Québec)	
Crédit d'impôt relatif aux ressources (sociétés juniors)			-2
▪ Activités liées aux ressources minérales			
– Dans une zone d'exploration nordique	33,75 % à 38,75 % ⁽¹⁾	Dépenses d'exploration admissibles	
– Ailleurs au Québec	30 % à 35 % ⁽¹⁾		
▪ Activités liées au pétrole et au gaz			
– Dans une zone d'exploration nordique	33,75 % à 38,75 %		
– Ailleurs au Québec	30 % à 35 %		
▪ Activités liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie	30 % à 35 %		
TOTAL			-10

(1) Portion remboursable du crédit d'impôt seulement. S'ajoute, d'ici 2008, une portion non remboursable qui résulte en un taux global de 45 %.

☐ *Sommaire des mesures pour les régions*

Dans le cadre du *Discours sur le budget 2004-2005*, le gouvernement réitère son soutien à l'égard des régions ressources en bonifiant et en ajoutant à l'aide fiscale qui leur est applicable.

Au total, l'ensemble de ces mesures représente un montant additionnel de 49 millions de dollars consacré à cette fin.

TABLEAU 9

SOMMAIRE DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS

(en millions de dollars)

	Impact financier pleine année
▪ Crédits d'impôt applicables dans les régions ressources	-12
▪ Régime d'investissement coopératif	-11
▪ Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	-3
▪ Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	-13
▪ Régime des actions accréditives	-8
▪ Crédit d'impôt relatif aux ressources	-2
TOTAL	-49

1.2 Mesures relatives à l'innovation

Crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique

Le crédit d'impôt remboursable pour services d'adaptation technologique encourage les activités de veille concurrentielle et de transfert de technologie au bénéfice des PME.

Le taux du crédit d'impôt est de 30 % et s'applique aux dépenses admissibles engagées par une PME auprès d'un centre de veille concurrentielle, d'un centre de liaison et de transfert ou d'un centre collégial de transfert de technologie admissible.

Afin d'encourager les activités d'innovation en région, le gouvernement augmentera le taux du crédit d'impôt à 50 % et élargira l'admissibilité aux grandes entreprises. Ces changements favoriseront le développement des entreprises innovantes et stimuleront la demande de services auprès de ces centres.

D'autre part, afin de concentrer davantage de ressources dans le développement des activités de transfert technologique, les services de veille concurrentielle ne seront plus admissibles à l'aide fiscale.

Centres de développement des biotechnologies

Une société qui réalise un projet novateur dans un Centre de développement des biotechnologies (CDB) peut bénéficier des mesures fiscales suivantes :

- un crédit d'impôt de 30 % du salaire versé à un employé admissible jusqu'au 31 décembre 2013 (maximum de 11 250 \$ par emploi, par année);
- un crédit d'impôt de 30 % du coût des équipements spécialisés admissibles pendant trois ans;
- un crédit d'impôt de 30 % des frais d'utilisation d'installations spécialisées admissibles pendant cinq ans;
- un congé fiscal de cinq ans correspondant à 75 % de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et des cotisations des employeurs au Fonds des services de santé (FSS).

Il appert que la définition de projet novateur est contraignante et freine l'admissibilité aux CDB de Sherbrooke, Laval, Lévis et Saint-Hyacinthe. Aussi, cette condition ne sera plus requise. Le congé fiscal qui s'y rattache ne sera donc plus accordé. Cependant, toutes les entreprises pourront dorénavant pleinement bénéficier des trois crédits d'impôt toujours applicables. Ainsi, plus d'entreprises pourront maintenant bénéficier des mesures fiscales relatives aux CDB.

1.3 Mesure relative à la culture

Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle

Le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle vise à encourager la production d'émissions de télévision et de films québécois.

Le crédit d'impôt porte sur les dépenses de main-d'œuvre. Le taux du crédit d'impôt est généralement égal à 29,1667 %.

À l'occasion du *Discours sur le budget 2003-2004*, le gouvernement a exclu de l'admissibilité au crédit d'impôt certains types d'émissions de télévision, notamment les émissions de variétés et les magazines quotidiens, ainsi que les magazines à thème.

Lors des consultations prébudgétaires, différents intervenants de l'industrie ont démontré que la production de ces émissions est essentielle au développement culturel et aux emplois qui s'y rattachent.

Conséquemment, le gouvernement rendra ces émissions de variétés et ces magazines de nouveau admissibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle.

TABLEAU 10

IMPACT DE LA BONIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de \$)
	Taux	Assiette	
▪ Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle	29,1667 % ⁽¹⁾	Salaires versés en regard des émissions de variétés et des magazines quotidiens ainsi que des magazines à thème	-10
TOTAL			-10

(1) Le montant des dépenses admissibles étant limité à 50 % des coûts de production, le taux effectif du crédit d'impôt est de 14,58335 %.

1.4 Mesures relatives à la main-d'œuvre

Congés fiscaux pour certains employés étrangers

Les congés fiscaux accordés à certains employés étrangers facilitent le recrutement de personnes non résidentes possédant des compétences particulières. Ainsi, une telle personne qui vient travailler au Québec peut bénéficier d'un congé fiscal à l'impôt sur le revenu des particuliers, et ce, pour une période maximale de cinq ans.

Les personnes visées comprennent, entre autres, les chercheurs à l'emploi d'une entreprise qui effectue des travaux de R-D au Québec, les chercheurs en stage post-doctoral à l'emploi d'une université ou d'un centre de recherche public et les professeurs à l'emploi d'une université.

Depuis le *Discours sur le budget 2003-2004*, ces différents congés fiscaux prennent la forme d'une déduction dans le calcul du revenu imposable du particulier correspondant généralement à un montant égal à 75 % de son revenu.

Après avoir analysé les modalités d'application de ces congés fiscaux et à la suite des diverses représentations formulées, ces congés fiscaux seront modulés sans toutefois en modifier sensiblement l'impact financier.

Ainsi, les déductions relatives aux congés fiscaux seront bonifiées pour atteindre 100 % du revenu lors des deux premières années d'application. Par la suite, elles seront progressivement réduites de 25 % annuellement. Cette nouvelle modulation diminuera les inconvénients associés à la disparition subite du congé fiscal à la fin de la cinquième année et augmentera l'incitation de ces employés étrangers à venir s'établir en territoire québécois.

TABLEAU 11

CONGÉS FISCAUX POUR CERTAINS EMPLOYÉS ÉTRANGERS

	Années					Années suivantes
	1	2	3	4	5	
▪ Mesure actuelle	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %	0 %
▪ Nouvelle mesure modulée	100 %	100 %	75 %	50 %	25 %	0 %

2. Resserrer certaines mesures fiscales

Les travaux entourant la révision des mesures fiscales avaient pour objectifs d'identifier celles dont l'efficacité n'était pas démontrée de façon satisfaisante, celles qui n'atteignaient pas les objectifs fixés et celles dont le coût n'était pas justifiable.

Ces travaux se sont également étendus à des mesures fiscales touchant les personnes à hauts revenus.

Afin d'atténuer le coût de certains incitatifs, d'améliorer l'intégrité du régime fiscal ou d'optimiser le rendement de ces mesures, le gouvernement apporte certains resserrements qui toucheront :

- les avantages fiscaux relatifs aux centres financiers internationaux;
- les contributions versées au Fonds de solidarité FTQ, au Fondation et à Capital régional et coopératif Desjardins;
- la déduction pour les frais de placements par un particulier;
- la déduction pour options d'achat de titres.

2.1 Mesures relatives au secteur financier

Centres financiers internationaux

Afin de maintenir une expertise financière internationale de pointe au Québec, le gouvernement a mis en place des avantages fiscaux relatifs aux centres financiers internationaux (CFI). Ainsi, dans la mesure où des transactions financières internationales sont effectuées à Montréal, les principaux avantages prévus à l'égard d'un CFI comprennent :

- un congé fiscal pour les sociétés correspondant à 75 % de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et des cotisations des employeurs au FSS;
- un congé fiscal à l'impôt des particuliers accordé aux employés canadiens d'un CFI correspondant à un montant égal à 37,5 % de leur salaire;
- un congé fiscal à l'impôt des particuliers accordé aux spécialistes étrangers à l'emploi d'un CFI correspondant à un montant égal à 75 % de l'ensemble de leurs revenus, pour une période de cinq ans.

Au cours des dernières années, des modifications ayant trait à l'admissibilité aux avantages fiscaux relatifs aux CFI ont été apportées et ont eu pour résultat de les éloigner de l'objectif initial et, incidemment, d'en augmenter significativement les coûts. Le gouvernement profite du *Discours sur le budget 2004-2005* pour recentrer de façon importante ces avantages fiscaux vers leur objectif de départ.

Ainsi, en regard du congé fiscal applicable aux sociétés, des modifications sont apportées de façon à exclure, à l'égard d'une entreprise non financière, les transactions réalisées pour le compte d'une autre entreprise non financière avec laquelle elle a un lien de dépendance.

En ce qui concerne le congé fiscal pour les employés, les changements suivants seront mis en place :

- La déduction fiscale pour les employés canadiens sera dorénavant accessible aux seuls employés qui réalisent des transactions financières internationales. De plus, un plafond de 50 000 \$ limitera le montant qu'un individu pourra déduire de son revenu imposable.
- La déduction pour les spécialistes étrangers, qui correspond à un montant de 75 % de leurs revenus pendant cinq ans, sera modifiée de façon à obtenir une déduction dégressive sur cinq ans.

TABLEAU 12

IMPACTS DES RESSERREMENTS AUX AVANTAGES FISCAUX RELATIFS AUX CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de \$)
	Taux	Assiette	
Congé fiscal pour les sociétés	75 %	Restrictions à l'admissibilité de certaines transactions financières internationales Abolition de l'exemption concernant la taxe compensatoire des institutions financières	13
Congés fiscaux pour les particuliers			12
▪ Employés canadiens	37,5 %	Introduction d'un plafond de 50 000 \$ pour le calcul de la déduction applicable au salaire versé par le CFI	
▪ Spécialistes étrangers	75 % pour une durée de 5 ans à une réduction graduelle (100 % - 100 % - 75 % - 50 % - 37,5 %)	Revenus de toutes sources	
TOTAL			25

2.2 Mesures relatives à la capitalisation des entreprises

Fonds fiscalisés

L'appui apporté par le gouvernement au démarrage puis au développement des fonds de travailleurs, soit le Fonds de solidarité FTQ et le Fondation, et Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), vise à constituer une enveloppe de capital de risque destinée au développement des PME québécoises.

Globalement, l'offre de capital de risque est très élevée au Québec, bien que plusieurs PME québécoises souffrent encore d'un manque de financement. Cette offre provient en grande partie des fonds dits fiscalisés, en raison des incitatifs qui leur sont associés, ce qui se traduit par des coûts importants pour le gouvernement, pouvant atteindre plus de 200 millions de dollars par année. Pour cette raison, les émissions d'actions des fonds de travailleurs et de CRCD ont été soumises à un plafond lors du Discours sur le budget du 12 juin 2003.

□ Hausse des plafonds

De nouveaux plafonds, plus élevés que ceux de l'année précédente, seront imposés pour la prochaine année. Les plafonds aux émissions des fonds fiscalisés seront de 700 millions de dollars pour le Fonds de solidarité FTQ, de 100 millions de dollars pour le Fondation et de 100 millions de dollars pour CRCD.

Malgré ces limites, les fonds de travailleurs et CRCD pourront recueillir des sommes substantielles. Par ailleurs, ils devront orienter davantage de ressources dans la poursuite de l'objectif du gouvernement de combler les failles dans le financement des PME québécoises, en particulier dans les régions.

TABLEAU 13

IMPACTS DES RESSERREMENTS APPORTÉS AUX FONDS FISCALISÉS

	Plafond	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année ⁽¹⁾ (en millions de \$)
		Taux	Maximum déductible	
Fonds fiscalisés				
▪ Fonds de travailleurs				
– Fonds de solidarité FTQ	600 à 700 M \$	15 %	750 \$ par an	8
– Fondation	80 à 100 M \$	15 %	750 \$ par an	1
▪ Capital régional et coopératif Desjardins	75 à 100 M \$	50 %	1 250 \$ par an	25
TOTAL				34

(1) En fonction des émissions d'actions normalement réalisées.

2.3 Réduction des avantages fiscaux touchant les personnes à hauts revenus

Dans le cadre de l'exercice de resserrement des dépenses fiscales, le gouvernement apporte des réductions à deux dépenses fiscales touchant principalement les particuliers à hauts revenus, soit la déductibilité des frais de placements et la déduction pour options d'achat de titres.

Déductibilité des frais de placements

Le régime actuel permet à un particulier qui engage des dépenses pour gagner un revenu de placements de les déduire de l'ensemble de ses revenus.

Ces dépenses déductibles peuvent prendre la forme, notamment, de frais d'administration ou de gestion de placements, d'honoraires versés à un conseiller en placements ou d'intérêts payés sur les emprunts ayant servi à l'acquisition d'obligations, d'actions, d'unités de fonds communs de placements ou d'une participation dans une société de personnes.

Dans le régime actuel, un particulier qui réalise des pertes supérieures à ses revenus de placements peut déduire ses frais de placements à l'encontre d'autres sources de revenus, par exemple, de son revenu d'emploi ou d'entreprise.

Bien qu'il soit justifié d'accorder une déduction à l'égard des dépenses effectuées pour gagner un revenu de placements, la déductibilité des frais de placements, contre des revenus autres que du revenu de placements, est quant à elle plus difficilement justifiable.

Pour cette raison, les dépenses engagées après le jour du *Discours sur le budget 2004-2005* seront déductibles jusqu'à concurrence du revenu de placements déclaré dans la même année. La partie des dépenses qui ne pourra être déduite sera reportable aux années d'imposition suivantes.

Les revenus de placements concernés par cette restriction sont, notamment :

- les dividendes imposables de sociétés canadiennes imposables;
- les intérêts de source canadienne;
- les revenus bruts de placements à l'étranger;
- les gains en capital imposables.

Déduction pour options d'achat de titres

En guise de rémunération, les entreprises peuvent offrir à leurs employés des options d'achat de titres ou de parts d'une fiducie de fonds communs de placements. Les employés bénéficiant de ce type de rémunération doivent inclure dans leurs revenus un avantage égal à la différence entre la valeur des titres lors de l'acquisition et le montant payé pour les acquérir. Les employés bénéficient cependant d'une déduction dont le taux a été ramené de 50 % à 37,5 % à l'occasion du Discours sur le budget du 12 juin 2003.

Or, il est difficilement concevable que l'on accorde un avantage de cet ordre à cette forme de rémunération par rapport au salaire d'autres employés. De plus, cette déduction sert dans bien des cas à accorder des bénéfices extraordinaires aux dirigeants d'entreprise.

Pour ces raisons, la générosité de la déduction pour options d'achat de titres sera réduite. Le taux de cette déduction est donc porté de 37,5 % à 25 %, le ramenant à la situation d'avant le 28 février 2000.

TABLEAU 14

IMPACTS DES RESSERREMENTS APPORTÉS À CERTAINS AVANTAGES FISCAUX TOUCHANT LES PERSONNES À HAUTS REVENUS

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de \$)
	Taux	Assiette	
Dédutions			
▪ Frais de placements	100 %	Frais d'administration, de gestion, d'honoraires versés à un conseiller, intérêts payés sur les emprunts et autres Les dépenses devront être déduites uniquement contre des revenus de placements	28
▪ Options d'achat de titres	37,5 % à 25 %	Avantage imposable : écart entre la valeur du titre lors de son acquisition et le montant payé pour l'acquérir	13
TOTAL			41

3. Supprimer certaines mesures fiscales

Le Québec accorde aux entreprises des avantages fiscaux dans plusieurs secteurs d'activité. Ceux-ci sont généralement plus élevés que dans les autres juridictions. Dans plusieurs cas même, ils n'existent qu'au Québec.

Afin de rationaliser davantage l'aide fiscale accordée aux entreprises et de simplifier l'administration du régime fiscal, le gouvernement supprime certaines aides fiscales.

Congé fiscal de cinq ans pour les nouvelles sociétés

Le congé fiscal de cinq ans pour les nouvelles sociétés a pour objectif de favoriser la création de nouvelles entreprises en diminuant l'impact de certaines charges fiscales et des coûts liés au démarrage.

Les nouvelles entreprises constituées en sociétés peuvent bénéficier d'un congé fiscal pour les cinq premières années d'exploitation correspondant à 75 % des trois principales assiettes d'imposition applicables aux sociétés, soit l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et les cotisations des employeurs au FSS.

Au cours de l'examen de l'ensemble des dépenses fiscales, plusieurs motifs ont convaincu le gouvernement de procéder à l'abolition de ce congé fiscal :

- Il affecte l'intégrité du régime fiscal. Actuellement, certaines restrictions visent à assurer que seules les nouvelles entreprises puissent bénéficier de cette mesure. Or, l'expérience démontre que ces critères sont très complexes à administrer, et ne permettent pas d'en assurer un contrôle adéquat. Par exemple, il est très difficile de s'assurer que l'entreprise n'est pas la continuité d'une entreprise déjà existante.
- Il nuit à l'équité du régime fiscal. Il est estimé que 90 % des nouvelles entreprises reproduisent une activité existante avec une technologie déjà disponible dans un secteur où règne souvent une grande concurrence.
- Il se cumule avec d'autres incitatifs. Plusieurs programmes gouvernementaux favorisant l'accompagnement, le financement et le soutien technique facilitent déjà le démarrage d'entreprises. Il s'ajoutait notamment au congé fiscal destiné aux PME manufacturières des régions, qui demeure applicable.
- Il bénéficie principalement aux entreprises fournissant des services et, de ce fait, encourage surtout des activités économiques qui auraient lieu de toute façon. Il a été établi que seulement 10 % de la valeur totale du congé fiscal a bénéficié à des sociétés œuvrant dans les secteurs primaire et manufacturier.
- Il n'est pas un facteur déterminant dans la décision d'investir ou de créer une entreprise au Québec.

- Il constitue une dépense fiscale de plus en plus onéreuse. La valeur du congé s'établirait à près de 75 millions de dollars pour 2004. Sans les mesures de resserrements apportées en juin 2003, le coût du congé fiscal aurait atteint près de 100 millions de dollars. Depuis 1998, le coût de cette mesure fiscale a plus que doublé.

Seules la Nouvelle-Écosse ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador accordent un congé fiscal aux nouvelles sociétés. Les autres provinces préfèrent réduire le fardeau fiscal des PME.

La volonté du gouvernement est de réduire le fardeau fiscal de l'ensemble des PME. Le gouvernement entend plutôt les soutenir en leur accordant une augmentation de l'exemption de la taxe sur le capital, telle qu'annoncée dans le présent Discours sur le budget.

Pour ces raisons, il a été décidé d'abolir le congé fiscal pour les nouvelles sociétés.

Crédit d'impôt pour les entreprises de chemin de fer

En 1998, le gouvernement du Québec a instauré un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises de chemin de fer afin d'améliorer leur position concurrentielle. Le crédit d'impôt est égal à 56,25 % du montant des taxes foncières payables par un exploitant de chemin de fer.

L'aide fiscale relative aux chemins de fer avait été mise en place à la suite de la privatisation et de la déréglementation de l'industrie. Les grandes entreprises ferroviaires délaissaient leurs tronçons les moins achalandés afin de réduire leurs frais d'exploitation et de devenir plus rentables.

Considérant le fait que les grandes entreprises ferroviaires sont aujourd'hui concurrentielles et que les chemins de fer d'intérêt local ont pris leur envol et doivent devenir autonomes, le crédit d'impôt remboursable pour les entreprises de chemin de fer sera aboli à compter du présent Discours sur le budget.

Par ailleurs, les entreprises ferroviaires québécoises continuent de profiter d'un taux de la taxe sur les carburants et d'un régime de taxe à la consommation parmi les plus avantageux au Canada.

TABLEAU 15

IMPACTS DE LA SUPPRESSION DE CERTAINES MESURES FISCALES

	Paramètres de l'aide fiscale		Impact financier pleine année (en millions de \$)
	Taux	Assiette	
▪ Congé fiscal pour les nouvelles sociétés	75 % des premiers 200 000 \$ de revenu d'entreprise 75 % de la taxe sur le capital pour les premiers 3 M\$ de capital versé 75 % des cotisations des employeurs au FSS pour les premiers 700 000 \$ versés en salaires	Impôt sur le revenu, taxe sur le capital et cotisations des employeurs au FSS	75
▪ Crédit d'impôt pour les entreprises de chemin de fer	56,25 %	Taxes foncières relatives aux emprises ferroviaires	12
TOTAL			87

4. Maintenir certains moratoires

Dans le *Discours sur le budget 2003-2004*, des moratoires ont été mis en place afin d'évaluer la pertinence de certaines mesures fiscales destinées à encourager les particuliers à investir dans les entreprises québécoises, soit le Régime d'épargne-actions (RÉA) et les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ). Le gouvernement a également mis en place un moratoire à l'égard de l'aide fiscale accordée pour les projets majeurs d'investissement.

En ce qui a trait au RÉA et aux SPEQ, le gouvernement révisé actuellement le rôle de l'État dans le financement des entreprises. Ainsi, dans la foulée du rapport Brunet sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque et à la suite des travaux de la Commission des finances publiques, plusieurs pistes de solution ont été suggérées.

Le gouvernement est à identifier les outils qu'il entend privilégier pour soutenir la capitalisation des entreprises. D'ici là, les moratoires sur ces mesures seront maintenus.

Fiscalité des entreprises

5. Augmentation de 600 000 \$ à un million de dollars de l'exemption de la taxe sur le capital pour les PME

En matière de taxation des entreprises, le gouvernement a comme priorité de réduire les charges fixes qui nuisent directement à l'investissement et à la création d'emplois. Ces charges entraînent des effets dommageables pour les entreprises, notamment lorsqu'elles sont en phase de démarrage ou incapables de générer des profits.

Plus particulièrement, l'effet nuisible de la taxe sur le capital sur les investissements est abondamment documenté. Elle en augmente le coût, nuit à la productivité et pénalise particulièrement le secteur manufacturier.

C'est pourquoi le gouvernement poursuit son effort entrepris dans le dernier Discours sur le budget pour éliminer cette taxe, et ce, en visant d'abord les PME.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, près de 70 % des entreprises québécoises sont exemptées de la taxe sur le capital du fait que l'exemption, soit la limite en deçà de laquelle cette taxe ne s'applique pas, a été augmentée à 600 000 \$.

Le présent Discours sur le budget prévoit que cette exemption sera portée à un million de dollars, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2005. Ainsi, 15 000 PME additionnelles ne supporteront plus cette taxe sur leurs investissements. Au total, plus de 75 % des entreprises québécoises en seront totalement exemptées.

TABLEAU 16

EXEMPTION À L'ÉGARD DE LA TAXE SUR LE CAPITAL ET NOMBRE D'ENTREPRISES TOTALEMENT EXEMPTÉES

	2003	2004	2005
▪ Exemption ⁽¹⁾ (en dollars)	250 000	600 000	1 000 000
▪ Nombre d'entreprises exemptées	162 000	195 000	210 000
▪ En pourcentage du total des entreprises	58,1	69,8	75,4

(1) Pour les années 2003 à 2005, une exemption complète s'applique aux PME dont le capital versé est inférieur à ces montants. La valeur de l'exemption est graduellement diminuée pour les PME dont le capital versé est supérieur à l'exemption et inférieur à 1 million de dollars en 2003, à 2,4 millions de dollars en 2004 et à 4 millions de dollars en 2005.

Source : Ministère des Finances du Québec.

L'impact financier de cet allègement sera de 74 millions de dollars sur une pleine année.

Conclusion

Lors du *Discours sur le budget 2003-2004*, le gouvernement a annoncé une révision de l'ensemble des dépenses fiscales.

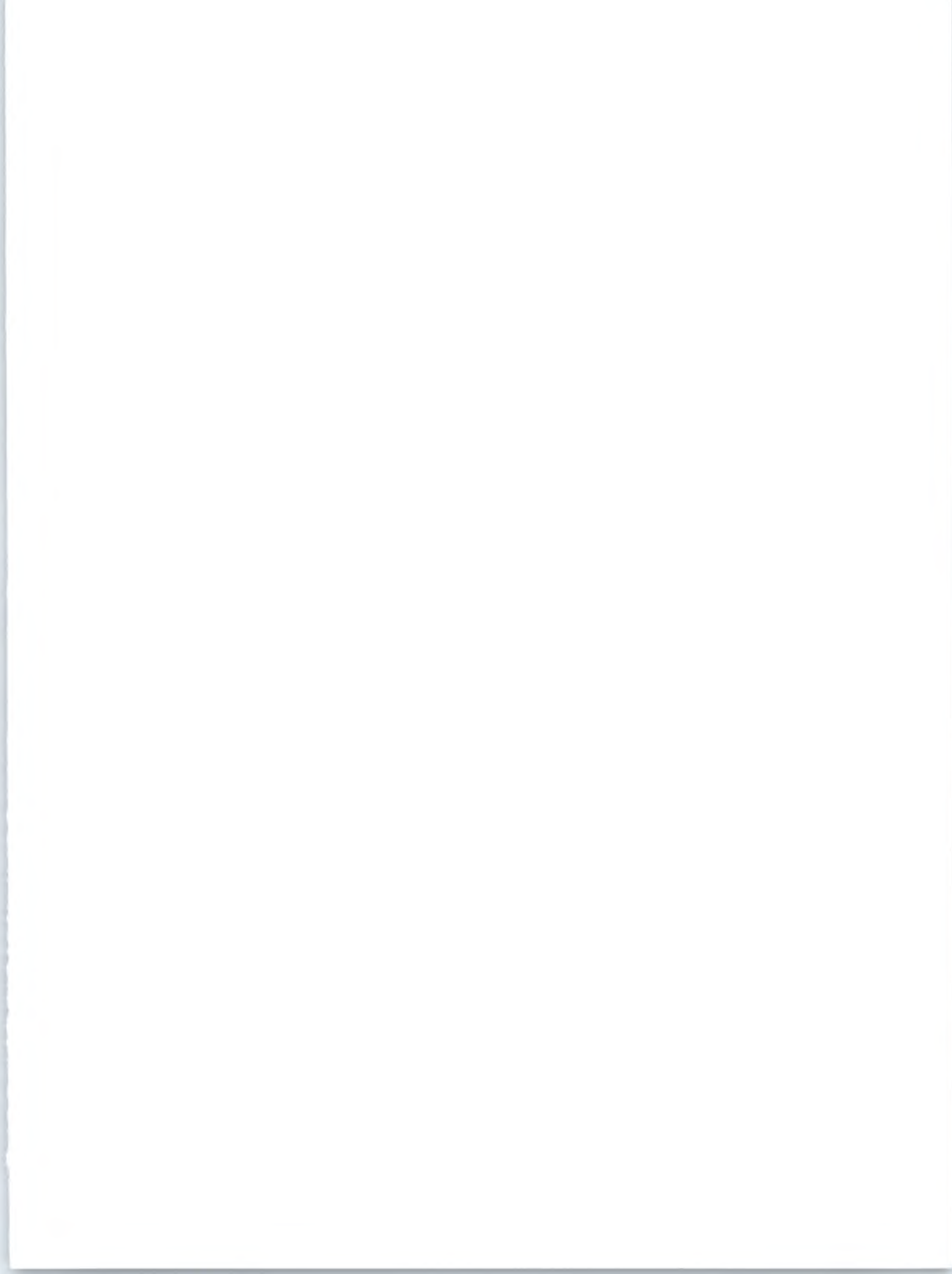
Après avoir analysé leur portée et leur efficacité, le gouvernement complète, avec le présent *Discours sur le budget*, son processus de révision des dépenses fiscales. Cette dernière étape aura permis de confirmer l'aide fiscale à la R-D, de bonifier certaines mesures, notamment pour le développement des régions et, enfin, d'effectuer des resserrements additionnels.

Le *Discours sur le budget 2004-2005* est aussi l'occasion de faire un pas de plus pour les PME du Québec. Ainsi, l'augmentation à un million de dollars du seuil d'exemption de la taxe sur le capital les incitera à réaliser de nouveaux investissements.

TABLEAU 17

MESURES FISCALES AUX ENTREPRISES
IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT
(en millions de dollars)

	Pleine année	2004-2005	2005-2006
RÉVISION DES DÉPENSES FISCALES			
1. Bonifier certaines mesures fiscales			
▪ Crédits d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources	-12	-7	-10
▪ Régime d'investissement coopératif	-11	-1	-7
▪ Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	-3	-2	-3
▪ Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	-13	-3	-13
▪ Régime des actions accréditives	-8	-2	-6
▪ Crédit d'impôt relatif aux ressources	-2	-1	-2
▪ Crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique	-1	-1	-1
▪ Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle	-10	-10	-10
▪ Assouplissement relatif au plafond applicable à la déduction pour frais de représentation	-3	-3	-3
Sous-total – bonifications	-63	-30	-55
2. Resserrer certaines mesures fiscales			
▪ Centres financiers internationaux	25	6	18
▪ Fonds fiscalisés	34	3	30
▪ Déductibilité des frais de placements	28	8	28
▪ Déduction pour options d'achat de titres	13	-	13
3. Supprimer certaines mesures fiscales			
▪ Congé fiscal de cinq ans pour les nouvelles sociétés	75	8	30
▪ Crédit d'impôt pour les entreprises de chemin de fer	12	4	11
Sous-total – resserrements	187	29	130
FISCALITÉ DES ENTREPRISES			
▪ Augmentation de l'exemption de la taxe sur le capital pour les PME	-74	-17	-74
Sous-total – fiscalité des entreprises	-74	-17	-74
IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT	50	-18	1



Finances

Québec

